



# NEPAD

## Plan d'action à court terme – Infrastructures (PACT)

Revue de l'état d'exécution du PACT et voie à suivre pour aller de l'avant



### Groupe de la Banque africaine de développement

► Adresse du Siège statutaire à Abidjan

01 BP 1387 Abidjan 01 (Cote d'Ivoire)

tél. (225) 20 20 44 44

fax (225) 20 21 77 53

► Adresse de l'Agence temporaire de relocalisation à Tunis

Angle des 3 rues : Avenue du Ghana, Rue Pierre de Coubertin  
et Rue Hedi Nouria – BP 323 – 1002 Tunis Belvédère (Tunisie)

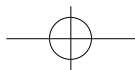
tél. (216) 71 333 511

fax (216) 71 830 172



**VOLUME 1 : APERÇU**

Établi par la Banque africaine de développement



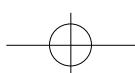
# NEPAD

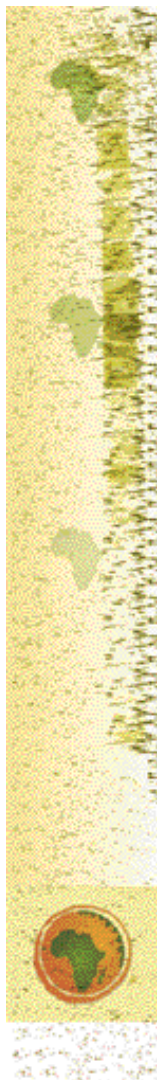
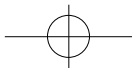
## Plan d'action à court terme — Infrastructures (PACT)

Revue de l'état d'exécution du PACT et voie à suivre pour aller de l'avant



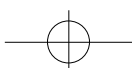
Mai 2003

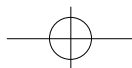




### Remerciements

La revue du Plan d'action à court terme du NEPAD pour les infrastructures a été réalisée et financée par le Groupe de la Banque africaine de développement, qui est l'organisme chef de file pour le développement des infrastructures dans le cadre du NEPAD. Le Groupe de la Banque exprime ses vifs remerciements aux communautés économiques régionales et aux principaux partenaires au développement, notamment la Banque mondiale, pour leur coopération.

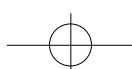


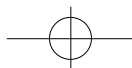


<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>7</b>
1.1	Généralités	7
1.2	Le processus d'actualisation	8
<b>2</b>	<b>L'actualisation du PACT</b>	<b>9</b>
2.1	Réalisations	9
2.1.1	CEDEAO	9
2.1.2	CEEAC	17
2.1.3	IGAD	19
2.1.4	EAC	20
2.1.5	COMESA	22
2.1.6	SADC	25
2.1.7	UMA	31
2.1.8	Progrès relatifs au mécanisme d'assistance technique pour les infrastructures	33
2.2	Point de l'actualisation des projets PACT	34
2.3	Priorités	34
2.3.1	Les vingt premières priorités	35
2.4	Obstacles/insuffisances	38
2.4.1	Manque de clarté quant à la véritable nature du NEPAD	38
2.4.2	Manque de clarté quant à ce qui est attendu des CER et des pays	40
2.4.3	Non définition des relations entre les pays et les CER	40
2.4.4	Chevauchement des responsabilités des CER	41
2.4.5	Non-suivi par les CER des progrès accomplis par les programmes de type NEPAD auxquels elles ne participent pas directement	42
2.4.6	Non-concordance des programmes des CER et des priorités du NEPAD	42
2.4.7	Manque de capacité financière et technique au sein des CER	44
2.4.8	Connaissances et coopération insuffisantes en matière de questions liées aux ressources communes en eau	45
2.4.9	Résumés des enseignements tirés et recommandations	46
<b>3</b>	<b>La voie à suivre pour aller de l'avant</b>	<b>46</b>
3.1	Le principe de subsidiarité	46
3.2	Classification des projets	51
3.3	Suggestion d'utilisation de la classification	51
<b>4</b>	<b>Prochaines étapes</b>	<b>52</b>
4.1	Classification des rôles et responsabilités	52
4.2	Élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour les CER	53
4.3	Établissement d'un programme de suivi du PACT	53

ANNEXES

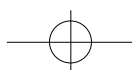
S O M M A I R E

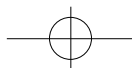




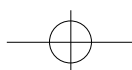
## liste des abréviations

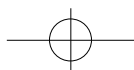
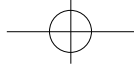
<b>AASA</b>	Association des compagnies aériennes d'Afrique australe
<b>AEP</b>	Programme énergétique africain (BAD)
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AFREC</b>	Commission africaine de l'énergie
<b>ARICEA</b>	Association des régulateurs de l'information et des communications
<b>ASANRA</b>	Association des organismes routiers d'Afrique australe et
<b>ASECNA</b>	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
<b>BIsD</b>	Banque islamique de développement
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>BOAD</b>	Banque ouest-africaine de développement
<b>BOOT</b>	Construction, propriété, exploitation, transfert
<b>BOT</b>	Construction, exploitation, transfert
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des états de l'Afrique centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>CEN-SAD</b>	Communauté des États sahélo-sahariens
<b>CER</b>	Communauté économique régionale
<b>CGS</b>	Conseil des sciences de la terre d'Afrique du Sud
<b>CILSS</b>	Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel
<b>CIP</b>	Centre de prévisions inter-États
<b>COMESA</b>	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
<b>EAC</b>	Communauté est-africaine et à Madagascar
<b>EVP</b>	Conteneur équivalent vingt pieds
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FAT</b>	Fonds d'assistance technique du FAD
<b>FCFASA</b>	Fédération des associations de dédouanement et de transit d'Afrique australe
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FESARTA</b>	Fédération des associations de transporteurs d'Afrique orientale et australe
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>GNSS</b>	Système global de navigation par satellite
<b>HYCOS</b>	Observatoire du cycle hydrologique
<b>IDA</b>	Association internationale de développement
<b>IDF</b>	Fonds international de développement
<b>IGAD</b>	Autorité intergouvernementale pour le développement
<b>IWMI</b>	Institut international de gestion des eaux
<b>IWRM</b>	Gestion intégrée des ressources en eau
<b>NBI</b>	Initiative du bassin du Nil
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement en Afrique

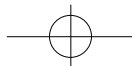




<b>NORAD</b>	Agence norvégienne de développement
<b>NTIC</b>	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
<b>OACI</b>	Organisation de l'aviation civile internationale
<b>ODM</b>	Objectifs de développement du millénaire
<b>OMI</b>	Organisation maritime internationale
<b>PDG</b>	Président-directeur général
<b>PPIAF</b>	Mécanisme consultatif pour les investissements privés dans les
<b>PPP</b>	Partenariats public-privé
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>RMI</b>	Initiative relative à la gestion des routes
<b>SADC</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>SAPP</b>	Pool énergétique de l'Afrique australe
<b>SARA</b>	Association des chemins de fer de l'Afrique australe
<b>SATA</b>	Administrations des télécommunications de l'Afrique australe
<b>SATCC</b>	Commission d'Afrique australe pour les transports
<b>SEP</b>	Investisseur stratégique
<b>SIDA</b>	Agence suédoise de développement international
<b>SRII</b>	Projet régional de la SADC pour les infrastructures de l'information
<b>SSATP</b>	Programme des transports en Afrique subsaharienne
<b>TRASA</b>	Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique australe
<b>TRIE</b>	Transit routier inter-états
<b>UA</b>	Union africaine
<b>UACC</b>	Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur
<b>UAT</b>	Union africaine des télécommunications
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UMA</b>	Union du Maghreb arabe
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>USTDA</b>	Agence des États-Unis pour le commerce et le développement
<b>WAGP</b>	Oléoduc ouest-africain
<b>WAPP</b>	Pool énergétique d'Afrique de l'Ouest
<b>WATRA</b>	Association ouest-africaine des régulateurs des télécommunications







# 1 Introduction

## 1.1 Généralités

En mai 2002, le NEPAD publiait un Plan d'action à court terme pour les infrastructures (PACT). L'importance accordée aux infrastructures dans le programme d'action du NEPAD s'explique par le fait que l'une de ses priorités est la promotion de l'intégration régionale sur le continent africain en tant que moyen de surmonter le manque d'économies d'échelle. Or, la réduction du déficit des infrastructures est reconnu comme un facteur important d'une action de promotion de l'intégration régionale. Les infrastructures jouent par ailleurs un rôle majeur en aidant à réduire la marginalisation économique de l'Afrique. En effet, il ne peut y avoir de développement réel sans échanges commerciaux, et il ne peut y avoir d'échanges commerciaux sans infrastructures adéquates et fiables.

Le PACT 2002 a réparti en quatre domaines les réponses que doit apporter le NEPAD aux défis à relever dans ce secteur :

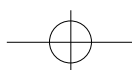
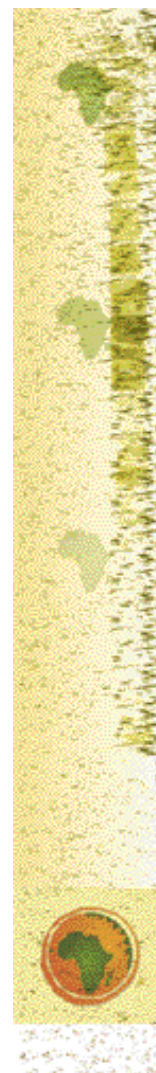
- La facilitation – l'établissement de politiques d'orientation et de cadres réglementaires et institutionnels destinés à créer un environnement propice à l'investissement et à l'efficacité des opérations ;
- Le renforcement des capacités – les actions permettant aux structures d'exécution de remplir leurs missions ;
- Les investissements – dans les projets d'équipement et autres projets physiques ;
- Les études – de préparation de futurs projets.

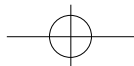
Le rôle du NEPAD, chargé de veiller à l'exécution réussie du PACT, a été défini comme étant de :

- mobiliser la volonté et les actions politiques pour mettre en oeuvre les réformes stratégiques et institutionnelles, notamment l'harmonisation des systèmes de régulation et la ratification des conventions ;
- faciliter la mobilisation des ressources pour les projets régionaux ; et
- faciliter l'échange de connaissances, le travail en réseau et la diffusion des meilleures pratiques parmi les pays, les Communautés économiques régionales (CER) et les organismes techniques.

L'objectif qui sous-tend tous les programmes d'infrastructures du NEPAD est celui de renforcer ou de développer pour ce secteur des dispositions de gouvernance qui, en étant articulées sur des règles, soient prévisibles, transparentes et participatives.

Il est important de souligner que le programme NEPAD dans le secteur des infrastructures ne constitue pas un ensemble de nouvelles initiatives. Le NEPAD s'efforce plutôt d'être une force dynamique qui stimule la rapidité de prise en charge de problèmes familiers et qui conduise à mettre en pratique des politiques testées et de bonnes pratiques, en se fondant sur l'engagement collectif et la détermination des dirigeants africains à mobiliser en urgence et à conjuguer toutes les ressources disponibles pour accélérer la croissance économique et le développement social et, partant, éradiquer la pauvreté.





Le PACT devra être complété par un Programme d'action à moyen et long terme plus détaillé, qui se trouve actuellement au stade initial de l'élaboration.

Une année après son lancement, la performance du PACT vient d'être l'objet d'une évaluation assortie, là où c'était nécessaire, d'une actualisation, afin de déterminer les enseignements à tirer de la première année de mise à exécution, et de clarifier et modifier les rôles, les responsabilités et les procédures afin d'améliorer à l'avenir les résultats de l'exécution du plan d'action.

Le présent rapport présente les résultats de cette évaluation et des recommandations relatives aux actions futures à mener.

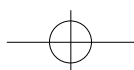
## 1.2 Le processus d'actualisation

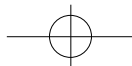
Afin d'enquêter sur les progrès accomplis dans l'exécution du PACT, une équipe de consultants, à la suite de dispositions prises par la BAD et le Secrétariat du NEPAD, a rendu visite aux organisations suivantes : COMESA, CEN-SAD, EAC, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC et UMA. Ces visites avaient pour objet de déterminer jusqu'à quel point les CER comprenaient le PACT et leur degré d'engagement à son endroit. L'équipe sollicita aussi des informations sur l'état d'avancement de l'exécution de chaque projet du PACT, sur tous les projets menés à terme ou retirés ou dont le financement était assuré, comme sur tous les nouveaux projets que les CER proposaient d'y inclure. Les CER ont été également invitées à ré-examiner la question du niveau de priorité qu'elles accordent à chaque projet. Les missions ont aussi cherché à connaître les freins qui, dans l'optique des CER, ont entravé l'exécution du PACT, et à recenser les projets susceptibles d'une exécution accélérée, qui pourraient avancer rapidement si des financements complémentaires étaient disponibles.

Les objectifs spécifiques de ces missions, ainsi que les résultats attendus de la consultation des CER ont été expliqués comme suit :

- a) procéder, avec les CER, à un examen détaillé du PACT dans les domaines où il se rapporte aux activités de ces organisations ;
- b) passer en revue les principaux projets qui, au moment de la préparation du PACT, ne pouvaient figurer au programme, et qui peuvent y être inclus du fait que le PACT est un programme à horizon mobile ;
- c) élaborer un calendrier d'exécution avec des dates butoir pour chacun des projets/programmes que les CER auront à coordonner ;
- d) identifier les principales lacunes en capacités auxquelles il faut remédier pour que les CER puissent remplir les missions qui sont les leurs au plan de la coordination de l'exécution du PACT ;
- e) déterminer, pour chaque projet/programme classé prioritaire dans chaque CER, les insuffisances (capacités, financement) qu'il sera nécessaire de combler pour que l'exécution de ce projet/programme puisse se faire sans à-coups.

Outre ce qui précède, un autre objectif de la mission était de comprendre et d'établir l'existence de problèmes sectoriels majeurs au sein des régions, ainsi que de domaines d'intérêt au plan des infrastructures pour chaque CER.





Ces visites ont également permis d'effectuer une analyse des obstacles que rencontre l'exécution, au sein des CER et entre CER. Il a été par conséquent possible de tirer des conclusions utiles et de faire des recommandations, en prenant pour base les leçons dégagées auprès de telle ou telle CER qui seraient applicables à d'autres.

## 2 L'actualisation du PACT

La première année du PACT a constitué un processus d'apprentissage pour les CER, le NEPAD et leurs partenaires au développement. Il est donc tout à fait compréhensible qu'il y ait eu une certaine confusion et des malentendus touchant aux rôles et responsabilités. La compréhension des rôles, des responsabilités et des procédures a évolué à des rythmes différents au niveau des diverses CER ; les taux variables d'avancement de l'exécution du PACT dans l'ensemble des CER en sont le reflet. La persistance de l'instabilité politique et sociale dans certaines régions a également contribué au ralentissement du rythme d'exécution du programme. Ce facteur met en relief l'importance de la stabilité pour l'intégration régionale, qui peut déjà s'avérer difficile à réaliser aux époques les plus favorables, et qui devient, dans des conditions d'instabilité, pratiquement impossible.

L'année d'application n'en a pas moins été productive sous deux angles : Premièrement, des progrès ont été réalisés sur des projets spécifiques, et deuxièmement, elle s'est révélée riche d'enseignements, et la mise en application de ces enseignements, si elle est faite de manière cohérente, devrait bien augurer de l'exécution future du PACT.

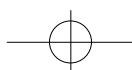
### 2.1 Réalisations

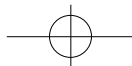
#### 2.1.1 CEDEAO

##### 2.1.1.1 Progrès institutionnels

Le programme du NEPAD est articulé sur l'intégration régionale, la bonne gouvernance, les partenariats public-privé et la prévention des conflits ; tous ces objectifs s'accordent avec les programmes de la CEDEAO. De même, les programmes de la CEDEAO sont étroitement liés au programme à l'échelle continentale du NEPAD, car ils visent à l'amélioration de l'environnement socio-économique par l'intégration régionale, la bonne gouvernance et un meilleur partenariat public-privé en Afrique de l'Ouest. En résumé, la CEDEAO estime que ses programmes traduisent bien les objectifs du NEPAD en Afrique de l'Ouest.

C'est dans ce contexte que, en mai 2002 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), les chefs d'État de la CEDEAO ont organisé un sommet pour discuter de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. Les chefs d'État ont décidé de convoquer un sommet consacré spécialement à donner de l'élan au programme NEPAD en Afrique de l'Ouest, démontrant ainsi l'appui dont il bénéficie dans la sous-région. Au sommet de Yamoussoukro, en examinant les meilleures voies et moyens de procéder à cette mise en œuvre, les chefs d'État ont décidé de :





- charger la CEDEAO de coordonner et de faire le suivi de l'exécution des programmes NEPAD, et à cet effet, ils ont convenu de lui fournir les ressources appropriées ;
- créer une interface NEPAD au sein du Secrétariat exécutif de la CEDEAO ;
- inviter chaque État à créer une interface nationale pour le NEPAD ;
- créer un comité interministériel ad hoc qui supervisera l'exécution du programme NEPAD.

Cette déclaration place l'agenda du NEPAD au centre du programme de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest. Le Secrétariat de la CEDEAO a toutefois reconnu qu'il ne disposait pas des capacités institutionnelles qu'il fallait pour remplir le rôle qui lui était confié. Il a donc sollicité auprès de la communauté des bailleurs de fonds des appuis complémentaires qui lui permettraient de jouer, par rapport au NEPAD, ce rôle élargi qui est d'un intérêt capital.

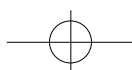
Pour que la CEDEAO puisse relever ces nouveaux défis et devenir une institution très performante, il est indispensable qu'elle prenne un certain nombre de mesures de fond tendant à résoudre des questions aussi essentielles que :

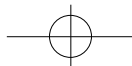
- la consolidation de sa structure interne et la réduction du nombre de niveaux décisionnels ;
- le renforcement des services du Secrétariat exécutif pour aboutir à une meilleure définition de la stratégie globale de l'organisation, de son plan de développement et de ses priorités, et à l'alignement systématique de ses programmes avec celui du NEPAD, afin d'avoir une vue systémique de ses activités et de ses principaux indicateurs de performance ;
- le développement d'un système d'information efficace ; ceci exige de nouveaux équipements et de nouveaux logiciels et, ce qui est plus important, un encadrement de type entreprise qui garantisse que les sous-systèmes sont en concordance et communiquent aisément entre eux ;
- l'amélioration de la capacité de la CEDEAO à communiquer le contenu et l'état d'avancement du programme du NEPAD à la société civile de la région ;
- l'élaboration de procédures administratives et financières plus transparentes et leur rationalisation ;
- le développement d'une nouvelle culture managériale privilégiant l'action et les résultats ;
- la révision des systèmes d'évaluation du personnel et des dispositions incitatives en sa faveur.

La CEDEAO est elle-même consciente qu'il est important d'harmoniser ses politiques et activités avec celles de l'UEMOA et de mieux coordonner leurs deux programmes. Le faire exigera une plus forte interaction et coopération entre les deux organisations. Elles ont déjà décidé de tenir une réunion de coordination tous les six mois.

La CEDEAO se rend bien compte qu'il s'agit là d'un programme ambitieux dont l'exécution s'étendra nécessairement sur un certain nombre d'années, et l'institution a élaboré un plan d'action à court terme, c'est-à-dire couvrant les trois prochaines années. Ce plan d'action à court terme<sup>1</sup> incorpore des besoins prioritaires en personnel venant en complément à son propre plan de

<sup>1</sup> Ce plan, qui peut être consulté à l'annexe 2, offre un exemple de la manière dont une Communauté économique régionale peut aborder ses responsabilités au titre du NEPAD.





recrutement, ainsi que des besoins majeurs en termes d'équipements comme en termes d'études destinées à déterminer les activités qui seront menées sur le plus long terme, telles la modernisation de son système informatique et de l'Intranet.

À la réunion des bailleurs/organismes de financement, tenue en novembre 2002, des composantes essentielles de ce plan ont pu mobiliser des engagements de financement. Le défi actuel pour la CEDEAO est celui de faire avancer rapidement le dossier de l'engagement des consultants et celui du lancement des études requises. Le fait que la crise en Côte d'Ivoire ait distrait la CEDEAO de ces tâches au cours des derniers mois montre bien combien il est difficile de consacrer une attention soutenue au développement institutionnel au profit des programmes régionaux.

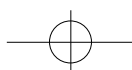
Il est hors de doute, toutefois, que la CEDEAO a fait d'importantes avancées vers la définition de la voie à suivre pour exécuter efficacement le PACT du NEPAD. Le défi à relever sera de traduire cette définition en réalités opérationnelles.

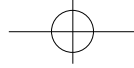
**Les dispositions prises par la CEDEAO pourraient servir de modèle pour d'autres CER qui n'ont pas encore créé de cadre institutionnel pour le NEPAD.**

#### 2.1.1.2 État d'avancement des projets PACT

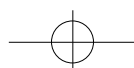
Les avancées en matière d'exécution de projets du NEPAD (PACT) dans la sous-région sont résumées ci-dessous ; les projets qui ont enregistré des progrès notables sont plus amplement détaillés.

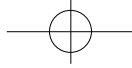
- 1 Projet du gazoduc ouest-africain (WAGP) : La résolution des principaux problèmes commerciaux et contractuels du projet a fait des progrès. Un organe régional de régulation pour le gaz a été créé. Les partenaires financiers et publics poursuivent les négociations ainsi que l'établissement des conventions commerciales et juridiques ; et la Banque mondiale est aujourd'hui en mesure de procéder à l'examen des documents du projet et à son évaluation économique et financière.
- 2 Le pool énergétique d'Afrique de l'Ouest (WAPP): Depuis juillet 2002, les activités réalisées au titre de ce projet sont les suivantes :
  - Constitution d'équipes nationales au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, et Togo se consacrant à la préparation du projet ;
  - Établissement d'un comité de coordination pour la préparation du projet ;
  - Approbation des principaux termes de référence pour les études environnementales et techniques ;
  - Approbation par le conseil des ministres de la CEDEAO du protocole d'accord sur l'énergie ;
  - Renforcement des capacités de la CEDEAO dans le secteur énergétique ;
  - Progression du processus de commande et d'évaluation de la ligne de transport Ikeja (Nigeria) – Sakete (Bénin), de la ligne de transport Takoradi – Tema au Ghana, et de la ligne de transport Bobo-Dioulasso – Ouagadougou sur le territoire burkinabè ;
  - L'USAID, la BOAD, et la BEI ont exprimé de l'intérêt pour le financement de ce projet d'un coût estimatif de 221 millions de dollars E.-U., révisé à la hausse par rapport aux estimations précédentes qui étaient de 151 millions de dollars E.-U.





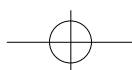
- 3 Schéma directeur des interconnexions sous-régionales (Est, Ouest et Centre): Bien qu'il existe un schéma directeur de l'énergie pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, la Banque mondiale a conseillé le recrutement d'un consultant qui travaillera, entre autres choses, sur l'offre et la demande. L'USAID finance la révision du schéma directeur, et le recrutement de consultants est en cours. Il est également nécessaire d'effectuer des études supplémentaires, que la BAD et le Japon ont accepté de financer.
- 4 Projet de renforcement des capacités en matière énergétique (AFREC): La CEDEAO a nommé un coordonnateur et un directeur pour l'AFREC et créé un Observatoire de l'énergie.
- 5 Projet de facilitation pour l'énergie : Les études suivantes ont été achevées : a) une évaluation destinée à l'élaboration de propositions de coopération dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (NRSE) ; b) une évaluation destinée à l'élaboration de propositions de coopération relatives à l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité énergétiques en matière d'approvisionnement ; c) une évaluation destinée à l'élaboration de propositions de coopération pour les transactions pétrolières et gazières ; et d) une évaluation destinée à l'élaboration de propositions de coopération en matière d'énergie rurale en Afrique. Aujourd'hui, toutefois, les pays ont un travail indispensable d'élaboration de politiques nationales à faire, et ces politiques devront par la suite être harmonisées.
- 6 Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest :
  - L'unité de gestion intégrée des ressources en eau à Ouagadougou est chargée d'exécuter le projet ;
  - La CEDEAO compte recruter un spécialiste des ressources en eau pour renforcer les capacités d'exécution du projet ;
  - Les premiers financements, à savoir 70 000 UC du Fonds de la CEDEAO et 68 millions de francs CFA du Burkina Faso, ont été obtenus pour aider à la création d'un organe de coordination et de suivi du plan d'action régional pour la gestion intégrée des ressources en eau.
- 7 Renforcement du Centre de prévision inter-États de l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger (CIP) et Appui aux organisations existantes ainsi qu'aux organisations nouvelles du Bassin : Comme il n'existe pas de mécanismes d'échanges de rapports entre la CEDEAO et les autorités du Bassin du Fleuve, il n'a pas été possible de recueillir des informations sur l'état d'avancement du projet.
- 8 Facilitation du transit routier (qui incorpore les mesures d'exécution du contrôle des surcharges sur les corridors routiers et du renforcement des associations de parties prenantes à la facilitation des échanges): Le programme conjoint entrepris par la CEDEAO avec l'UEMOA et le CILSS pour faciliter le transport routier a enregistré des progrès. Ce programme de coopération se caractérise comme suit :
  - Avec l'approbation de son conseil des ministres en 2002, l'UEMOA a lancé un programme pilote pour améliorer l'efficacité d'utilisation de certains des corridors routiers internationaux qui traversent ses pays membres. Le programme est mené en coordi-

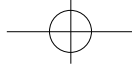




nation avec des initiatives similaires entreprises par le CILSS et le secteur privé, et il est financé par l'UEMOA, l'USAID et le SSATP. La première phase du programme comporte le suivi des opérations de transit le long de ces corridors. Les données seront collectées par les chauffeurs de poids-lourds, puis analysées et diffusées par les institutions régionales. Les chauffeurs fourniront des informations sur le nombre de barrages, et le temps perdu à ces barrages et aux frontières. Des données relatives aux paiements officiels et officieux effectués le long de ces trajets devraient être recueillies également. Ces informations seront rendues publiques pour accroître la prise de conscience de la responsabilité des États et les inciter à prendre des mesures pour réduire les entraves au transport et au transit. Les six corridors routiers suivants sont inclus dans ce projet de suivi : l'UEMOA sera chargé de la ligne Abidjan-Ouagadougou, Tema-Ouagadougou, Lomé-Ouagadougou et Ouagadougou-Niamey, avec l'appui du Programme de transport de l'Afrique sub-saharienne ; le CILSS, avec l'appui de l'USAID, s'occupera des lignes Abidjan-Bamako et Dakar-Bamako, tandis que la CEDEAO fera le suivi de la ligne Abidjan-Lagos, avec l'appui du Projet pour le corridor de transport Abidjan-Lagos, financé par la Banque mondiale ;

- La deuxième phase du programme pilote porte sur la construction de deux postes douaniers à guichet unique aux frontières entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et entre le Togo et le Burkina Faso. L'objectif est de réduire le nombre d'arrêts et de contrôles aux frontières et de faciliter les échanges d'informations entre les administrations douanières. Il est prévu de moderniser les installations et les équipements douaniers et d'aménager le format des documents douaniers de manière à diminuer les occasions de contacts professionnels entre les conducteurs et les agents des douanes. Des scanners seraient également installés pour réduire le recours à l'inspection physique du fret ;
  - Parmi les autres volets du programme figurent la mise en application effective des conventions TRIE et TIE de la CEDEAO. Elles portent en particulier sur la mise en application d'un dispositif d'acquets-à-caution douaniers. Les programmes de l'UEMOA visent également à l'harmonisation de la réglementation du transport et des marchandises en transit, à l'intégration des systèmes douaniers et à la simplification des procédures portuaires ;
  - En septembre 2002, une réunion rassemblant à Ouagadougou les représentants de l'UEMOA, de la CEDEAO et des agences des bailleurs (Union européenne, France, Banque mondiale) a envisagé l'extension du programme piloté par l'UEMOA à d'autres lignes routières de la région. Les participants ont convenu d'organiser un atelier pour préparer le cadrage logique du programme élargi, qui recevrait l'appui financier des organismes de financement.
- 9 Étude de faisabilité de l'interconnexion ferroviaire des pays de la CEDEAO : Les activités au titre de ce projet sont les suivantes :
- Un accord de don a été signé entre la BAD et la CEDEAO ;
  - La CEDEAO a sélectionné les candidats pour une équipe d'appui à l'étude constituée de six experts des chemins de fer provenant des États membres ;
  - La CEDEAO procède en ce moment à son siège à l'établissement d'une cellule d'exécution de l'étude ;
  - La réception des offres pour cette étude est en cours.





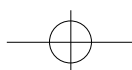
- 10 Appui institutionnel à l'exécution de la Décision de Yamoussoukro (incorporant le système global de navigation par satellite (GNSS) et le Programme de développement en coopération de la sécurité de l'exploitation et de la navigabilité (COSCAP): Les trois projets PACT séparés ont été combinés en un seul Projet de libéralisation du transport aérien pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale au titre de la mise à exécution de la Décision de Yamoussoukro. À cet égard, plusieurs études, financées par les dons de la Banque mondiale/IDF et de l'UE, ont été réalisées. Elles ont porté sur l'établissement du cadre de régulation économique du transport aérien, l'harmonisation de son cadre juridique et institutionnel, et la création d'un dispositif de surveillance de la sécurité aérienne en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

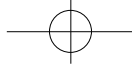
En outre, les parties prenantes publiques comme privées reconnaissent parfaitement l'importance que revêt la mise à exécution de la Décision de Yamoussoukro. En effet, les avantages initiaux (services accrus et meilleure fiabilité) ainsi que les menaces réelles (désignation des transporteurs qui ne remplissent pas les normes techniques et financières) apparaissent maintenant plus clairement. La nécessité d'une politique de mise en concurrence effective qui prenne en compte les spécificités du transport aérien a été également discutée et reconnue. Un séminaire a été organisé pour passer en revue les propositions et préparer les plans d'action ; ceux-ci ont été soumis au comité des ministres. Il est donc nécessaire de passer maintenant à l'action en matière de régulation économique et de surveillance de la sécurité aérienne.

Le comité des ministres, à la réunion qu'il a tenue à Lomé en février 2003, a adopté une résolution qui :

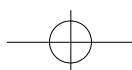
- réaffirme l'engagement collectif et individuel des États en faveur de la Décision de Yamoussoukro ;
- demande à tous les États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale de renforcer les capacités institutionnelles de la CEDEAO et de la CEMAC en établissant, entre autres choses, des cellules fonctionnelles chargées du transport aérien au sein de ces deux organisations économiques régionales ;
- demande aux États membres de rendre ces cellules opérationnelles sans délais en les pourvoyant en ressources humaines et financières qui pourront assurer la pérennité des activités du comité et du conseil des ministres ;
- établit un comité d'harmonisation des lois et des réglementations composé du bureau exécutif, de la CEMAC, de la CEDEAO, du groupe de l'accord de Banjul, de la Mauritanie, de Sao Tomé-et-Principe, des bailleurs de fonds et de toutes autres parties intéressées ;
- demande aux ministres des Affaires étrangères des États membres de prendre en urgence des dispositions pratiques pour accélérer les échanges de notes diplomatiques relatives à la désignation des transporteurs aériens, comme prévu par la Décision de Yamoussoukro.

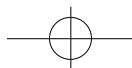
- 11 Étude sur les centres de contrôle de l'espace aérien supérieur : Aucun progrès n'a été signalé. Il semble nécessaire d'instituer une coopération avec l'ASECNA en vue de l'élaboration des modalités d'exécution des centres de contrôle de l'espace aérien supérieur.





- 12 Sécurité maritime et facilitation du trafic maritime : L'élaboration des termes de référence pour le projet est en cours ; il sera finalisé après la visite de missions auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de la SADC.
- 13 Pollution maritime : Il est nécessaire de préparer des documents de programme en collaboration avec l'OMI et la SADC. Mais ce projet est considéré comme un projet à long terme, et aucun progrès n'a été signalé.
- 14 Développement de la production industrielle d'équipements de télécommunications en Afrique : Aucune avancée n'a été signalée. Ce projet est toutefois considéré comme relevant plutôt du secteur privé.
- 15 Politique des NTIC et cadre régulateur au niveau régional :
- Dans les télécommunications, les aspects physiques de l'intégration régionale, notamment la modernisation et l'harmonisation des équipements, ont été marqués par de bons progrès. La prochaine étape est de s'engager dans l'harmonisation des politiques de télécommunication pour préparer la création d'un marché régional des télécommunications ;
  - La CEDEAO compte profiter du nouvel élan créé par le NEPAD pour améliorer le processus d'harmonisation des réformes dans les télécommunications et d'élaboration d'une politique régionale pour l'ensemble de la communauté. Le Secrétariat exécutif de la CEDEAO (avec un don PPIAF de 279 000 dollars E.-U.) conduit actuellement une étude sur l'harmonisation des politiques sectorielles et le cadre régulateur dans le secteur des télécommunications. Des rapports préliminaires de l'étude ont été distribués et examinés avec les parties prenantes internationales (Africa Connection, Union internationale des télécommunications, et Banque mondiale) ;
  - Un atelier s'est tenu en mars 2003 ; il réunissait des représentants des États membres pour discuter des mesures concrètes à prendre en vue d'aboutir à une politique régionale des télécommunications et à un encadrement régulateur approprié après l'achèvement de l'étude. L'atelier a été d'un apport instructif pour les dirigeants et les parties prenantes sur les questions qui se posent dans le secteur des télécommunications et a contribué à l'émergence d'un consensus relativement à l'harmonisation de la réglementation des télécommunications et des structures des marchés, l'objectif étant d'instaurer un marché régional des télécommunications à l'horizon 2007 ;
  - La prochaine étape est celle de la confection de la politique régionale, qui sera présentée aux ministres en charge des télécommunications avant le sommet de la CEDEAO prévu en décembre 2003. Des efforts sont également requis pour mobiliser davantage de financements du secteur privé dans la perspective de faire passer le taux de pénétration du téléphone de son niveau de 1,6 % (fin 2001) à 10 % à l'horizon 2007 ;
  - La CEDEAO a également créé une Association ouest-africaine de régulation des télécommunications (WATRA), répondant à l'objectif d'harmonisation des politiques et de création d'une banque de données régionale des NTIC à son siège.
- 16 Développement des capacités humaines en matière de NTIC pour la CEDEAO.

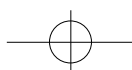


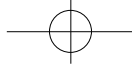


- 17 La CEDEAO a préparé le plan d'action à court terme d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles financé par l'Union européenne, la Banque mondiale, le Canada, le Royaume-Uni, la France et la Banque africaine de développement. Ce programme comprend des composantes relatives aux technologies de l'information et de la communication.
- 18 Renforcement des institutions africaines de télécommunications et des NTIC : Il existe un centre régional de maintenance des télécommunications à Lomé.
- 19 Création d'une entité faitière continentale pour faciliter l'utilisation et l'exploitation des NTIC dans les pays africains : Aucune avancée n'a été signalée sur ce projet.
- 20 Voies routières du PACT



1	<b>Boke- Quebo; 206 km – construction</b>	Poursuite des études économiques et techniques Bailleurs potentiels : BIsD, BADEA, BAD, UE
2	<b>Akatsi –Dzodze- Noepe; 31 km – bitumage</b>	Le financement des travaux a été obtenu (BAD – tronçon au Ghana ; Fonds de la CEDEAO pour le tronçon au Togo)
3	<b>Zinder-frontière du Nigeria, 110 km – réfection</b>	Pas d'informations
4	<b>Agades-Zinder, 130 km – bitumage</b>	Pas d'informations
5	<b>Kati-Kita Saraya; 345 km – bitumage</b>	Études de faisabilité et études techniques achevées (2001); TRE>14 pour le tronçon Kati-Kita et financement envisagé par l'UE et la KFW ; le financement du tronçon Kita-Saraya étant étudié par la BIsD
6	<b>Kante-frontière du Burkina Faso; 194 km – réfection</b>	Évalué par la BAD en 2001 en vue d'un cofinancement avec l' AFD et le Fonds saoudien. A un TRE de 17 ; mesure de suspension toutefois en raison des arriérés du Togo à la BAD.
7	<b>Mamfe-Enugu, 161 km rénovation au Cameroun et réfection au Nigeria</b>	Mamfe-Ekok a déjà fait l'objet d'une évaluation par la BAD ; le Cameroun a toutefois demandé une nouvelle évaluation à la BAD dans le cadre d'un financement multinational. Ce tronçon routier est maintenant inscrit au programme opérationnel indicatif de la BAD pour 2003. Mais, la demande nigériane n'est pas encore parvenue à la BAD.





## 2.1.2 CEEAC

### 2.1.2.1 Progrès institutionnels

La sixième réunion des experts de l'Afrique centrale s'est tenue à Libreville les 27 et 28 mars 2003. Au cours de la réunion, des informations ont été données sur les points suivants :

- Un programme de 87 projets d'infrastructures pour la sous-région ;
- L'adoption du PACT ;
- La présentation du NEPAD à la réunion du G8 à Kananaskis, au Canada ;
- L'adoption du protocole d'accord sur le mécanisme africain d'examen par les pairs.

Les experts ont en outre mis en place une structure de coordination sous-régionale pour le NEPAD, dont le secrétariat est assuré par la CEEAC. Cette structure est composée des représentants de chaque organe national de coordination du NEPAD (un par pays), de la société civile, du secteur privé, de la CEMAC, de la CEEAC, et du bureau de la CEA pour l'Afrique centrale.

Le 12 avril 2003, les pays membres de la CEEAC ont créé le Pool énergétique d'Afrique centrale. Le pool a pour tâche de trouver des solutions aux problèmes du secteur énergétique en réalisant le développement et l'exploitation en coopération des ressources énergétiques de la sous-région, ainsi que l'interconnexion des réseaux nationaux.

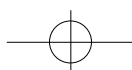
Un atelier sur l'intégration économique régionale en Afrique centrale a été organisé du 16 au 18 octobre 2002 à Yaoundé, sous l'égide de la Banque mondiale et de l'Union européenne. À la suite de l'atelier, la préparation d'un projet de développement institutionnel relevant de la Banque mondiale, sur le modèle de celui qui est en cours d'exécution à la CEDEAO, a commencé. Ce projet ne couvre toutefois que la région de la CEMAC, qui ne comprend que sept pays, à savoir le Cameroun, le Gabon, la République centra-africaine, le Congo, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

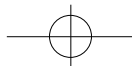
La mission de revue dans la CEEAC a révélé que la sous-région est gravement déficitaire en ressources nécessaires à la confection et à la gestion des projets du PACT. Afin de remédier à ces insuffisances, la CEEAC a demandé à la BAD, en août 2002, le financement d'un projet d'appui institutionnel. Les termes de référence de l'appui proposé sont en cours de finalisation.

#### 2.1.2.2 Progrès dans le domaine des projets PACT

Les rubriques qui suivent résument les progrès réalisés en matière d'exécution de projets relevant du PACT dans la sous-région.

- 1 RDC- Étude du grand barrage intégrateur d'INGA : En liaison avec la RDC, la CEEAC doit définir les termes de référence de l'étude et chercher les financements. Il est important que la CEEAC se mette en rapport avec la SADC concernant ce projet, car celle-ci semble y avoir consacré un travail considérable.
- 2 Étude de la possibilité d'interconnexion des réseaux électriques :  
À la suite d'une demande de financement émanant de la CEEAC, la BAD prépare actuellement les termes de référence d'une étude d'interconnexion électrique à partir



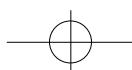


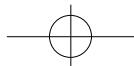
des données de sa mission auprès de la CEEAC en avril 2003. Leur finalisation est presque achevée, et le projet sera présenté au Fonds africain de développement en juin 2003. Les travaux d'étude devraient débuter en janvier 2004 et durer deux ans.

- 3 Projet de facilitation pour le secteur de l'énergie : Aucun progrès n'a été enregistré. La CEEAC sera l'interface de l'AFREC pour l'exécution du volet Afrique centrale.
- 4 Projet de renforcement des capacités pour le secteur de l'énergie : Aucun progrès n'a été enregistré. La CEEAC sera l'interface de l'AFREC pour l'exécution du volet Afrique centrale.
- 5 Appui à la gestion des ressources en eau pour l'Afrique centrale : Aucun progrès n'a été enregistré.
- 6 Facilitation des opérations de transit routier : La CEEAC a demandé l'appui de la facilité d'assistance technique pour les infrastructures en vue d'une étude visant : 1) l'évaluation des programmes existants de facilitation routière à l'exécution desquels participent des pays d'Afrique centrale et 2) l'élaboration d'un programme approprié de facilitation pour l'Afrique centrale et d'un plan d'action pour son exécution.
- 7 Exécution des contrôles de surcharges sur les corridors routiers : Voir le projet n° 6.
- 8 Renforcement des associations de parties prenantes pour la facilitation des échanges : Voir le projet n° 6.
- 9 Établissement de postes douaniers frontaliers à guichet unique : Voir le projet n° 6.
- 10 Étude de pré-faisabilité sur l'interconnexion des réseaux ferroviaires : Sur la base du projet de termes de référence, la CEEAC a demandé à la BAD de financer l'étude. La CEEAC rassemble actuellement un complément d'informations qui permettront à la BAD de faire l'évaluation de cette demande.
- 11 Étude de pré-faisabilité du port de Mayumba : Cette étude est sur le point d'être achevée, et ses conclusions paraissent confirmer la faisabilité économique du projet. Une étude complète de faisabilité est cependant hautement souhaitable. Le Gabon a exprimé le désir de recourir à un financement privé dans le cadre d'un contrat BOT. Le projet a donc été révisé en conséquence dans les détails afférents.
- 12 Exécution des actions relatives à la Décision de Yamoussoukro et au COSCAP : La CEMAC poursuit sa coopération avec la CEDEAO pour l'exécution de la Décision de Yamoussoukro relative à la dérégulation du transport aérien en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale<sup>2</sup>. La CEMAC a pris une part active à la préparation et à l'organisation de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Lomé en février 2003. Cette réunion a enregistré la participation de sept pays d'Afrique centrale. Ses conclusions sont détaillées plus amplement à la rubrique traitant de la CEDEAO.



<sup>2</sup> Voir « Réalisations de la CEDEAO » pour les détails.





- 13 Système global de navigation par satellite (GNSS) : Aucune avancée n'a été signalée. La CEEAC se mettra en rapport avec l'ASECNA et l'OACI pour l'exécution du volet Afrique centrale.
- 14 Étude des centres de contrôle de l'espace aérien supérieur : Aucune avancée n'a été signalée. La CEEAC se mettra en rapport avec l'ASECNA et l'OACI pour l'exécution du volet Afrique centrale.
- 15 Reprise de l'industrie du transport en Angola et en RDC : La CEEAC se mettra en rapport avec l'Angola et la RDC en vue d'informations complémentaires sur les programmes existants.
- 16 Utilisation de SAT 3/WASC/SAFE pour l'amélioration de l'interconnexion : Aucune avancée n'a été signalée.
- 17 Développement de la production industrielle d'équipements de télécommunications en Afrique : Aucune avancée n'a été signalée. La CEEAC se mettra en rapport avec l'Union africaine des télécommunications pour l'exécution du volet Afrique centrale.
- 18 Politique des NTIC et cadre de régulation au niveau régional : La CEEAC s'apprête à finaliser les termes de référence à présenter aux bailleurs de fonds pour un financement éventuel.
- 19 Création d'une entité faitière continentale pour faciliter l'utilisation et l'exploitation des NTIC dans les pays africains : Aucune avancée n'a été signalée. La CEEAC se mettra en rapport avec l'Union africaine des télécommunications pour l'exécution du volet Afrique centrale.

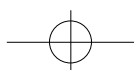
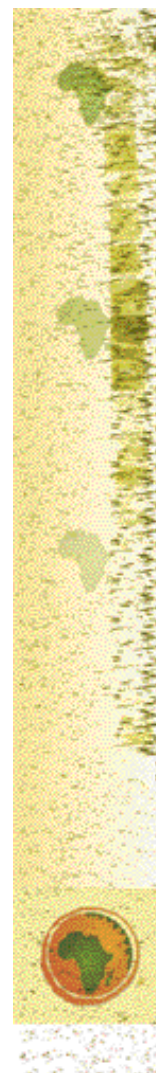
### 2.1.3 IGAD

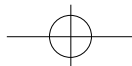
#### 2.1.3.1 Progrès institutionnels

Au cours de l'année 2002, le Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a élaboré, dans le cadre de son nouveau programme de restructuration, une stratégie à long terme, une réglementation des conditions de service de son personnel, une réglementation financière, et une nouvelle structure fonctionnelle. Cet exercice s'est fait de manière participative, en associant les parties prenantes des États membres et le forum des partenaires de l'IGAD. Il a été focalisé en particulier sur le NEPAD.

La récente signature d'un protocole d'accord entre l'IGAD et l'UIT donnera une impulsion à l'exécution des projets du NEPAD dans le domaine des NTIC. Le protocole d'accord a rendu possible l'attribution à l'IGAD du rôle de chef de file pour l'exécution du réseau PANAFTEL dans la Corne de l'Afrique. La coopération de l'IGAD avec l'UIT sur un large éventail de questions touchant au développement des NTIC et des télécommunications dans la sous-région en sera également facilitée.

L'IGAD a également institué en 2002 le Forum IGAD des entreprises, conformément aux recommandations de la 21e session du conseil des ministres de l'IGAD qui s'était réuni à





Khartoum au Soudan en janvier 2002. L'on attend du Forum qu'il joue un rôle de premier plan pour la facilitation des échanges régionaux, le plaidoyer et la promotion active de l'accroissement des échanges régionaux et de l'intégration régionale.

Enfin, le Secrétariat de l'IGAD a entrepris la publication d'un bulletin bimestriel qui diffusera des informations sur les activités de l'IGAD auprès de ses membres.

### 2.1.3.2 Progrès dans le domaine des projets PACT

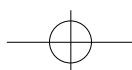
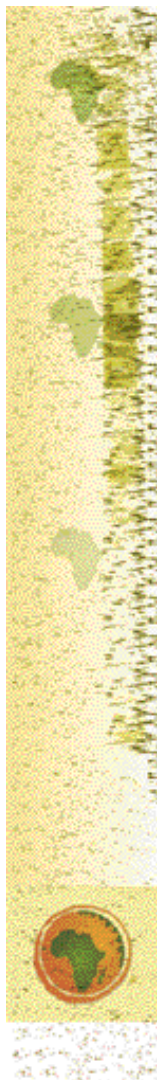
La présente section passe en revue l'état d'avancement du programme PACT dans la sous-région de l'IGAD.

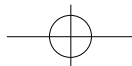
- 1 Réalisation de l'observatoire IGAD du cycle hydrologique (IGAD HYCOS) : Le premier volet du projet a reçu un financement de 12 000 dollars E.-U., et un programme de travail correspondant au descriptif détaillé du projet a été préparé.
- 2 Exécution des contrôles de surcharges sur les corridors routiers : Les termes de référence du projet ont été préparés, et l'IGAD recherche un financement pour élaborer un cadre de contrôle des surcharges le long des corridors routiers dans sa zone..
- 3 Port de Djibouti et port sec à Addis-Abeba : L'étude de pré-faisabilité du projet a déjà été financée, et l'on recherche un financement pour les études complètes de faisabilité et les études techniques détaillées. Parallèlement, l'UE a accepté de financer la réhabilitation du chemin de fer (40 millions d'euros) avant sa transformation en concession de service public.
- 4 Appui institutionnel à la mise en application de la Décision de Yamoussoukro : Ce projet, qui est en cours, doit être exécuté en étroite collaboration avec le COMESA.
- 5 Programme de développement en coopération de la sécurité de l'exploitation et de la navigabilité (COSCAP) et associations de parties prenantes : L'IGAD ne dispose pas d'informations sur l'état d'avancement du projet, du fait que le COMESA en est le principal organe d'exécution.

### 2.1.4 EAC

#### 2.1.4.1 Progrès institutionnels

La Communauté est-africaine (EAC) a joué un rôle moteur vis-à-vis de ses États membres dans l'exécution du programme et des projets du NEPAD. La première réalisation de l'EAC au plan institutionnel est l'instauration, dans ses organes, d'un comité de coordination. Le comité est chargé d'assurer la cohérence et les complémentarités entre les projets et programmes convenus par les partenaires ou en cours d'exécution, notamment tous ceux qui relèvent du NEPAD. À cet égard, des comités sectoriels ont été aussi créés sur la recommandation du comité de coordination : le comi-





té de l'énergie, des transports et des communications, le comité météorologique, et le comité de l'environnement et des ressources naturelles, qui ont pour mission de veiller particulièrement à tous les projets NEPAD relevant de leurs domaines.

La Communauté a réussi à instituer divers organes consultatifs qui doivent appuyer ses projets NEPAD. Une illustration en est le Groupe consultatif des partenaires au développement pour les routes, qui est normalement convoqué pour examiner le rythme de réalisation du projet de réseau routier de l'EAC. En avril 2003, le Groupe a organisé une réunion fructueuse qui a examiné et approuvé le programme de réseau routier de l'EAC relevant du projet. Des dispositions institutionnelles similaires existent pour les autres volets des programmes et projets du NEPAD dans les sous-secteurs du transport, de l'énergie, des télécommunications et de l'eau.

Le Secrétariat de l'EAC prend actuellement des mesures de renforcement de ses capacités de coordination des projets NEPAD en installant en son sein une interface qui coordonnera toutes les activités du NEPAD et travaillera en liaison avec les États membres du NEPAD et de la BAD, ainsi qu'avec tous les autres partenaires intervenant dans l'exécution du programme.

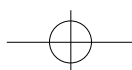
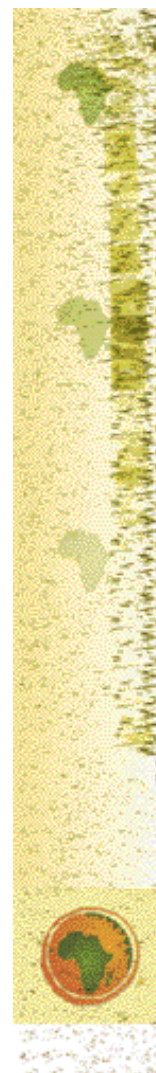
#### 2.1.4.2 Progrès dans le domaine des projets PACT

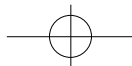
L'EAC a huit projets au titre du PACT, qui ont atteint les stades d'exécution décrits ci-après :

- 1 Renforcement des associations de parties prenantes et facilitation des échanges : Les consultations menées avec le conseil des entreprises de l'Afrique orientale se poursuivent, de même que l'élaboration de stratégies pour le développement du secteur privé. L'EAC mène également des activités préparatoires au lancement d'un audit et d'une évaluation des besoins des associations d'opérateurs du commerce et de transporteurs dans la sous-région.
- 2 Appui institutionnel pour la cession en concession de service public des chemins de fer au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie (chemin de fer TAZARA) : Les chemins de fer nationaux sont à différents stades de restructuration, et l'EAC poursuit le travail de création d'un cadre d'harmonisation des éléments juridiques, financiers et techniques liés au projet.

Dans l'intervalle, le cadre de restructuration des chemins de fer a été défini, et le processus de dimensionnement du projet au plan de la propriété, de l'ingénierie, des questions financières et de travail en relation avec la privatisation se poursuit. L'EAC a besoin de l'appui du NEPAD/BAD pour l'exécution du projet.

- 3 Réhabilitation, en appui à la mise sous gestion privée, d'une sélection des compagnies ferroviaires de l'Afrique orientale et de la SADC : Les directions des diverses compagnies devaient se réunir et l'EAC devait faire rapport au NEPAD/BAD sur les conclusions de la réunion et l'état d'avancement du projet. L'EAC a besoin d'une assistance du NEPAD pour l'exécution du projet.





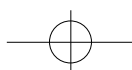
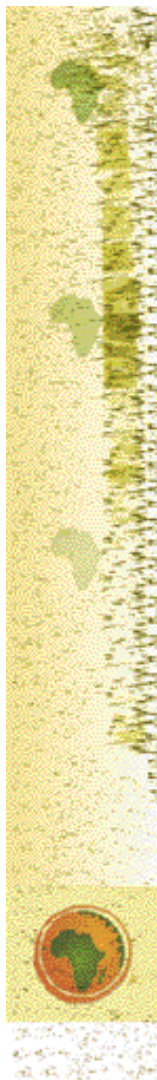
- 4 Sécurité de la navigation sur le lac Victoria : L'étude d'élaboration d'un cadre englobant les aides à la navigation, les secours et le sauvetage, l'hydrographie/cartographie, et la législation maritime a été achevée et acceptée par l'EAC. Une étude portant sur la météorologie maritime n'est toutefois pas encore achevée. Une étude faite par l'EAC et relative à la sécurité de la navigation est achevée, et elle a été soumise à l'examen des pays membres.
- 5 Appui institutionnel à la mise en application de la Décision de Yamoussoukro : La préparation des études à mener sur le projet se poursuit au niveau du COMESA, et l'EAC élabore une proposition concernant le mécanisme d'appui et la procédure de consultation du COMESA. L'EAC aura besoin d'une assistance du NEPAD pour son exécution.
- 6 Établissement de centres de contrôle sous-régionaux de l'espace aérien supérieur (UACC) : Le projet doit débuter en juillet 2003, et l'EAC aura besoin de l'appui du NEPAD/BAD pour son exécution.
- 7 Programme de développement en coopération de la sécurité de l'exploitation et de la navigabilité (COSCAP) : Le projet sera finalisé d'ici fin avril 2003.
- 8 Réseau routier de l'Afrique orientale : Une réunion consultative des partenaires au développement de l'EAC pour les routes s'est tenue à la fin d'avril 2003 pour établir le stade d'avancement de l'exécution du projet de réseau routier. Les ministres des trois pays ont présenté des dossiers détaillant les progrès réalisés au plan de l'exécution du projet routier et de l'exécution des conditionnalités approuvées en 1998, et comprenant l'examen des financements pour les tronçons convenus ainsi que les propositions de compléments de financement pour les tronçons en souffrance du tracé routier convenu, comme pour de nouveaux tronçons.

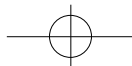
La réunion consultative a conclu en renouvelant son appui pour la mise à exécution de la phase actuelle du projet et pour les propositions de voies supplémentaires totalisant 5 102 km. La Banque mondiale a confirmé la disponibilité sur les trois prochaines années d'une somme de 400-500 millions de dollars E.-U. pour les programmes nationaux du secteur routier des trois États partenaires, et l'Union européenne a également annoncé une contribution de 375 millions d'euros sur cinq ans. La BAD a indiqué qu'elle continuerait d'appuyer les projets d'intégration régionale.

## 2.1.5 COMESA

### 2.1.5.1 Progrès institutionnels

La quatrième réunion des ministres des Transports, des Communications et des Travaux publics du COMESA, tenue en février 2003, a pris note de ce que la COMESA préparait un schéma directeur des infrastructures destiné à renforcer l'interconnexion régionale afin de promouvoir, par le commerce et les investissements, l'intégration régionale. Les projets s'appuieront, selon les estimations, sur le cadre offert par le NEPAD ; par ailleurs, la réunion a relevé la nécessité, au stade préparatoire des projets, de donner la priorité aux projets qui renforcent les interconnexions régionales.





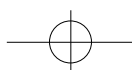
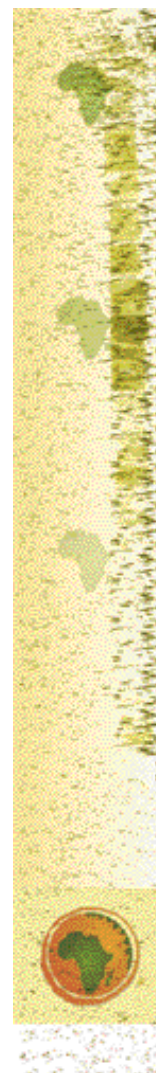
Le programme du COMESA comprend l'établissement ou le renforcement des mécanismes institutionnels qui permettent les interconnexions et l'harmonisation des politiques et procédures dans les sous-secteurs correspondants. À cet égard, deux actions significatives du COMESA, décrites ci-après, ont été conduites :

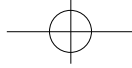
- Le COMESA consulte régulièrement les associations d'opérateurs commerciaux et de transporteurs de la sous-région et admet la nécessité de mettre en place des dispositifs formels d'appui à ces organisations, en particulier au niveau régional. Bien qu'une organisation faitière – le conseil des entreprises du COMESA – existe déjà, qui a, entre autres fonctions, celle de coordonner les apports nationaux afin d'exercer une influence régionale dans les domaines d'intérêt commun pour ces associations corporatives, le COMESA compte entreprendre un audit des associations du secteur privé et dresser un plan d'action qui permettra de rationaliser leurs activités et de les appuyer de manière plus complète et globale ;
- Le COMESA a eu une deuxième initiative majeure dans le domaine de l'harmonisation stratégique, qui a trait aux politiques et à la régulation des NTIC. Un projet en deux phases pour l'harmonisation de la régulation est en voie de réalisation. Sa deuxième phase s'inspire des conclusions de l'étude menée pendant la première phase, et se concentre sur les solutions à trouver pour améliorer et harmoniser le cadre réglementaire des États membres, conformément aux recommandations faites à l'issue de la première phase de l'étude. Les principaux résultats attendus de la phase II sont les suivants :
  - Élaboration d'une politique commune des NTIC et d'un modèle de législation ;
  - Élaboration de directives communes en matière de politiques dans des domaines de régulation particuliers ;
  - Création d'une association régionale des régulateurs de NTIC, qui doit être le moteur de l'harmonisation au niveau régional ;
  - Mise en application de l'harmonisation par l'adoption dans les États membres de la politique commune des NTIC, de la législation modèle et des directives communes ; et
  - Renforcement des capacités des autorités chargées de la régulation.
- L'élaboration d'une politique des NTIC pour le COMESA s'est faite par le biais d'une série de réunions du comité directeur et au cours d'un atelier de régulateurs et d'autres parties prenantes qui s'est tenu à Nairobi en 2002. L'atelier a discuté d'un modèle de proposition de loi relative à l'information et aux communications. Quant à l'association régionale des régulateurs, elle a été créée en janvier 2003 sous l'appellation d'Association des régulateurs de l'information et des communications (ARICEA).

#### 2.1.5.2 Progrès dans le domaine des projets PACT

Les projets PACT du COMESA peuvent être regroupés en quatre types, à savoir (a) facilitation des transports et des échanges commerciaux ; (b) transport aérien ; (c) transport lacustre ; et (d) télécommunications. Les progrès enregistrés dans leur exécution se présentent comme suit :

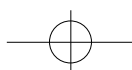
- 1 Exécution des contrôles de surcharges sur les corridors routiers :

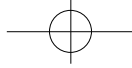




La mise en application des contrôles à l'essieu sur les corridors routiers dans la région a bien avancé. Lors de la dernière réunion des ministres des Transports et des Communications du COMESA (février 2003), il a été décidé de mettre le projet pleinement à exécution. La GTZ mène actuellement une étude dont les conclusions seront incorporées au cadre d'intervention en voie d'élaboration par le COMESA. En coopération avec la SADC et l'EAC, un document de projet préparant les activités de renforcement des capacités dans les États membres a été rédigé.

- 2 Mise en application du Document douanier uniforme et du dispositif d'acquets-à-caution COMESA/SADC : Le COMESA procède actuellement à l'établissement des modalités d'application précises du document douanier unique de la SADC/COMESA. Quant au dispositif de caution en garantie des opérations de transit, il a entrepris de le mettre en application dans la région. Le COMESA est officiellement la principale CER chargée d'élaborer et de mettre à exécution le projet.
- 3 Établissement des postes douaniers frontaliers à guichet unique : Un projet pilote sera établi entre la Zambie et le Zimbabwe à Chirundu après l'achèvement du nouveau pont que finance le Japon. L'autre corridor routier envisagé est celui qui relie le Kenya à l'Ouganda, le poste douanier frontalier étant à Malaba. Les conclusions tirées du projet pilote à Chirundu serviront à la réalisation du poste de Malaba. Pour renforcer la qualité d'exécution du projet, le COMESA compte faire visiter des postes-frontières à guichet unique déjà opérationnels, tels celui du corridor de Maputo, en vue d'inclure de bonnes pratiques constatées, dans le programme d'exécution de sa région.
- 4 Renforcement des associations de parties prenantes pour la facilitation des échanges : Le COMESA organise déjà des consultations régulières avec ces associations, qui sont chapeautées par le conseil des entreprises de la communauté. Il va maintenant établir un plan d'action pour rationaliser leurs activités et les appuyer de manière plus complète et globale.
- 5 Décision de Yamoussoukro : Le COMESA a fait des progrès importants au plan de la libéralisation du transport aérien dans la région et travaille de concert avec la SADC dans ce domaine. Les points essentiels qui doivent être pris en compte pour la finalisation de la réglementation de la concurrence dans le transport aérien se rapportent à l'élaboration des règles d'application indispensables et aux solutions à apporter aux préoccupations exprimées par quelques États membres.
- 6 COSCAP : Les discussions que mène actuellement le COMESA avec l'OACI portent sur la constitution de groupements appropriés pour la mise à exécution du COSCAP dans ses pays membres. La question fondamentale qui se pose est celle de l'utilisation des experts régionaux ainsi que la constitution des pays en pools pour leur permettre d'avoir les capacités qu'exige l'exécution du projet.
- 7 Centres de contrôle de l'espace aérien supérieur : La décision de mettre le projet en œuvre a été prise par le conseil des ministres du COMESA. Cependant, en raison du manque de financement complémentaire, l'étude n'a pas progressé autant qu'on le prévoyait.





- 8 Exécution d'un système global de navigation par satellite : Aucun progrès n'a été enregistré sur ce projet.
- 9 Sécurité de la navigation sur les lacs Tanganyika et Malawi/Niassa/Nyassa : Les travaux effectués sur ce projet n'ont pas dépassé le stade de la conception.
- 10 Projet Télécommunications(COMTEL) du COMESA : Le COMESA est en négociation avec un investisseur stratégique qui est prêt à investir dans le projet. Les travaux relatifs à l'offre faite par ce partenaire sont avancés. Le Conseil estime pouvoir conclure les négociations d'ici mai 2003 et a demandé aux opérateurs nationaux de la téléphonie de régler leurs souscriptions de parts avant la date limite de juillet 2003. La coordination de l'exécution de ce projet avec le projet SADC des infrastructures régionales d'information (SRII) est à conseiller, car quelques-uns de ces opérateurs nationaux de téléphonie sont associés au projet SRII et un certain nombre de liaisons prévues au titre du projet COMTEL ont peut-être été déjà réalisées ou sont en voie de l'être dans le cadre du SRII.
- 11 Politique des NTIC et cadre réglementaire au niveau régional : Le COMESA dispose d'une politique commune de régulation qu'elle a confectionnée en passant par l'élaboration d'une proposition de loi relative à l'Information et aux communications et par la constitution d'une association régionale de régulation dénommée l'Association des régulateurs de l'information et des communications (ARICEA).

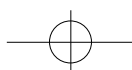
## 2.1.6 SADC

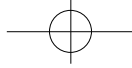
### 2.1.6.1 Progrès institutionnels

La SADC a entrepris, au cours les trois dernières années, une sérieuse restructuration de son organisation et de ses organes. Quatre directions ont été créées au Secrétariat en vue de mieux focaliser les activités sur les principaux objectifs et priorités de la sous-région. Ce sont la direction du Commerce, de l'Industrie, des Finances et des Investissements ; la direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources naturelles ; la direction du Développement social et humain et des Programmes spéciaux ; et la direction des Infrastructures et des Services. En outre, la SADC a entrepris de faire une étude de sa nouvelle structure organisationnelle. Cette étude vise à :

- donner corps à la nouvelle structure organisationnelle telle qu'approuvée par le sommet de la SADC de mars 2001 ;
- examiner les niveaux hiérarchiques dans la nouvelle structure par rapport à la structure approuvée par le Sommet ;
- passer en revue les besoins en personnel, l'administration des effectifs et leurs conditions d'emploi ainsi que les conséquences en termes de coûts ;
- passer en revue les politiques, procédures et règlements pour la nouvelle organisation, et définir une stratégie pour la mise en œuvre rapide de la nouvelle structure organisationnelle.

Au niveau des pays, d'après la nouvelle structure organisationnelle qui a été approuvée, les comités nationaux et les cellules de coordination de la SADC ont été créés ou sont en voie de





l'être. Aux niveaux sectoriels, la SADC a défini ses priorités dans le cadre de divers protocoles et programmes, dont le but est d'harmoniser les politiques et d'établir des partenariats public-privé afin de faire naître un environnement propice à une croissance sectorielle fondée sur l'accroissement des investissements et l'efficacité des opérations. La mise en application de ces protocoles et programmes se poursuit.

La restructuration devrait conférer à la SADC une plus grande efficacité dans ses responsabilités au niveau du NEPAD.

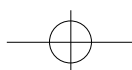
L'autre réalisation majeure de la SADC, en particulier dans les transports, est constituée par les importants progrès accomplis dans la mise en œuvre de réformes touchant à des politiques sectorielles, et d'ordre législatif et institutionnel. Afin d'accélérer ces réformes, la SADC a établi des modèles de politiques régionales et de mesures législatives qui inspirent et guident les processus de réforme au niveau national. Ces réformes ont, à ce jour, conduit à :

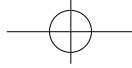
- l'établissement de fonds et d'organismes routiers spécifiques, d'offices et d'autorités routières autonomes, d'organes de régulation autonomes dans l'aviation et les télécommunications ;
- l'association accrue du secteur privé à la fourniture d'infrastructures et de services par le biais des privatisations, des mises en concession, de l'obtention d'investisseurs stratégiques ou de la création de nouvelles installations et de nouveaux services dans des domaines tels que les routes à péage, les terminaux portuaires, les aéroports, les chemins de fer, la téléphonie fixe et mobile et les services internet ;
- la participation accrue du secteur privé aux politiques et aux programmes nationaux et régionaux. On encourage et aide le secteur privé à former des associations nationales et régionales qui lui permettent de conjuguer ses ressources et de coordonner ses positions sur des questions essentielles. Parmi les associations régionales créées à ce jour figurent la Fédération des associations de transporteurs d'Afrique orientale et australe (FESARTA), la Fédération des entreprises de dédouanement et de transit de l'Afrique australe (FCFASA), l'Association des agences routières d'Afrique australe (ASANRA), l'Association des compagnies aériennes d'Afrique australe (AASA), l'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique australe (TRASA), et l'Association des administrations des télécommunications d'Afrique australe (SATA).

#### 2.1.6.2 Progrès en ce qui concerne les projets PACT

La SADC a signalé les avancées suivantes :

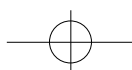
- 1 Projet hydroélectrique de Mepanda Uncua : Le projet a été déclassé en projet national. Bien que la SADC soit éventuellement disposée à offrir son assistance au Mozambique pour sa réalisation, la responsabilité de la définition et de l'exécution du projet incombe maintenant exclusivement au pays initiateur, le Mozambique.
- 2 Projet d'interconnexion Mozambique-Malawi : La responsabilité du développement et de l'exécution du projet incombe au pays initiateur, le Mozambique. Ce projet rentre dans le pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP), et les deux pays participent acti-

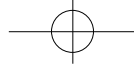




vement à sa préparation, en particulier au niveau de l'évaluation environnementale et de l'étude de faisabilité. Actuellement, la Banque mondiale prépare le projet en vue d'un éventuel financement, et un financement IDA de 63 millions de dollars E.-U. est attendu.

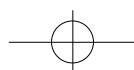
- 3 RDC-Étude du projet intégrateur du grand barrage d'Inga : Le projet du grand barrage d'Inga est considéré comme prioritaire par la SADC, compte tenu de son principal objectif dans le secteur énergétique, qui est de mettre en service le potentiel hydro-électrique de la région. Les freins à la réalisation du projet ont été identifiés : les faiblesses du cadre institutionnel en RDC et l'état dégradé du fournisseur d'électricité dans ce pays. La SADC estime prioritaire d'élaborer un cadre institutionnel et de restructurer la société d'électricité. La communauté compte donc organiser une réunion de coordination du projet où toutes les principales parties prenantes et le NEPAD/BAD arrêteront la meilleure voie pour aller de l'avant.
- 4 Étude de l'interconnexion RDC-Angola-Namibie : Les sociétés de fourniture d'électricité en RDC, Angola, Namibie, Botswana et Afrique du Sud ont constitué, dans le cadre du projet, une société pour réaliser cette interconnexion. La projet a reçu par la suite la nouvelle appellation de Projet d'interconnexion pour le corridor occidental. Les cinq entreprises d'électricité sont convenues de souscrire des parts de 20 % chacune pour assurer son financement. À l'heure actuelle, chaque entreprise d'électricité a fait un apport de 100 000 dollars E.-U., soit un total de 500 000 dollars E.-U. pour le travail initial d'élaboration du projet.
- 5 Directives et appui pour la formulation ou la revue de politiques et de stratégies nationales relatives au secteur de l'eau dans les États membres : Le premier volet du projet est à un stade avancé, et, à l'heure actuelle, la plupart des États membres de la SADC sont en train d'être consultés sur l'élaboration et l'instauration de politiques essentielles dans les différents pays membres.
- 6 Programme de gestion des eaux souterraines pour la région SADC : Le deuxième volet de ce programme a été achevé, et son exécution est en cours dans les États membres de la SADC. Le volet a été redéfini pour se référer au « code de bonnes pratiques » plutôt qu'aux « normes minimales » initialement prévues. Le cinquième volet du programme, la carte hydrologique, a été élaboré en coopération avec le Conseil des sciences de la terre d'Afrique du Sud (CGS), sur financement de l'Agence française de développement. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a prêté son assistance pour l'élaboration du dixième volet, qui incorpore les éléments clés des autres volets, à savoir les volets 1, 3, et 4.
- 7 Évaluation des ressources en eaux de surface : L'élaboration du document du projet s'est faite avec l'assistance de la Commission de la recherche en eau d'Afrique du Sud. Le document est en train d'être examiné avec les pays membres de la sous-région.
- 8 Expansion et mise en service de l'observatoire hydrologique de la SADC (SADC HYCOS) : La première phase du projet, financée par l'UE, est achevée. Le projet est

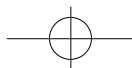




entré dans sa deuxième phase, dont le document a été approuvé. L'organisme d'exécution pour la deuxième phase – le département des Eaux et des Forêts d'Afrique du Sud – a été sélectionné. Le financement de la deuxième phase, d'un montant de 4,5 millions de dollars E.-U., sera assuré par le gouvernement néerlandais.

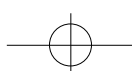
- 9 Exécution des contrôles de surcharges sur les corridors routiers : Le sondage effectué par la GTZ sur l'état d'avancement du projet est près de s'achever. Parallèlement, de bons progrès ont été enregistrés concernant les corridors Trans-Kalahari et Dar es-Salaam, où un projet financé par l'USAID aide à assurer la mise en application complète du système harmonisé de contrôle des surcharges, en prenant pour base le modèle établi SADC, qui prévoit des sanctions administratives sous la forme de très fortes amendes à régler sur place, ainsi que la sous-traitance de la gestion des ponts-basculés.
- 10 Document douanier uniforme et dispositif d'acquits-à-caution COMESA/SADC : Le COMESA, en tant que chef de file pour ce projet, élabore actuellement un cadre d'application précis pour le document douanier uniforme de la SADC/COMESA. Toutefois, l'expérience acquise au sein de la SADC indique que la mise en service du document douanier agréé exige son incorporation préalable dans les législations et réglementations nationales, ce qui pourrait prendre du temps. Après l'accomplissement des modifications réglementaires nécessaires dans les pays du corridor du Kalahari, le système est sur le point d'être mis en vigueur dans ce corridor, dans le cadre de l'initiative « Hub » de l'USAID. Les pays du corridor de Dar es-Salaam envisagent également sa mise en service dans le cadre de la même assistance de l'USAID. En ce qui concerne le dispositif de cautionnement en garantie des opérations de transit, les administrations douanières de la SADC et le secteur privé étudient actuellement l'option la plus pratique à adopter pour arriver à mettre en place un système de caution douanière moins coûteux et plus commode qui convienne à l'environnement de la SADC et tire parti des nouvelles technologies de l'information. Parmi les options envisagées, figurent notamment celles du dispositif régional de caution douanière du COMESA, et des systèmes exploités dans d'autres parties du monde, en particulier en Europe.
- 11 Renforcement des associations de parties prenantes pour la facilitation des échanges : Les associations de parties prenantes ont continué à recevoir de l'assistance des organismes de financement, en particulier pour participer à des programmes spécifiques financés par ces bailleurs. Il est néanmoins prévu d'effectuer une analyse des besoins et de la viabilité à long terme de ces associations.
- 12 Établissement des postes-frontières à guichet unique : Quatre postes-frontières sont à l'étude pour servir de projets pilotes. Deux d'entre eux seront installés sur les corridors du Kalahari et de Dar es-Salaam, avec l'appui du projet « Hub » de l'USAID. À la suite d'accords bilatéraux entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, le poste-frontière de Libombo sera bientôt opérationnel en tant que poste-frontière pilote à guichet unique.
- 13 Appui institutionnel à la mise sous concession des chemins de fer : La Zambia Railway (les chemins de fer zambiens) est devenue une concession de service public. Le dispositif financier relatif à la mise sous concession du chemin de fer du corridor de

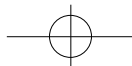




Nacala au Mozambique est en voie d'achèvement. Le conseil des ministres des pays membres du chemin de fer TAZARA est parvenu à un accord pour la concession de celui-ci. La prochaine étape retenue consistera à définir les diverses options et possibilités pour la mise sous concession de ce chemin de fer.

- 14 Réhabilitation du port de Nacala (Mozambique) : La mise sous concession de service public du port de Nacala est presque achevée dans ses aspects financiers.
- 15 Services consultatifs pour les affaires maritimes : Aucun progrès significatif dans l'exécution du projet n'a été fait dans la SADC ; toutefois, le document du projet est en cours de révision par la SADC, en vue d'être représenté à l'UE pour un éventuel financement.
- 16 Stratégie régionale pour les installations de réception de déchets de navires : Aucun progrès notable n'a été enregistré dans la SADC concernant l'exécution de ce projet.
- 17 Sécurité maritime et facilitation du trafic maritime : La SADC n'a signalé aucun progrès notable concernant l'exécution de ce projet.
- 18 Centres sous-régionaux de contrôle de l'espace aérien supérieur (UACC) : Un financement de 600 000 dollars E.-U. a été obtenu de l'USTDA pour l'exécution du projet. Pour l'exécution des travaux, la possibilité de prendre la société ISI avait été envisagée. Il reste toutefois quelques questions à clarifier relativement au contrôle de l'espace aérien supérieur, et les termes de référence de ce travail n'ont pas encore été finalisés.
- 19 Sécurité de la navigation sur les lacs Tanganyika et Malawi/Niassa/Nyassa : Le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie ont signé des accords relatifs au partage des services lacustres, notamment le transport. Il serait nécessaire que la SADC entre en rapport avec le COMESA sur ce projet, car le COMESA est manifestement en passe d'adopter une approche légèrement différente.
- 20 Appui institutionnel à la mise en application de la Décision de Yamoussoukro : La SADC a fait des progrès considérables au plan de la libéralisation du transport aérien dans la région et travaille de concert avec le COMESEA dans ce domaine. Les points essentiels qui doivent être pris en compte pour la finalisation de la réglementation de la concurrence dans le transport aérien se rapportent à l'élaboration des règles d'application indispensables et aux solutions à apporter aux préoccupations exprimées par quelques États membres.
- 21 Système global de navigation par satellite (GNSS) : Aucune avancée notable n'a été signalée par la SADC concernant l'exécution de ce projet.
- 22 Programme de développement en coopération de la sécurité de l'exploitation et de la navigabilité (COSCAP (COSCAP) : La SADC procède actuellement, par le biais d'un groupe de travail, à l'évaluation des besoins, ainsi qu'à l'examen de la proposition COSCAP.





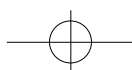
- 23 Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP) : Le SAPP est aujourd'hui pleinement opérationnel ; son centre d'exploitation est au Zimbabwe, et 20 % de toutes les transactions en énergie de la région passent par le pool.

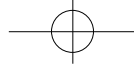
Les principales questions qu'il reste à traiter sont les suivantes : a) le manque d'accès de quelques pays au réseau électrique régional et les capacités de transmission qui sont insuffisantes pour optimiser les avantages résultant des échanges régionaux d'énergie ; b) la nécessité de rendre le centre de coordination du pool pleinement opérationnel ; c) la nécessité d'augmenter les échanges sur le marché à court terme de l'énergie ; d) l'absence d'un cadre clair pour la participation du secteur privé aux transactions énergétiques régionales ; et e) l'harmonisation de la réglementation touchant aux échanges énergétiques transfrontaliers au moment où les sociétés nationales productrices d'électricité entament un processus de réforme.

Les pays concernés travaillent avec la Banque mondiale pour préparer un projet dont la première phase comprendrait : a) la modernisation du centre de coordination du pool (3,4 millions de dollars E.-U., financés par des dons bilatéraux de l'USAID, de la NORAD et de la SIDA) ; b) l'étude de faisabilité de la ligne de transport Zambie-Tanzanie (près de un million de dollars E.-U., financés par l'IDA) ; et c) le renforcement du corridor de transport du barrage d'Inga jusqu'au SAPP (182 millions de dollars E.-U., dont une partie, 174 millions de dollars E.-U., seraient fournis par l'IDA, et le reste par le gouvernement de la RDC. La portion située en Zambie, hors du champ de ce projet, s'élèverait à près de 20 millions de dollars E.-U., financés par le CEC).

Selon les prévisions, les phases ultérieures couvriront :

- La ligne de transport et les postes de transformation correspondants pour connecter le Malawi au SAPP à travers le Mozambique. (Le coût serait de près de 87 millions de dollars E.-U. dont 62 millions de dollars E.-U. assurés par l'IDA et la NORAD, et le reliquat, par les deux États) ;
  - Le renforcement du corridor de transport reliant le barrage d'Inga au SAPP (ligne de 330 kV). Le coût de l'opération serait de près de 42 millions de dollars E.-U. dont 40 millions de dollars fournis par l'IDA et le reste par l'État ;
  - Les autres investissements prioritaires du SAPP, par exemple l'interconnexion Zambie-Tanzanie si l'étude financée dans la première phase en démontre la faisabilité.
- 24 Projet SADC d'infrastructures régionales de l'information (SRII) : Après l'achèvement de la première phase, le projet SRII dans sa dimension originelle est maintenant à 75 % achevé. Des problèmes se posent au Zimbabwe, au Malawi et en Zambie pour la réalisation en totalité de l'interconnexion de ces pays au sein de la région.
- 25 Politique des NTIC et cadre régulateur au niveau régional : Avec l'établissement et l'entrée en opération de la TRASA, la SADC est très en avance au plan de l'harmonisation des politiques et des réglementations pour le secteur des télécommunications. La SADC est aujourd'hui engagée dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives destinées à donner davantage d'ampleur à ce projet à l'intérieur de la région qu'elle couvre.
- 26 Création d'une entité faitière continentale pour faciliter l'utilisation et l'exploitation des





NTIC dans les pays africains : La SADC a développé un certain nombre d'actions pour amplifier la diffusion des NTIC dans la région, conformément aux dispositions de la proposition présentée en 5 (a). Le NEPAD/BAD examinera ce point en vue d'une assistance à la recherche d'appuis financiers pour l'exécution du projet.

## 2.1.7 UMA

### 2.1.7.1 Progrès institutionnels

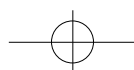
En juillet 1990, les pays membres de l'Union du Maghreb arabe ont adopté une stratégie commune de développement qui définit les bases de la solidarité économique à l'intérieur de la région, avec pour objectif de créer : a) une zone de libre-échange pour tous les produits et services d'origine régionale ; b) une union douanière et un marché commun, et c) enfin, une union économique qui sera la dernière étape du processus d'intégration économique.

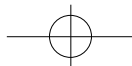
L'UMA a adopté en 1990 des conventions relatives aux transports terrestres et à l'assurance/ réassurance des opérations de transit. Ces conventions comportent divers programmes d'infrastructures de base visant à renforcer les systèmes de transport et de communication dans la région. En 1991, l'UMA a adopté une convention tarifaire, qui recommande l'application aux produits originaires de la région des règles du libre-échange.

En dernier lieu, en 1993, l'UMA a adopté une convention relative à l'échange des produits agricoles dans la région, dont l'objectif est de promouvoir le potentiel agricole de la région et d'y consolider les flux de produits agricoles de base afin d'assurer la sécurité alimentaire.

### 2.1.7.2 État d'avancement des projets

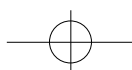
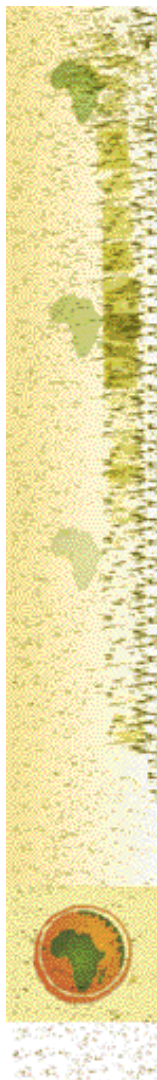
- 1 Appui institutionnel à la mise en application de la Décision de Yamoussoukro : Les pays de la zone UMA réalisent des progrès importants en matière de libéralisation du transport aérien à l'intérieur de la région. L'UMA a travaillé de concert avec ses pays membres sur la réalisation du projet ci-dessus mentionné. Celui-ci figure sur la liste des projets prioritaires que la communauté a recensés en vue d'un programme d'action à moyen et long terme. Une réunion des pays membres de l'UMA est prévu pour le milieu du mois de mai 2003 en vue d'étudier et de dresser un calendrier d'exécution.
- 2 Mise en œuvre d'un système global de navigation par satellite (GNSS) : Un tel système existe déjà dans la région.
- 3 Étude de faisabilité du chemin de fer trans-maghrébin : L'UMA a confirmé que ce projet figurait parmi les projets prioritaires pour la région. Elle se prépare à envoyer une demande officielle à la BAD pour une assistance relative à l'élaboration des termes de référence détaillés de l'étude et à son financement.
- 4 Projet de renforcement de l'interconnexion Algérie-Maroc-Espagne : La réalisation de l'interconnexion électrique à 400 Kv entre le Maroc et l'Espagne, et entre le Maroc et l'Algérie, a été lancée en octobre 2001. Les avis d'appels d'offres ont été envoyés a

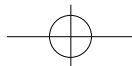




cours du second semestre de 2001. Le projet rentre dans sa pleine phase d'exécution et doit être achevé vers la fin de l'année 2005.

- 5 Centrale à gaz en Algérie et projet d'interconnexion Algérie-Espagne : L'exécution de ce projet ne relève pas de l'UMA, qui suit néanmoins son exécution. La communauté est très intéressée par une participation à la promotion du projet à travers le NEPAD. Pour aider à la réalisation du projet, les autorités algériennes ont créé une société, la Société algérienne de l'énergie (AEG). L'AEG représentera le gouvernement algérien pour ce qui concerne l'exécution du projet. Les autres intervenants sont SONELGAZ (Algérie) et RED ELECTRICA (Espagne). SONELGAZ est chargée de la production, du transport et de la distribution de l'électricité, et assure la distribution publique du gaz en Algérie, tandis que RED ELECTRICA est chargée du réseau de transport électrique espagnol et de l'exploitation du réseau électrique. À la demande de SONELGAZ et de RED ELECTRICA, l'AEG a déjà entrepris l'étude de faisabilité de la centrale de 2000 MW qu'il est proposé de réaliser au titre du projet. Par l'entremise d'AEG, le gouvernement algérien compte attribuer une concession sous contrat BOOT à un promoteur intervenant par le canal d'entreprises qui se sont établies en Algérie expressément pour la réalisation du projet. Deux entreprises sont envisagées, l'une pour la production, l'autre pour le transport.
- 6 Projet de gazoduc Tunisie-Libye : Ce projet a été l'objet d'une étude de faisabilité techno-commerciale entreprise en 1996-1998. Il sera exécuté de 2003 à 2007, sur une période de 42 mois après la mise en place du financement. La ratification d'un protocole d'accord par les parlements tunisien et libyen est nécessaire et une fois cela fait, il sera formé une société chargée d'exécuter le projet. Les sociétés d'électricité des deux pays signeront la convention de cession du gaz avec la compagnie maître d'œuvre, et la convention d'achat de gaz l'une avec l'autre. L'UMA ne joue actuellement aucun rôle dans la réalisation de ce projet, mais elle y participera à l'avenir, notamment en aidant à mobiliser des ressources en sa faveur. L'UMA a indiqué sa disponibilité à jouer ce rôle par l'entremise du NEPAD.
- 7 Étude du gazoduc Nigeria-Algérie : L'étude sera menée conjointement par les gouvernements nigérian et algérien avec l'aide de consultants extérieurs. Les sociétés d'électricité des deux pays formeront une cellule d'exécution du projet composée d'experts de chaque société et chargée de superviser l'étude. L'UMA ne joue actuellement aucun rôle dans la réalisation de cette étude, mais sa participation future prendra notamment la forme d'une action de mobilisation des ressources pour élaborer le projet et, par la suite, le réaliser.
- 8 Politique des NTIC et cadre régulateur au niveau régional : L'UMA a signalé l'existence d'un organisme central qui intervient dans l'harmonisation des systèmes de régulation des télécommunications dans la région. Cet organisme est chargé des activités envisagées au titre de ce projet.
- 9 Projets prioritaires présentés en vue de leur inclusion dans le PACT : Conformément au cadre défini par le PACT, l'UMA a recommandé que soit étudiée la possibilité d'inclure dans le PACT les projets suivants :





- a) Le projet de grande route du Maghreb ;
- b) L'étude de faisabilité du chemin de fer trans-maghrébin (grande vitesse) ;
- c) Le projet maghrébin d'interconnexion des télécommunications à fibres optiques.

Il a été convenu que l'UMA soumettrait à l'examen du NEPAD/BAD des dossiers détaillés pour ces projets en vue de leur inclusion ultérieure et de leur hiérarchisation dans les projets PACT.

### 2.1.8 Progrès relatifs au mécanisme d'assistance technique pour les infrastructures

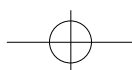
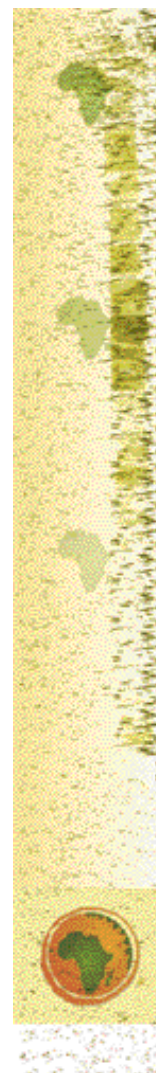
Il sera possible de répondre à certaines des demandes découlant du programme NEPAD en mettant en œuvre ses capacités et mécanismes d'appui existants. Les capacités et ressources existantes ne seront toutefois pas suffisantes, et il sera nécessaire de les compléter pour permettre aux CER et aux organes d'exécution de prendre des initiatives et d'agir en temps opportun pour mettre en route les programmes, résoudre les problèmes qui se poseront, et réagir aux demandes et aux opportunités. Ce volet est important car il doit permettre d'identifier et d'obtenir les ressources requises pour effectuer les travaux analytiques de conception des projets et pour bâtir les consensus nécessaires en organisant convenablement les consultations qu'ils exigent. Quelques organismes de financement sont disposés à financer ce type d'activités, mais la mobilisation de ces financements exige beaucoup de temps pour les communautés économiques régionales (CER), dont beaucoup ne savent pas toujours ce qui est disponible en termes de financements.

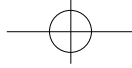
Pour répondre à ce besoin, la BAD a recommandé que le NEPAD cherche à créer un mécanisme qui offrira un soutien technique et des services de facilitation aux CER et aux organes d'exécution technique. Ce mécanisme devrait s'avérer utile car il accélérerait la planification, la préparation et l'exécution des projets. Les activités spécifiques qui seraient financées par ce mécanisme ainsi que les modalités détaillées de sa gestion ont été l'objet de discussions menées avec une équipe canadienne qui a rendu visite à la BAD en avril 2003.

Le mécanisme ferait intervenir divers outils pour la réalisation de ses objectifs, tels : l'assistance technique à des projets et programmes spécifiques, le recensement, la diffusion et la promotion des meilleures pratiques, la réalisation de consensus aux niveaux sous-régional et régional en vue de prises de décision avisées, les études de conception et l'exécution de programmes précis. Les modalités d'intervention seraient déterminées par les demandes émanant des CER et des organismes techniques.

Plus précisément, le mécanisme proposé financerait :

- Coordination régionale et action commune : échanges entre les CER, construction de consensus, négociation d'accords, revue sectorielle par les pairs ;
- Conseils techniques : mise en application de conventions/protocoles, évaluations, planification et exécution de programmes, renforcement des capacités institutionnelles ;
- Partage de connaissances et réseaux : établissement de normes de base et références, politiques d'orientation, bonnes pratiques, échanges, voyages d'études ; et
- Appui aux partenariats public-privé : compléter et renforcer la promotion des infrastructures privées par les activités et programmes d'appui des CER et des organismes techniques chargés de projets et programme spécifiques.





Le gouvernement canadien a approuvé un fonds de dix millions de dollars canadiens qui doit être géré par la BAD. La BAD estime qu'il est nécessaire d'étoffer ce mécanisme, et compte inviter d'autres organismes de financement à y contribuer.

## 2.2 Point de l'actualisation des projets PACT

Les CER dans l'ensemble n'ont pas jugé nécessaire d'apporter des changements substantiels à leurs programmes PACT. Des projets ont été retirés dans un très petit nombre de cas, mais il s'agit d'exceptions.

Certaines CER ont proposé de nouveaux projets à ajouter au programme PACT. Dans la majorité des cas, il s'agit d'idées de projets dont les dossiers n'ont pas encore été préparés ou de projets qui n'ont pas encore été évalués. Il n'a donc pas été possible de se prononcer sur la question de savoir s'ils devaient ou non être inclus dans le PACT. Dans ces cas, les CER ont été invitées à préparer des dossiers de projets afin de permettre une évaluation de l'opportunité de les inclure dans le PACT.

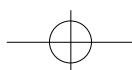
Dans l'ensemble, la liste des projets PACT reste pour l'essentiel inchangée par rapport à il y a un an.

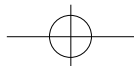
## 2.3 Priorités

Lorsqu'ils ont été invitées à financer le PACT, la majorité des organismes de financement ont indiqué qu'ils souhaitent mieux comprendre les priorités que les CER et le NEPAD attribuent aux différents projets du PACT. En effet, lorsque les ressources sont limitées, les organismes de financement souhaitent s'assurer que les fonds disponibles iront aux projets prioritaires. Pour apporter une réponse à cette demande, des consultations ont été tenues avec les CER en vue de dégager les priorités telles que les exprimaient les CER elles-mêmes.

L'exercice ne s'est pas déroulé sans difficulté. Quelques CER ont été en mesure d'attribuer une échelle de priorité à leurs projets PACT. D'autres ont soutenu que tous leurs projets étaient d'une haute priorité. Il est difficile de dire dans ce dernier cas si cela est dû à l'élimination préalable qu'elles auraient faite de projets de moindre priorité ou au peu d'attention qu'elles auraient prêtée à la précision dans l'établissement des priorités. Le problème est aggravé par l'insuffisance de capacités dont souffrent certaines CER. Un projet peut en effet être jugé hautement prioritaire, mais les CER peuvent ne pas disposer des capacités nécessaires pour le faire avancer. Dans des cas semblables, il est tentant de conclure du fait qu'une CER n'a fait aucun progrès sur un projet donné, que ce projet n'est pas hautement prioritaire. Ce qui serait une erreur.

La tentative d'attribuer un ordre de priorité aux projets s'avère ainsi difficile et comporte le risque de pénaliser certains projets uniquement parce que les critères appliqués ne le seront pas de manière uniforme.





Compte tenu de ces difficultés, il a été adopté, pour l'établissement des priorités, une approche en deux étapes :

- Premièrement, l'équipe qui a tenu les consultations, de concert avec la BAD et le Secrétariat du NEPAD, a établi ce qui constituait d'après ses évaluations et du point de vue de son expérience, les vingt premières priorités. Ce classement est le reflet d'une appréciation consensuelle faite par des professionnels expérimentés en matière d'infrastructures en Afrique et pourrait être utilisé comme base par le Secrétariat du NEPAD pour indiquer aux organismes de financement les projets et programmes qui revêtent la plus haute priorité ;
- Deuxièmement, le tableau en annexe 1 fait ressortir les priorités telles qu'elles ont été exprimées par les CER. Cette liste serait également communiquée aux principaux organismes de financement qui s'en serviraient pour en tirer leurs propres conclusions quant aux projets qu'ils aimeraient financer.

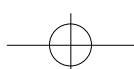
Le Secrétariat du NEPAD et la BAD entreprendrait d'élaborer une meilleure méthode d'expression et de hiérarchisation des priorités, pour qu'un exercice plus consistant puisse être mené à la prochaine revue du PACT en 2004.

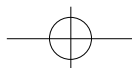
### 2.3.1 Les « vingt premières » priorités

Le tableau ci-après présente les vingt projets que l'équipe d'experts recommande de considérer comme étant de la plus haute priorité. Ce classement donnera des orientations au Secrétariat du NEPAD en ce qui concerne les domaines clés qui doivent retenir l'attention dans le développement des infrastructures sur les douze prochains mois, et lui permettra de faire de la promotion active auprès de la communauté des bailleurs. Les critères de sélection pour le PACT ont servi de point de départ pour le processus de sélection de ces vingt projets, à savoir :

- Les projets dont les préparatifs sont à un stade avancé et qui se prête à un traitement accéléré ;
- Les projets qui concourent à la fois à une approche régionale de la fourniture d'infrastructures et à l'intégration régionale ;
- Les projets qui sont dans l'impasse pour des raisons politiques, et pour lesquels l'intervention du NEPAD pourrait sans doute modifier la situation ;
- Les initiatives qui offrent des solutions aux blocages survenant aux niveaux des politiques, de la régulation ou des institutions régionales et qui affectent les activités en matière d'infrastructures au niveau régional ;
- Les projets qui se prêtent à la participation du secteur privé à la fourniture d'infrastructures.

La sélection initialement faite des projets reflétait largement ces critères. Mais il est devenu évident au cours de l'année écoulée que la liste des projets NEPAD, bien qu'ayant été utile aux CER dans leurs activités, était trop étendue pour servir d'instrument d'orientation efficace pour les interventions du NEPAD.

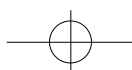


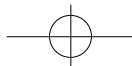


Pour remédier à cette situation, il a été demandé à l'équipe d'experts assemblée par la BAD de faire une sélection de vingt projets qui pourraient être considérés comme les « priorités des priorités » pour le NEPAD comme pour la communauté des bailleurs. Cette liste constituerait en quelque sorte une liste de contrôle qui ferait l'objet d'un suivi et de rapports réguliers.

**LES VINGT PREMIERS PROJETS PRIORITAIRES DU PACT**  
(classement sans ordre de priorité)

<b>PROJET (VOIR PACT POUR LES DÉTAILS)</b>	<b>CATÉGORIE</b>	<b>ORGANISME PROMOTEUR</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>FACILITATION</b>			
Exécution de la Décision de Yamoussoukro	Continentale	Toutes les CER	Comprend : exécution de Décision plus COSCAP, contrôle espace aérien supérieur et navigation globale par satellite
Facilitation du transport routier	Continentale	Toutes les CER	Comprend : Facilitation du transport routier, contrôle des surcharges, postes-frontières communs, renforcement associations de parties prenantes au commerce et facilitation opérations de transit
Cadres politique NTIC/régulateur au niveau régional		CER	CER individuellement
Pools énergétiques (Afrique de l'Ouest, Afrique australe, etc.)		CER	CER individuellement
Initiative du Bassin du Nil	Hors - CER	Organes Bassin Nil	
Projet IGAD cycle hydrologique	CER	IGAD	
<b>ÉTUDES</b>			
Étude du grand barrage intégrateur d'Inga	Continentale	CER	
Étude du chemin de fer trans-maghrébin	Pays à pays	UMA	
Interconnexions électrique en Afrique de l'Est, centrale et de l'Ouest	CER	CER	
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>			
Établissement interfaces régionales pour la Commission africaine de l'énergie	Continentale	CER, AFREC	
Renforcement des capacités pour les CER **nouveau**	CER	Toutes les CER	
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENT</b>			
Gazoduc ouest-africain	CER	CEDEAO	
Oléoduc Kenya-Ouganda	Pays à pays	EAC	Étude de faisabilité achevée ; projet jugé viable ; financement recherché
COMTEL	Pays à pays	COMESA	Les négociations en cours avec investisseur seraient conclues en mai 2003. Opérateurs nationaux doivent régler souscriptions d'ici juillet 2003
Équipements containers du port de Mombasa	Pays à pays	EAC	Étude de faisabilité déjà effectuée par le Japon et projet jugé viable. Terminal conçu pour 250 000





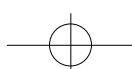
			EVP (conteneur équivalent 20 pieds) mais fonctionnant en surcapacité à 320 000 EVP
Projet énergétique Mepanda Uncua	Pays à pays	SADC	
Projet routier Fougamou-Doussala	Pays à pays	CEEAC	- Rentabilité économique élevée - étude disponible et à jour
Projet routier Kati-Saraya	Pays à pays	CEDEAO	
Projet routier du corridor Nord de l'EAC	CER	EAC	Projet rail/route. Étude de faisabilité déjà effectuée par la Banque mondiale. Projet jugé viable et la BM intervient déjà dans l'exécution du volet routier
Projet routier Mamfe-Enugu	Pays à pays	CEDEAO	

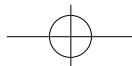
Outre qu'ils devaient répondre aux critères de sélection du PACT, ces projets ont été inclus dans la liste des « vingt premiers » projets prioritaires, parce que ce sont les projets qui :

- renforcent les dispositions sectorielles en matière de gouvernance ;
- renforcent les capacités des États en matière de formulation de politiques d'orientation, de surveillance et de suivi efficaces de l'application des règles et règlements ;
- établissent des cadres de régulation qui encouragent la concurrence et l'émergence de marchés régionaux pour les services de transport ;
- mettent en lumière des problèmes dont les solutions dépendent de la coopération régionale et de l'exécution de projets régionaux ;
- appuient les réformes institutionnelles et d'orientation afin de créer un environnement propice à la concurrence et à l'investissement ;
- comportent un renforcement des capacités lié à la fonction de régulation, au suivi et à la participation des organisations d'affaires et des organisations professionnelles ;
- représentent des projets physiques pour lesquels des études sont disponibles ;
- sont des projets qui suppriment des goulets d'étranglement et comblent des lacunes dans les réseaux régionaux d'infrastructures ; et
- sont des études préparatoires à d'autres projets d'une plus grande importance régionale.

On pense que vingt constitue un nombre qui offre la possibilité d'un éventail raisonnablement large d'activités, tout en restant maîtrisable. Il n'est donc pas surprenant que le portefeuille comprenne un certain nombre de projets de portée continentale, étant donné qu'ils offrent les meilleures possibilités de produire un grand impact régional. Les projets restants sont ceux qui sont considérés comme ayant un impact régional des plus importants, avec une chance raisonnable d'être mis en œuvre avec succès.

La sélection n'a pas du tout été aisée et pourrait ne pas rencontrer l'assentiment de tout le monde. Néanmoins, nous restons convaincus que ces projets sont ceux qui expriment au mieux l'idéal que représente le NEPAD, qui pourront contribuer le plus à l'intégration régionale à une large échelle, et qui constitueront les cadres privilégiés d'interaction entre le NEPAD et les organismes de financement, de manière plus pratique et plus productive.





## 2.4 Obstacles/insuffisances

Dans cette section, nous examinons les conclusions des consultations avec les CER, notamment en ce qui concerne les obstacles à la mise en œuvre<sup>3</sup> efficace du PACT.

### 2.4.1 Manque de clarté quant à la véritable nature du NEPAD

Afin de permettre aux CER de jouer un rôle efficace dans la coordination de la mise en œuvre du PACT, il importe qu'elles aient une idée claire de ce qu'est véritablement le NEPAD, des objectifs qu'il se propose d'atteindre dans le cadre du PACT, et de sa contribution propre à la mise en œuvre de celui-ci.

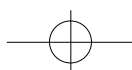
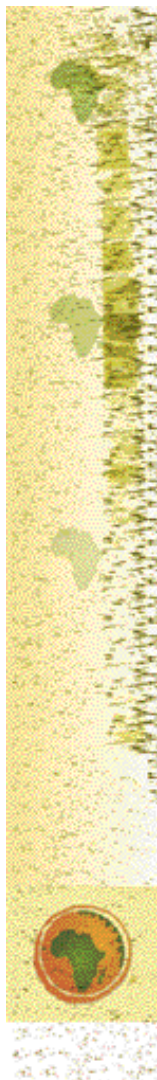
En dépit des efforts déployés par le Secrétariat du NEPAD, il ressort des consultations menées tant avec les organes directeurs que le personnel chargé des infrastructures des CER, qu'il existe un manque de clarté sur ce point.

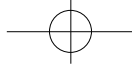
Certains semblent croire qu'une fois un projet inclus dans le PACT, la responsabilité de son exécution incombe au NEPAD. D'autres croient que le NEPAD aura la responsabilité de rechercher et d'obtenir le financement pour les projets et les études requises ; ces responsables parlent de soumettre des demandes de financement au NEPAD. D'autres encore croient que les « règles normales du jeu » applicables en cas de demande de financement auprès des organismes de financement bilatéral et multilatéral sont en quelque sorte suspendues, avec pour conséquence que des conditions de financement particulières – voire, au sens de certaines CER – plus douces s'appliquent maintenant, et qu'il existe des ressources spéciales et additionnelles pour le NEPAD. Davantage d'efforts devront être encore déployés afin de favoriser une meilleure compréhension et internalisation du NEPAD par toutes les CER.

Il convient également de noter qu'il existe encore une confusion au niveau des CER – ainsi que de la communauté des bailleurs de fonds – quant au rôle respectif du NEPAD et de la BAD dans le cadre de la mise en œuvre du volet infrastructure du PACT. Dans un sens, cette confusion surprend, étant donné que le document initial du NEPAD, et en effet le préambule du PACT lui-même, expliquent tout à fait clairement que le NEPAD entend jouer un rôle de facilitation en ce qui concerne la mobilisation de la volonté politique en Afrique et de l'aide financière et technique à l'extérieur de l'Afrique. Dans un autre sens, cela n'est pas du tout surprenant. L'expérience dans plusieurs domaines montre qu'il est très difficile d'amener les organisations à adhérer aux nouveaux programmes et procédures. Les gens ont tendance à ne pas assimiler ce qu'ils entendent à l'occasion des séminaires et des discours, et ce qu'ils lisent dans les documents, la toute première fois. En effet, nombre de personnes ne lisent pas des documents de manière attentive.

Les consultations avec les CER ont permis de constater qu'il existe encore certains personnels chargés de l'infrastructure au sein des CER qui ne sont pas suffisamment imprégnés du contenu du PACT. Jack Welch, l'ex-PDG de GE Corporation, avait l'habitude de dire que, pour réussir

<sup>3</sup> Il convient de noter que nous ne nous sommes pas concentrés sur une contrainte qui a été identifiée au moment de la préparation du PACT, c.-à-d., l'instabilité dans certaines régions ; il ne se fait aucun doute que ce facteur a entravé la capacité de certaines CER à accomplir des progrès au niveau du PACT.





un changement institutionnel, la direction devrait faire passer les informations concernant les changements sans relâche et de manière ennuyeuse !

S'il est difficile de faire passer l'information et de veiller à sa compréhension au sein d'une seule organisation, il va sans dire que la tâche sera beaucoup plus ardue dans le cadre d'un programme qui implique de multiples acteurs à différents niveaux, notamment les pays, les CER, les institutions techniques africaines, sans oublier une pléthore de partenaires étrangers.

En outre, les instances dirigeantes du NEPAD, notamment les chefs d'État et le Secrétariat, se sont nécessairement attachées à veiller à ce que le NEPAD soit bien compris et accueilli hors d'Afrique, afin de bénéficier du soutien de la communauté internationale.

#### 2.4.2 Manque de clarté quant à ce qui est attendu des CER et des pays

Bien que le NEPAD ait prévu que les CER jouent un rôle majeur dans la coordination et la mise en œuvre du PACT, il ressort des consultations qu'il existe beaucoup de confusion sur ce point, tant au niveau des dirigeants que du personnel chargé de l'infrastructure. S'il est difficile d'imputer cette situation à un manque de communication au sommet, ou à des problèmes de circulation de l'information au sein des CER, il est par contre manifeste qu'un effort important de communication s'avère nécessaire pour y remédier.

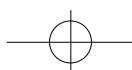
**Le Secrétariat du NEPAD devra redoubler d'effort pour :**

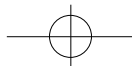
- clarifier, pour les CER et les pays, le rôle que le NEPAD attend d'elles dans la mise en œuvre du PACT, notamment en ce qui concerne l'identification et la préparation des projets, la mobilisation du financement et l'exécution des projets, et
  - encourager les CER à établir des procédures formelles pour traiter avec le NEPAD
  - encourager les chefs d'État à mettre en place, de manière officielle, des mécanismes pour la coordination du NEPAD, au sein de leurs régions respectives.
- Nous faisons, ci-après, quelques suggestions quant aux moyens d'y parvenir.**

CEDEAO elle-même a identifié les implications que ces activités pourraient avoir pour leurs opérations, et élaboré un programme de renforcement des capacités pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, programme pour lequel elle a obtenu l'appui de la communauté des bailleurs de fonds.

**Le Secrétariat du NEPAD devra redoubler d'effort afin de :**

- clarifier, pour les CER et les pays, le rôle que le NEPAD entend jouer dans la mise en œuvre du PACT en ce qui concerne la mobilisation de la volonté politique et l'assistance pour l'obtention de l'appui et du financement des bailleurs de fonds.





### 2.4.3 Non-définition des relations entre les pays et la CER

Les activités au titre du PACT impliquent des acteurs à un certain nombre de niveaux. Dans certains cas, les deux ou trois pays concernés sont appelés à exécuter les projets du PACT ; dans d'autres, la CER aura à intervenir parce que les implications du projet vont au-delà des limites des pays spécifiques concernés. Jusqu'ici, la gestion des relations entre les CER et les pays n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion suffisante. Il en résulte, d'une part, que les pays exécutent des projets qui devraient être intégrés dans le PACT à l'insu ou sans la participation de la CER ; d'autre part, certaines CER font la promotion de projets pour lesquels elles n'ont pas le soutien de leurs États membres. Il conviendra de prendre des dispositions afin de mettre en place un mécanisme qui permette d'améliorer la communication et d'harmoniser les activités de projet.

#### **Le NEPAD devra redoubler d'efforts pour encourager les CER :**

- **à établir des procédures pour la coordination avec les pays pour s'assurer que les pays sont pleinement conscients des défis et des opportunités que présente le NEPAD ;**
  - **afin que les pays ainsi que les CER puissent jouer le rôle qui est le leur et de maximiser les synergies.**
- Une fois achevée, l'étude de la CEDEAO fournira des indications utiles quant à la façon dont cet objectif pourrait être atteint, ce dont pourraient profiter les autres CER.**

Les chefs d'État de la CEDEAO ont invité les États membres à créer des cellules de coordination du NEPAD dans chaque pays. Toutefois, les pays procèdent à la mise en place de ces cellules de différentes manières, et parfois, sans tenir compte des rapports que celles-ci devraient entretenir avec les unités de coordination existantes (mais qui ne fonctionnent pas toujours bien) de la CEDEAO. Cette institution est en passe d'en-

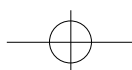
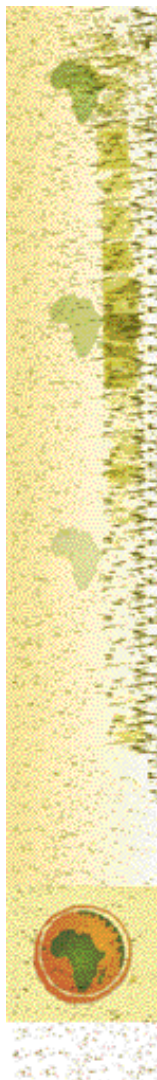
treprendre une étude visant à explorer les voies et moyens d'harmoniser ces différentes unités et de les rendre plus efficaces.

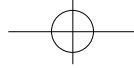
### 2.4.4 Chevauchement des responsabilités des CER

Un problème qui tend à entraver la mise en œuvre du PACT est le chevauchement des responsabilités des différentes CER, couplé au fait que certains pays appartiennent à plus d'une CER. C'est le cas de l'UEMOA et de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, de la CEMAC et de la CEEAC en Afrique centrale et du COMESA, de la SADC, de l'EAC et de l'IGAD en Afrique australe et orientale.

#### **Le Secrétariat du NEPAD encouragera les CER dont les actions se chevauchent à**

- **examiner conjointement leurs programmes afin d'identifier :**
  - **les domaines où une CER a un avantage comparatif net et peut jouer un rôle de premier plan ;**
  - **des domaines où toutes les deux ont des capacités, auquel cas des programmes communs peuvent être élaborés ; et**
  - **des domaines où ni l'un ni l'autre ne dispose de capacité, auquel cas il faudra procéder au renforcement des capacités, ou trouver un autre partenaire technique.**
- **mettre en place des équipes mixtes et des programmes communs explicites dans les domaines où les deux communautés envisagent de travailler sur un thème.**





Les CER risquent, soit de faire double emploi, soit de ne pas traiter certaines questions, en croyant qu'une autre CER s'en occupe. On gaspille ainsi des ressources, ou on ne saisit pas des opportunités, ce qui n'est pas souhaitable ni dans un cas ni dans l'autre, dans un continent où les ressources sont rares.

#### 2.4.5 Non-suivi par les CER des progrès accomplis par les programmes de « type NEPAD » auxquels elles ne participent pas directement

L'analyse des programmes et des projets qui sont proposés par les CER dans le cadre des consultations, à la lumière des connaissances générales des consultants dans le domaine des infrastructures en Afrique, fait clairement apparaître que les CER n'ont pas connaissance, ou du moins sont peu informées des importants programmes et projets en cours d'exécution.

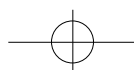
Dans certains cas, notamment dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau ou des bassins fluviaux communs, des groupes plus importants de pays ont accompli des progrès en matière de programmes de coopération sans aucune participation de leurs CER respectives. C'est notamment le cas de l'Initiative du Bassin du Nil, qui a établi sa propre structure de gouvernance et de gestion, bénéficié d'un appui significatif des bailleurs de fonds, et commencé à accomplir des progrès en ce qui concerne l'identification et la promotion des investissements. Il s'agit, en effet, d'un exemple de projet du NEPAD qui se développe sans la participation active des CER ou du NEPAD. Des progrès dans le même sens commencent à se faire enregistrer au niveau d'autres bassins fluviaux communs en Afrique, bénéficiant d'un financement et d'un programme d'assistance technique de la Banque mondiale et d'autres organismes de financement.

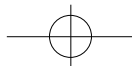
Au Maghreb, il existe un certain nombre de projets, notamment dans les secteurs du gaz et de l'énergie, qui sont en cours d'élaboration par les pays concernés avec le concours de partenaires privés, sur lesquels l'UMA a peu ou pas d'information.

Il s'agit bien là d'un problème, parce que cela veut dire que des projets de type NEPAD sont en train d'être entrepris d'une manière telle que le NEPAD ne peut pas les insérer dans ses programmes, ce qui lui fait perdre une occasion de présenter un programme plus complet à la communauté des bailleurs de fonds et à l'ensemble des peuples d'Afrique.

Une solution à ce genre de situation consiste, pour les CER, à chercher à renforcer leurs capacités pour participer au projet, ou même à essayer d'en prendre le contrôle. Cette approche serait une erreur. Dans les cas où les choses marchent bien, et où il serait difficile pour les CER de se doter des capacités requises, il faudrait envisager une division du travail, qui pourrait permettre aux programmes de progresser de par leurs propres ressources, les CER s'attachant à obtenir des informations suffisantes pour être au fait des projets et se donnant un rôle d'observateur de manière à être disponibles en cas de sollicitation pour assistance lorsque les promoteurs le jugeront nécessaire.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'initiatives financées par les donateurs, qui transcendent tous les programmes du NEPAD. Le programme de transport sub-saharien (SSATP) constitue un bon exemple à cet égard. Ce programme, par le truchement de son projet de gestion routière, finance des activités, en particulier dans le domaine de la gestion routière. Toute initiative de construction ou de réhabilitation de routes en Afrique est nécessairement tributaire de l'élaboration de





**Le Secrétariat du NEPAD encouragera les CER à :**

- identifier les programmes pour lesquels d'autres agences techniques peuvent jouer le rôle de chef de file, permettant ainsi aux CER de consacrer leurs ressources limitées à des domaines techniques où il n'existe aucune autre source d'expertise ;
- inclure ces programmes et projets dans le PACT ;
- établir des procédures pour assurer la liaison avec ces agences afin de veiller à ce que les CER soient bien tenues informées des programmes et des projets qui sont entrepris dans leurs zones d'influence.

programmes adéquats d'entretien et du contrôle des charges à l'es-sieu ; ce sont là les programmes dont le SSATP fait la promotion. Des programmes analogues existent dans d'autres secteurs.

Il importera donc que le NEPAD et les CER, dans le processus d'élaboration de leurs programmes respectifs, tiennent compte de ces programmes et des installations qu'ils offrent sans compromettre leur rôle d'interface pour l'appropriation et la coordination du programme du NEPAD.

#### 2.4.6 Non-concordance des programmes des CER et des priorités du NEPAD

Le problème identifié ici est que les CER disposaient déjà de programmes de travail avant la conception du NEPAD. Afin de permettre aux CER de jouer le rôle qui leur est assigné au titre du NEPAD, il importe de procéder à une harmonisation des programmes des CER et ceux du NEPAD. Dans certains cas, en l'occurrence celui de la CEDEAO, il a été trouvé que les programmes de cette institution étaient conformes à ceux du NEPAD ; et l'institution, avec le concours des bailleurs de

**Le Secrétariat du NEPAD**

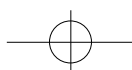
- encouragera les CER à :
  - prendre des dispositions pour harmoniser leurs programmes avec les priorités du NEPAD ;
  - procéder à une revue des programmes dits "historiques" pour assurer que les ressources ne soient pas consacrées aux programmes non-prioritaires ;
  - prendre attache avec leurs autorités – chefs d'État ou ministres – en vue de valider tout réalignement des priorités.
- encouragera les chefs d'État et les ministres à favoriser une telle démarche.

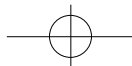
fonds, est en passe de recruter un coordonnateur du NEPAD et un planificateur d'entreprise. L'objectif visé est de réévaluer les programmes de la CEDEAO afin de veiller à ce que les ressources limitées soient consacrées aux activités de la CEDEAO qui appuient le programme du NEPAD, plutôt qu'aux programmes dits "historiques", c'est à dire des programmes qui sont entrepris pour des raisons historiques, mais qui ne constituent pas les priorités de NEPAD.

Cela est d'autant plus important que certaines CER continuent de travailler sur la base de programmes découlant des résolutions des chefs d'État et des ministres qui peuvent dater d'au moins 20 ans, mais qui ne constituent plus une priorité dans le contexte actuel.

#### 2.4.7 Manque de capacité financière et technique au sein des CER

Une caractéristique qui s'est dégagée des consultations avec les CER est qu'elles souffrent, sans exception, d'un déficit chronique de ressources financières et humaines, dû à un





ensemble de raisons qui varient en termes de gravité, en fonction des CER. Cela dit, il convient de reconnaître que toutes les CER font face à ces problèmes à un degré plus ou moins préoccupant.

Premièrement, la plupart des CER disposent de mécanismes de financement inappropriés. Certaines sont financées par un prélèvement communautaire qui leur donne droit à une portion prédéterminée des recettes douanières ou autres revenus ; d'autres doivent dépendre des allocations budgétaires provenant de leurs États membres, dont plusieurs, se trouvant eux-mêmes dans une situation précaire, n'ont pas les moyens d'acquitter leur contribution. Il en résulte que nombre de CER ont dû geler le recrutement et/ou laisser partir du personnel. Même dans les cas où la situation budgétaire n'est pas aussi mauvaise, les salaires sont souvent trop bas pour attirer et retenir du personnel hautement qualifié.

Deuxièmement, comme relevé plus haut, certaines CER s'emploient à réaliser des programmes de travail trop ambitieux, résultant généralement de l'accumulation d'une multiplicité de missions sans contrepartie financière qui leur ont été confiées par les autorités politiques sur plusieurs années, mais qui n'ont pas fait l'objet de révision pour tenir compte des réalités actuelles.

Troisièmement, étant donné le gel du recrutement et l'absence de formation professionnelle et de recyclage<sup>4</sup>, beaucoup de fonctionnaires des CER manquent de compétence pour aborder les questions complexes auxquelles il faut faire face de nos jours dans le domaine des infrastructures. Ils peuvent être de bons ingénieurs des ports ou spécialisés en énergie, mais les projets d'aujourd'hui exigent des connaissances en matière de partenariat public-privé ou de négociation de contrats complexes de concession ; ils peuvent être de bons économistes des transports, mais les

projets de transport d'aujourd'hui s'articulent autour de la facilitation du transport routier ; ils peuvent être de bons ingénieurs hydrauliciens, mais les projets actuels du NEPAD sont axés sur l'approche de gestion intégrée des ressources en eau appliquée aux bassins fluviaux communs.

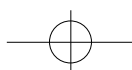
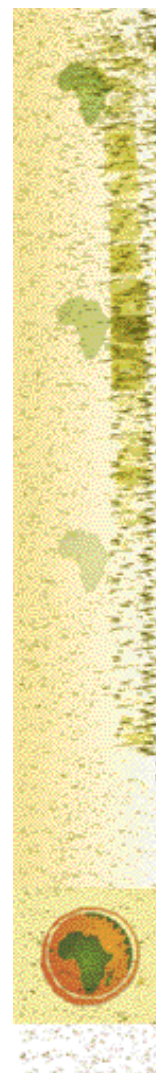
Enfin, la majorité des CER souffre d'une pléthore de procédures administratives obsolètes et d'un manque d'outils technologiques modernes. Il a été fait état de cas de fonctionnaires de CER qui doivent se rendre à des cybercafés pour envoyer des messages électroniques à leurs bailleurs de fonds

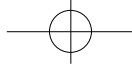
**Le Secrétariat du NEPAD devra :**

- **encourager les chefs d'État à veiller à ce que les CER disposent de ressources adéquates pour faire face aux responsabilités qu'ils s'attendent à les voir assumer au titre du NEPAD ;**
- **utiliser ses bons offices pour influencer les ministres des finances à s'acquitter de leurs obligations financières vis-à-vis des CER ;**
- **encourager les chefs d'État et les ministres à éviter d'assigner aux CER des missions sans contrepartie financière ;**
- **encourager les CER à élaborer des plans financiers et de valorisation de ressources humaines afin de satisfaire aux exigences additionnelles du NEPAD ;**
- **encourager les organismes de financement à tout mettre en œuvre pour appuyer les CER dans le cadre de cet effort.**

partenaires, parce que leurs ordinateurs et réseaux sont dépassés et tombent fréquemment en panne.

<sup>4</sup> Il convient de citer également les problèmes créés par des pratiques de recrutement au sein de nombre de CER qui sont obligées d'accepter des fonctionnaires détachés par les États, qui, bien que parfaitement compétents dans leurs domaines respectifs, peuvent se voir affecter à des postes pour lesquels ils ne possèdent pas les compétences requises.





Dans ces conditions, le moral et le rendement du personnel sont généralement bas, et les CER rencontrent de réelles difficultés pour assumer les importantes responsabilités qui leur ont été confiées au titre du NEPAD. Il importe de mettre en place, de toute urgence, un programme de réformes budgétaires, de recrutement et de formation du personnel, couplé à un appui à court terme assuré par des consultants sur contrat, afin de permettre aux CER de remplir leurs missions selon les normes qu'elles se seront fixées elles-mêmes.

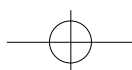
#### 2.4.8 Connaissances et coopération insuffisantes en matière de questions liées aux ressources en eau communes

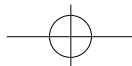
Le continent africain est parsemé de plus de soixante cours d'eau internationaux. L'Afrique dispose de plus de cours d'eau partagés par trois ou plusieurs pays que tout autre continent. Soixante pour cent de la superficie du continent sont constitués de bassins fluviaux transfrontières, et près d'un tiers de la population vit dans des situations de pénurie d'eau. Les ressources en eau du continent doivent manifestement être mises en valeur afin de répondre à ses besoins. Par conséquent, la gestion des ressources en eau, particulièrement celles des ressources en eau partagées, constitue un grand défi pour l'Afrique.

Les consultations ont permis de constater que la majorité des CER n'a pas élaboré de programmes dans le sous-secteur de l'eau, bien que le NEPAD accorde une très haute priorité à ce sous-secteur et a, lui-même, identifié les principaux éléments de stratégies et politiques régionales ainsi qu'un programme régional de ressources en eau, conformément à la Vision africaine de l'eau pour 2025. Plusieurs CER ne disposent pas de capacité pour s'attaquer aux questions de bassins fluviaux et lacustres. Les quelques organisations de bassins fluviaux qui existent connaissent des problèmes de capacité. En outre, la coopération en matière de cours d'eau internationaux constitue fondamentalement une activité politique.

Les programmes d'intérêt continental conçus dans le cadre général du programme du NEPAD constituent l'effort visant à établir le Fonds africain de l'eau, qui vise à mobiliser d'importantes ressources en dons pour le renforcement des capacités et le soutien à l'investissement dans le secteur de l'eau aux fins de la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM). Le Fonds devrait être abrité par la Banque africaine de développement. L'analyse des opportunités et des contraintes dans le domaine de l'utilisation de l'eau à des fins agricoles en Afrique dans l'optique de formuler des stratégies d'investissement en vue de renforcer l'appui financier pour utilisation de l'eau à cette fin, a été initiée dans le cadre d'un programme de collaboration entre la BAD, la Banque mondiale, la FAO, le FIDA et l'IWMI. Les études de terrain au titre de ce

- **Le NEPAD et la BAD devront dépêcher des missions auprès des organisations des bassins fluviaux et lacustres choisies afin de mener des discussions et des consultations et d'identifier les activités susceptibles d'être incluses dans le PACT du NEPAD.**
- **La coopération d'autres institutions de développement, telles que la Banque mondiale et la DBSA, devrait être recherchée par la BAD et encouragée par le Secrétariat dans le cadre de cet effort.**
- **Le NEPAD et la BAD assureront un suivi régulier de la mise en place du Fonds africain de l'eau et de la mise en œuvre de la Stratégie d'utilisation de l'eau à des fins agricoles.**





programme ont commencé et devraient être achevés en 2004 par la formulation d'une approche conjointe relative à l'accroissement de l'investissement dans le secteur. Le NEPAD peut jouer un rôle important en suscitant une prise de conscience politique des gains susceptibles d'être tirés d'une gestion concertée des bassins fluviaux et lacustres au profit d'une coopération régionale plus large.

## 2.4.9 Résumé des enseignements tirés et des recommandations

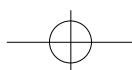
### 2.4.9.1 Constats

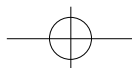
Les principaux constats effectués au cours des consultations se présentent comme suit :

- des progrès ont été réalisés quoique à des degrés sensiblement différents au niveau des CER ;
- les activités de l'année écoulée ont constitué une riche source d'expériences dont on peut tirer d'importantes leçons en ce qui concerne les moyens d'améliorer la mise en œuvre du PACT ; et
- davantage de progrès seront réalisés au fur et à mesure que nous intensifierons nos efforts en vue de lever les obstacles à une mise en œuvre efficace.

### 2.4.9.2 Mesures recommandées

- a) Il y a lieu d'apporter une plus grande clarification en ce qui concerne les rôles, les responsabilités et les attentes.
  - Le Secrétariat du NEPAD devra intensifier ses efforts afin de clarifier aux CER et aux pays son rôle précis dans la promotion et la facilitation des programmes du NEPAD ;
  - Le Secrétariat devra également préciser ce qu'il attend des CER.
  
- b) Il y a lieu d'être beaucoup plus explicite en ce qui concerne les relations entre les CER et les pays et le type d'interaction qu'ils devraient avoir dans le cadre de la mise en œuvre des projets.
  - Le Secrétariat du NEPAD devra prendre l'initiative d'ouvrir le débat sur les questions suivantes :
    - nécessité d'éliminer le chevauchement des responsabilités entre les CER ;
    - nécessité, le cas échéant, pour les chefs d'État d'assigner de manière officielle les responsabilités pour la coordination du NEPAD ;
    - nécessité pour les CER d'harmoniser leurs programmes de travail avec les priorités du NEPAD ;
    - nécessité pour les CER d'établir leurs activités prioritaires, tout en recherchant, autant que faire se peut, à déléguer les responsabilités de coordination et de mise en œuvre soit aux pays soit à d'autres agences techniques.
  - les CER devraient éviter d'assumer trop de responsabilités ;
  - les CER devraient suivre l'évolution des projets d'intégration régionale, même si elles





n'y participent pas directement, de manière avoir une idée générale des activités d'intégration au sein de leurs régions :

- les CER devraient mettre en oeuvre un programme de renforcement de capacité fondé sur l'analyse de leurs nouvelles responsabilités au titre du NEPAD ;
- les États membres devraient veiller à ce que les CER soient adéquatement pourvues en fonds, et éviter de leur assigner des missions sans contrepartie financière.

### 3 La voie à suivre pour aller de l'avant

#### 3.1 Le principe de subsidiarité

Étant donné la nécessité de maintenir une structure légère au Secrétariat du NEPAD, et le déficit de compétences des CER, le principe de subsidiarité devra être expressément adopté dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD. Cela implique que des activités du NEPAD seront exécutées par des agences au niveau le plus bas qui soit à la fois efficace et efficient.

Ce principe s'appliquera à deux niveaux différents. D'abord, les projets du NEPAD seront classés en fonction du niveau où ils seront exécutés, et les rôles et responsabilités spécifiques pour chaque niveau du classement seront explicitement définis ; ensuite, les entités de niveau supérieur ne seront sollicitées que dans les cas où des problèmes ou des difficultés surviendraient sans qu'il soit possible d'y apporter une solution au niveau inférieur. Cette procédure offrira un cadre permettant à la fois de parvenir à une meilleure clarification des attentes et de faire des économies sur le temps et les efforts que chaque niveau devrait consacrer aux projets et programmes du NEPAD, en limitant les interventions au strict nécessaire.

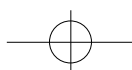
#### 3.2 Classification des projets

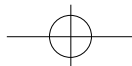
L'équipe de revue du PACT a examiné les rôles et les responsabilités probables, et est parvenue à la conclusion qu'ils diffèrent en fonction des types de projet. Ce facteur a bien pu être à la base de l'incompréhension en ce qui concerne les rôles et responsabilités. Aux fins de structurer le processus de clarification à cet égard, il a été élaboré un projet de système de classification au sein duquel ces éléments seront identiques au niveau de chaque catégorie. Cette classification servira de point de départ pour les consultations et le dialogue entre le Secrétariat du NEPAD et les CER sur cette question. La classification prévoit six catégories :

##### 1 Projets de pays à pays<sup>5</sup>

Cette catégorie constitue le plus bas niveau de subsidiarité. Les pays concernés seront en mesure de s'occuper eux-mêmes notamment de l'identification, de la pré-

<sup>5</sup> Cette catégorie comprendra également des projets à l'échelle d'un seul pays qui auraient des incidences multinationales ou régionales. C'est le cas en particulier des ports qui desservent des pays sans littoral.





paration, du financement, de la négociation des projets et programmes. Les projets et programmes peuvent avoir des impacts régionaux qui seraient limités à un petit groupe de pays au sein de la CER. La participation directe des CER serait donc peu ou pas nécessaire.

Exemples

- Projet d'interconnexion électrique ; exemple : Nigeria-Bénin;
- Projet de corridor ; exemple : corridor de Maputo.

Rôles et responsabilités

- Pays concernés :
  - Assurer la gestion de toutes les activités d'élaboration et de mise en œuvre de projet.

Les CER

- collecte d'informations ;
- insertion du projet dans le programme du NEPAD (PACT) ;
- vérification de la conformité du projet aux protocoles pertinents de la CER ;
- disponibilité pour aider à résoudre des problèmes.

NEPAD

- aucune participation en amont.

2 Projets multinationaux, non CER

Dans certains cas, des dispositions ont été prises entre plusieurs pays sans la participation des CER. Parfois, cette situation découle d'un manque de capacité de la CER et/ou de la complexité de la collaboration entre les CER ; des fois, elle résulte simplement d'une initiative déterminée de la part des pays concernés. Ces mécanismes ont généralement des incidences régionales importantes, mais ne nécessitent pas l'intervention des CER pour être opérationnels.

Ces projets sont assez importants pour être inscrits dans le programme du NEPAD ; dans certains cas, ils peuvent constituer d'excellents exemples des objectifs que le NEPAD s'emploie à réaliser.

Exemples

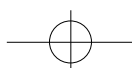
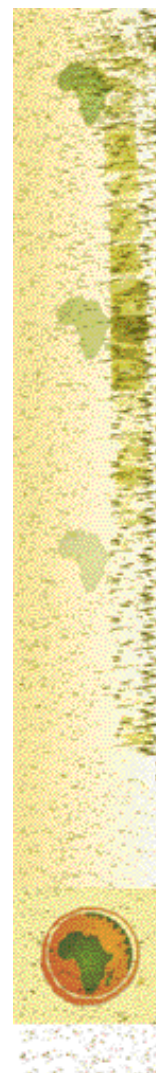
- l'Initiative du bassin du Nil.

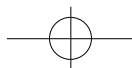
Rôles et responsabilités

- pays concernés
  - Assurer la gestion de toutes les activités d'élaboration et de mise en œuvre du projet.

Les CER

- collecte d'informations ;
- insertion du projet dans le programme du NEPAD (PACT) ;
- vérification de la conformité du projet aux protocoles pertinents de la CER ;
- disponibilité pour aider à résoudre des problèmes.





- NEPAD
- Au cas où il s'agirait de projets importants, le NEPAD pourrait jouer un rôle de facilitation afin de sensibiliser les organismes de financement sur l'importance qu'il accorde auxdits projets.

### 3 Projets de pays à pays + secteur privé

Dans cette catégorie, les pays et le secteur privé seront chargés d'assurer eux-mêmes les négociations et l'élaboration du projet avec peu ou pas d'intervention de la CER.

#### Exemples

- Projet de gazoduc Algérie-Maroc-Espagne ;
- Chemin de fer Côte d'Ivoire-Burkina.

#### Rôles et responsabilités

- Pays concernés plus secteur privé.
- Assurer la gestion de toutes les activités d'élaboration et de mise en œuvre de projet.

#### Les CER

- collecte d'informations ;
- insertion du projet dans le programme du NEPAD (PACT) ;
- vérification de la conformité du projet aux protocoles pertinents de la CER ;
- disponibilité pour aider à résoudre des problèmes.

#### NEPAD

- Au cas où il s'agirait de projets importants, le NEPAD pourrait jouer un rôle de facilitation afin de sensibiliser les organismes de financement sur l'importance qu'il accorde auxdits projets.

### 4 Projets nécessitant l'intervention de la CER

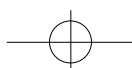
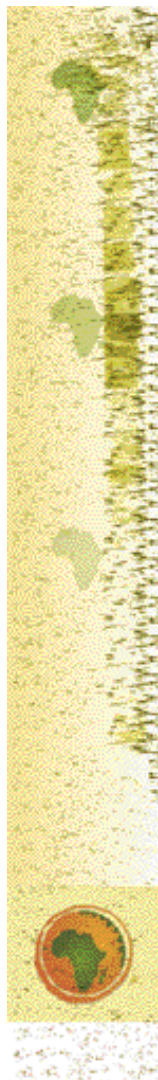
Cette catégorie s'applique spécialement lorsqu'il existe des externalités particulièrement importantes/régionales qui requièrent une coopération plus accrue pour se développer et dont les pays eux-mêmes pourraient ne pas avoir conscience. Cela pourrait se produire, par exemple, lorsque la création des externalités nécessiterait qu'un promoteur régional réalise des études à l'échelle de la région en vue de faciliter et de promouvoir l'harmonisation des cadres politiques et réglementaires et/ou d'entreprendre la promotion, la facilitation et la sensibilisation des institutions et agences partenaires des pays.

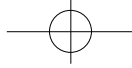
#### Exemples

- Pools énergétiques (SAPP, PEAO...) ;
- Intégration des marchés de télécommunication ;
- Achèvement des réseaux routiers régionaux.

#### Rôles et responsabilités

- Pays concernés.





- Assurer la gestion de toutes les activités d'élaboration et de mise en œuvre de projets relatives aux composantes au sein de leurs territoires.
- les CER
  - inclusion du projet dans le programme du NEPAD (PACT) ;
  - conceptualisation du projet
  - négociations avec les organismes de financement pour le financement ;
  - études préliminaires ;
  - vérification de la conformité du projet aux protocoles pertinents de la CER ;
  - organisation de revues avec les parties prenantes ;
  - encouragement à l'harmonisation des politiques, réglementations, des organismes, tarifs, etc. ;
  - rédaction de documents juridiques types ;
  - coordination des actions des pays concernés dans le cadre de l'exécution des activités respectives au titre des composantes et des projets ;
  - disponibilité pour aider à résoudre des problèmes.
- NEPAD
  - Au cas où il s'agirait de projets importants, le NEPAD pourrait jouer un rôle de facilitation afin de sensibiliser les organismes de financement sur l'importance qu'il accorde aux projets.
  - Pour des projets plus importants, aider les CER et les pays à prendre attache avec les organismes de financement aux fins d'obtention de ressources ;
  - Se rendre disponible afin d'aider à mobiliser le soutien politique et à résoudre des questions politiques.

## 5 Projets d'envergure continentale

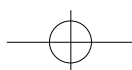
Cette catégorie comprend des projets qui appellent une coopération à l'échelle de l'ensemble ou d'une partie importante du continent, notamment dans les cas où les externalités dépassent les limites d'une CER ; des projets qui connaissent des problèmes tellement qu'on pourrait réaliser des économies d'échelle au niveau de l'analyse et de la promulgation en adoptant une approche continentale ; et des projets pour lesquels l'expertise requise est plus spécialisée et pourrait être efficacement développée au sein de toutes les CER simultanément.

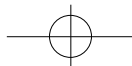
### Exemples

- Mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro ;
- Projet relatif à la sûreté aérienne et au contrôle de l'espace aérien supérieur ;
- Certains projets de télécommunications ;
- Facilitation du transport, observatoires, postes de douanes conjoints.

### Rôles et responsabilités

- Pays concernés.
- Assurer la gestion de toutes les activités d'élaboration et de mise en œuvre de projets relatives aux composantes situées sur leur territoire.





- les CER
- inclusion du projet dans le programme du NEPAD (PACT) ;
- conceptualisation du projet ;
- négociations avec les bailleurs de fonds pour le financement ;
- études préliminaires ;
- vérification de la conformité du projet aux protocoles pertinents de la CER ;
- organisation de revues avec les parties prenantes ;
- encouragement à l'harmonisation des politiques, des réglementations, des agences, des tarifs, etc. ;
- production de documents juridiques types ;
- coordination des actions des pays concernés dans le cadre de l'exécution des activités respectives au titre des composantes et des projets ;
- disponibilité pour aider à résoudre des problèmes.

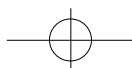
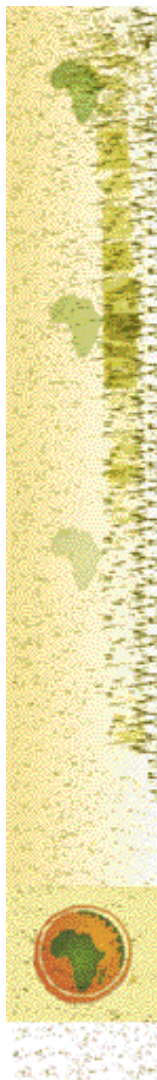
- L'organisme de promotion du projet (le cas échéant)
- inclusion du projet dans le programme du NEPAD (PACT) ;
- conceptualisation du projet ;
- négociations avec les bailleurs de fonds pour le financement ;
- études préliminaires ;
- organisation de revues avec les parties prenantes, y compris les CER ;
- collaboration avec les CER sur l'harmonisation des politiques, des réglementations, des agences, des tarifs, etc. ;
- production de documents juridiques types ;
- collaboration avec les CER en ce qui concerne la coordination des actions des pays concernés dans le cadre de l'exécution des activités respectives au titre des composantes et des projets ;
- disponibilité pour aider à résoudre des problèmes.

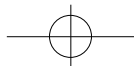
- NEPAD
- Au cas où il s'agirait de projets importants, le NEPAD pourrait jouer un rôle de facilitation afin de sensibiliser les organismes de financement sur l'importance qu'il accorde aux audits de projets ;
- Pour des projets plus importants, aider les CER et les pays à prendre attache avec les bailleurs de fonds aux fins d'obtenir des financements ;
- Se rendre disponible pour aider à mobiliser le soutien politique et à résoudre des problèmes politiques ;
- Se rendre disponible pour aider à résoudre des problèmes.

## 6 Projets « phares » du NEPAD

Un petit nombre choisi de projets sera considéré comme "projets phares du NEPAD" Cela signifie que ces projets :

- deviendront des indicateurs hautement visibles des activités et de l'influence du NEPAD ;
- bénéficieront d'un effort spécial du NEPAD en ce qui concerne :
- la promotion ;





- la sensibilisation quant à la priorité du financement recherché auprès des bailleurs de fonds ;
- la présentation de rapports spéciaux y relatifs, aux sommets des chefs d'État ;
- la priorité qui leur est accordée dans la mobilisation du financement.

Les dix projets ci-après sont proposés pour examen et adoption comme projets phares :

- 1 Mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro ;
- 2 Facilitation du transport routier ;
- 3 Politique et cadres réglementaires en matière de TIC au plan régional ;
- 4 Pool d'énergie (Afrique de l'Ouest et Afrique australe, etc..) ;
- 5 Initiative du bassin du Nil ;
- 6 Étude d'intégration du Grand Inga ;
- 7 Établissement de liens régionaux pour la Commission énergétique de l'Afrique ;
- 8 Renforcement des capacités des CER ;
- 9 Pipeline de gaz de l'Afrique de l'Ouest ;
- 10 COMTEL.

### 3.3 Suggestion d'utilisation de la classification

Le mode de classification proposé pourrait servir à deux fins :

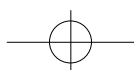
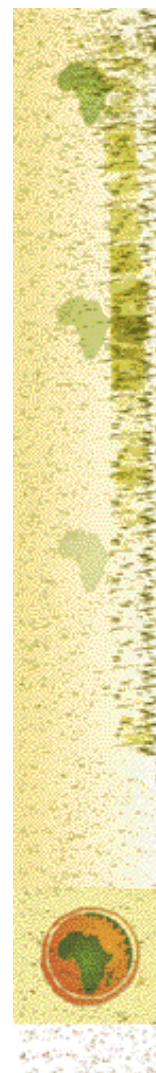
Premièrement, il pourrait servir de base au Secrétariat du NEPAD et aux CER pour affiner les rôles et responsabilités dans chaque catégorie.

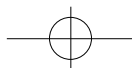
Deuxièmement, il pourrait être utilisé pour classer par catégories tous les projets du PACT afin de permettre aux CER, au Secrétariat du NEPAD et aux partenaires au développement d'avoir une idée claire quant à ce qui est attendu de chaque partie prenante dans le cadre de leur collaboration au titre d'un projet ou programme donné.

Les tableaux de l'Annexe 1 présentent les résultats d'un effort préliminaire de classification des projets du PACT en catégories. Ces tableaux pourraient servir de base pour l'organisation d'un atelier au cours duquel les CER et le Secrétariat du NEPAD examineraient ces questions.

## 4 Prochaines étapes

Les prochaines étapes concernent précisément a) la clarification des rôles et des responsabilités ; b) l'élaboration d'un programme conjoint de renforcement de capacités en faveur des CER ; et c) l'élaboration d'un programme de suivi du PACT.





## 4.1 Clarification des rôles et responsabilités

Trois séminaires destinés en particulier à clarifier les rôles et responsabilités pourraient être organisés comme suit :

Séminaire 1 : Permettre aux instances dirigeantes des CER, au Secrétariat du NEPAD et aux principaux membres du Comité de pilotage de discuter des questions soulevées dans cette revue, plus particulièrement en ce qui concerne :

- les rôles et responsabilités ;
- l'harmonisation des programmes du NEPAD et des CER ;
- les contraintes en matière de ressources financières et humaines auxquelles sont confrontées les CER ; et
- les options pour la résolution des problèmes de ressources.

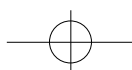
Séminaire 2 : Permettre au Secrétariat du NEPAD et aux instances dirigeantes des CER de discuter avec la communauté des bailleurs de fonds de ces questions, et, notamment, de :

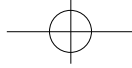
- présenter le nouveau cadre relatif aux rôles et responsabilités ;
- expliquer les problèmes de ressources ;
- solliciter l'appui des bailleurs de fonds en faveur d'un programme de renforcement des capacités des CER ; et
- présenter les priorités en matière d'infrastructure à la communauté des bailleurs de fonds afin de les inviter à se concentrer sur les projets prioritaires et à identifier des modalités pour le faire.

Séminaire 3 : Permettre au personnel chargé des infrastructures au sein des CER de mieux comprendre la manière dont le programme du PACT a été établi, ainsi que leurs propres rôles et responsabilités et ce qu'ils peuvent attendre du NEPAD et de la communauté des bailleurs de fonds, plus précisément en ce qui concerne :

- la classification des projets et leurs responsabilités au niveau de chaque catégorie ;
- la validation de la classification de leurs propres projets ;
- l'explication du type d'appui susceptible d'être obtenu auprès des organismes de financement pour la préparation et l'exécution des projets ;
- la clarification des procédures des bailleurs de fonds ;
- les possibilités qui leur sont ouvertes pour échanger des idées et des expériences ;
- la mise en place d'un réseau d'échange de connaissances.

Le séminaire du Secrétariat du NEPAD et des CER pourrait être suivi d'une nouvelle visite du Secrétariat du NEPAD à chaque CER dans le but d'expliquer à l'ensemble du personnel de celle-ci les rôles et les responsabilités qui auront été convenus ses instances dirigeantes.



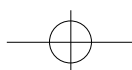


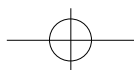
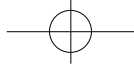
## 4.2 Élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour les CER

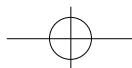
Un des constats que la présente étude a permis de faire sans l'ombre d'un doute est que les CER manquent de ressources financières et humaines pour accomplir les tâches qui leur sont assignées dans le cadre du NEPAD. La CEDEAO s'est engagée dans un processus consistant à examiner ce qu'il lui est possible de faire avec les ressources dont elle dispose et le type d'assistance à court terme dont elle aura besoin pour s'acquitter de ses obligations au titre du NEPAD ; elle a sollicité l'appui de la communauté des bailleurs de fonds pour cette tâche. Le Secrétariat du NEPAD entreprendra une démarche auprès des organismes de financement intéressés en vue de déterminer dans quelle mesure ils sont disposés à procéder à une opération analogue avec les autres CER, dans le but d'élaborer un programme de renforcement des capacités d'une manière intégrée et efficace par rapport au coût.

## 4.3 Établissement d'un programme de suivi du PACT

Il ressort clairement de cette étude que les revues annuelles ne suffisent pas pour permettre au Secrétariat du NEPAD de suivre de près ce qui est fait et de prendre des mesures correctives en cas de besoin. Le Secrétariat du NEPAD devrait élaborer et mettre en circulation un modèle à utiliser par les CER pour lui présenter des rapports trimestriels ; par la BAD pour établir des rapports semestriels analytiques, et par le NEPAD pour commander, en liaison avec la BAD, des revues annuelles périodiques du PACT à présenter aux chefs d'État. L'institution officielle de ce modèle permettra de faire en sorte que les revues soient planifiées longtemps à l'avance et menées selon une approche méthodique et cohérente.





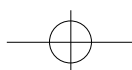


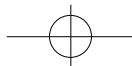
# annexe 1

## projets du PACT

### PLAN D'ACTION À COURT TERME – ORDRE DE PRIORITÉ : COMESA

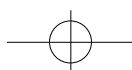
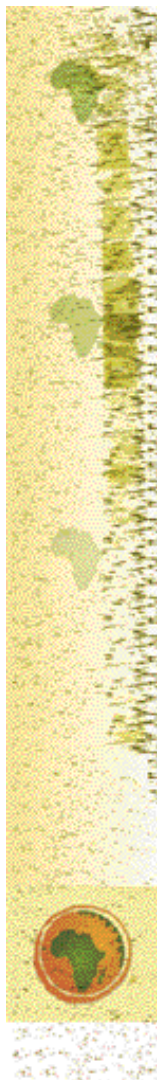
N°	PROJET	SECTEUR	TYPE	STATUT	CATÉGORIE	PRIORITÉ
1	Système global de navigation par satellite	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
2	Développement de la coopération pour le Programme de sûreté de l'exploitation et d'amélioration de la navigabilité (COSCAP)	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
3	Appui institutionnel à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	ND
4	Étude relative aux centres de contrôle de l'espace aérien supérieur	TRANSPORT AÉRIEN	ÉTUDE	PACT	CER	NORMALE
5	COMTEL	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	SECTEUR PRIVÉ	HAUTE
6	Initiative cadre à vocation continentale visant à faciliter l'utilisation et l'exploitation des infrastructures de TIC dans les pays africains	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	BASSE
7	Politique et cadre réglementaire en matière de TIC au niveau régional	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
8	Sécurité de la navigation sur les lacs Tanganyika et Malawi/Niassa/Nyasa	TRANSPORT MARITIME	FACILITATION	PACT	CER	ND
9	Harmonisation des documents de déclaration en douane et de cautionnement de garantie au sein de COMESA/SADC	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	Haute
10	Création de postes frontières à guichet unique	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	Haute
11	Application des contrôles de la surcharge le long des corridors	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	Haute
12	Sécurité routière	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	NOUVEAU	CER	ND
13	Renforcement des associations de parties prenantes pour la facilitation des échanges commerciaux	TRANSPORT ROUTIER	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CER	Non déterminé
14	Adoption du cadre ISD pour les projets d'infrastructure du COMESA	ISD	FACILITATION	NOUVEAU	CER	ND
15	Initiative du bassin du Nil	EAU	FACILITATION	PACT	Multi-pays, non-CER	Haute

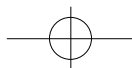




PLAN D'ACTION À COURT TERME – ORDRE DE PRIORITÉ : EAC

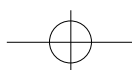
N°	PROJET	SECTEUR	TYPE	STATUT	CATÉGORIE	PRIORITÉ
1	Oléoduc Kenya-Ouganda	ÉNERGIE	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS à pays	HAUTE
2	Sécurité de la navigation sur le lac Victoria	TRANSPORT MARITIME	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
3	Rénovation du terminal à conteneurs du port de Mombasa	TRANSPORT MARITIME	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS à pays	NORMALE
4	Appui institutionnel aux chemins de fer du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie, et de TAZARA	TRANSPORT FERROVIAIRE	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CER	HAUTE
5	Réhabilitation des chemins de fer choisis d'Afrique de l'Est et de la SADC dans le cadre de l'appui à l'octroi de concessions	TRANSPORT FERROVIAIRE	INVESTISSEMENT	PACT	CER	ND
6	EAC : Couloir central	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	CER	
7	EAC : Corridor alternatif Nord	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	BASSE
8	EAC : Corridor Nord	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	CER	HAUTE
9	Création de postes frontières à guichet unique	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
10	Mise en œuvre du réseau routier d'Afrique de l'Est	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	NOUVEAU	CER	ND
11	Mombasa –Nairobi-Addis	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	CER	
12	Renforcement des associations de parties prenantes pour la facilitation des échanges commerciaux	TRANSPORT ROUTIER	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CER	MED.

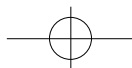




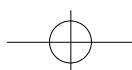
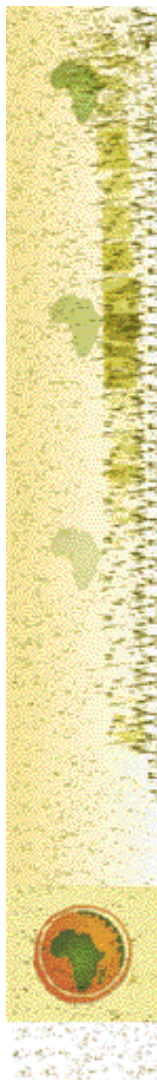
## PLAN D'ACTION À COURT TERME – ORDRE DE PRIORITÉ : CEEAC

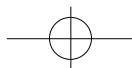
N°	PROJET	SECTEUR	TYPE	STATUT	CATÉGORIE	PRIORITÉ
1	Système global de navigation par satellite	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
2	Développement de la coopération pour le Programme de sûreté de l'exploitation et d'amélioration de la navigabilité (COSCAP)	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
3	Appui institutionnel à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
4	Étude relative aux centres de contrôle de l'espace aérien supérieur	TRANSPORT AÉRIEN	ÉTUDE	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
5	Projet de renforcement des capacités		RENFORCEMENT			
		ÉNERGIE	DES CAPACITÉS	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
6	RDC – étude d'intégration du Grand Inga	ÉNERGIE	ÉTUDE	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
7	Projet de facilitation en matière d'énergie	ÉNERGIE	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
8	Appui institutionnel au Pool énergétique d'Afrique centrale		RENFORCEMENT			
		ÉNERGIE	DES CAPACITÉS	NOUVEAU	CER	ND
9	Plan directeur d'interconnexion sous-régionale	ÉNERGIE	ÉTUDE	PACT	CER	HAUTE
10	Politique et cadre réglementaire en matière de TIC au niveau régional	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
11	Projet RASCOM (Organisation régionale africaine de communication par satellite)	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
12	SAT-3/WASC/SAFE- Utilisation pour améliorer l'interconnectivité	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	INITIATIVE PRIVÉE	NORMALE
13	Initiative cadre à vocation continentale visant à faciliter l'utilisation et l'exploitation des infrastructures de TIC dans les pays africains	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
14	Développement de la fabrication d'équipements de télécommunications en Afrique	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	INITIATIVE PRIVÉE	BASSE
15	Initiative de renforcement des capacités des ressources humaines en matière de TIC pour l'Afrique	TIC	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
16	Programme d'intensification de la participation de l'Afrique aux forums mondiaux d'élaboration des politiques et de prise de décisions concernant les TIC	TIC	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CONTINENTAL	BASSE
17	Renforcement des institutions africaines de télécommunications et de TIC	TIC	RENFORCEMENT DE CAPACITÉ	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
18	Étude de faisabilité du port de Mayumba	MARITIME	ÉTUDE	NOUVEAU	PAYS À PAYS	HAUTE
19	Étude de faisabilité de l'interconnexion des réseaux ferroviaires des pays de	TRANSPORT				





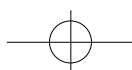
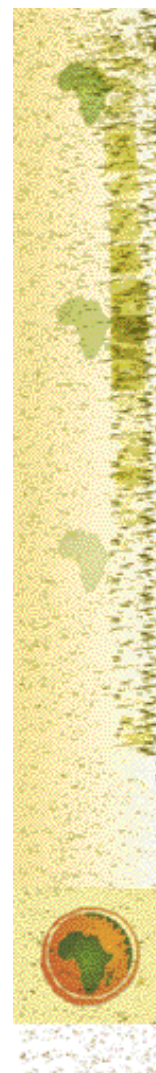
	l'Afrique centrale	FERROVIAIRE	ÉTUDE	PACT	CER	HAUTE
20	Facilitation du transit routier	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
21	Étude de faisabilité de la frontière Doussala /Gabon- Brazzaville	TRANSPORT ROUTIER	ÉTUDE	NOUVEAU	PAYS À PAYS	HAUTE
22	Projet de la route Fougamou-Doussala	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	NOUVEAU	PAYS À PAYS	HAUTE
23	Application des contrôles de la surcharge le long des corridors	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
24	Renforcement des associations de parties prenantes pour la facilitation des échanges commerciaux	TRANSPORT ROUTIER	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CER	HAUTE
25	Étude de faisabilité du pont ferroviaire/routier Brazzaville - Kinshasa	TRANSPORT ROUTIER/ FERROVIAIRE	ÉTUDE	PACT	CER	HAUTE
26	Réhabilitation des infrastructures de transport en Angola et en RDC	TRANSPORT	ÉTUDE	PACT	PAYS À PAYS	ND
27	Appui à la gestion des ressources en eau en Afrique centrale	EAU	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CER	BASSE

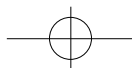




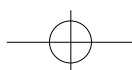
PLAN D'ACTION À COURT TERME – ORDRE DE PRIORITÉ : CEDEAO

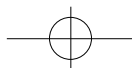
N°	PROJET	SECTEUR	TYPE	STATUT	CATÉGORIE	PRIORITÉ
1	Projet pour la libéralisation du transport aérien en Afrique centrale et de l'Ouest	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
2	Étude relative aux centres de contrôle de l'espace aérien supérieur	TRANSPORT AÉRIEN	ÉTUDE	PACT	CONTINENTAL	BASSE
3	Projet de renforcement des capacités	ÉNERGIE	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
4	Projet de facilitation	ÉNERGIE	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
5	Programme-cadre pour l'interconnexion des sous-régions (est, ouest et centre)	ÉNERGIE	ÉTUDE	PACT	CER	HAUTE
6	Pool énergétique d'Afrique de l'Ouest (PEAO)	ÉNERGIE	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
7	Projet de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (PGAO)	ÉNERGIE	INVESTISSEMENT	PACT	INITIATIVE PRIVÉE	HAUTE
8	Politique en matière de TIC et cadre de normalisation au niveau régional	TIC	FACILITATION	PACT	CER	NORMALE
9	Projet RASCOM (Organisation régionale africaine de communication par satellite)	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	CONTINENTAL	BASSE
10	SAT-3/WASC/SAFE-Utilisation pour améliorer l'interconnectivité	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	INITIATIVE PRIVÉE	BASSE
11	Initiative cadre à vocation continentale visant à faciliter l'utilisation et l'exploitation des infrastructures de TIC dans les pays africains	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	BASSE
12	Promotion de la fabrication d'équipement de télécommunications en Afrique	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	CONTINENTAL	BASSE
13	Initiative de renforcement des capacités des ressources humaines en matière de TIC pour l'Afrique	TIC	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
14	Programme d'intensification de la participation de l'Afrique aux forums mondiaux d'élaboration des politiques et de prise de décisions concernant les TIC	TIC	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
15	Renforcement des institutions africaines de télécommunications et de TIC	TIC	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CONTINENTAL	BASSE
16	Pollution maritime	MARITIME	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	BASSE
17	Sécurité maritime et facilité du trafic maritime	MARITIME	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
18	Étude de faisabilité de l'interconnexion des chemins de fer des pays de la CEDEAO	TRANSPORT FERROVIAIRE	ÉTUDE	PACT	CER	HAUTE
19	Amélioration de la route					





	Agades-Zinder ; 130 km	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	NORMALE
20	Amélioration de la route Akatsi -Dzodze- Noepe ; 31 km	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	
21	Construction de la route Boke- Quebo ; 206 km	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	ND
22	Réhabilitation de la route Kante (frontière de Togo)-Burkina Faso ; 194 km	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	NORMALE
23	Amélioration de la route Kati- Kita (Mali) - Saraya (Sénégal) ; 345 km	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	HAUTE
24	Route Mumfe-Ekok (Cameroun) - Abakaliki (Enugu, Nigeria), 161 km à améliorer au Cameroun et à réhabiliter au Nigeria	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	NORMALE
25	Plan d'action pour la facilitation du transport routier	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
26	Réhabilitation de la voie Zinder Frontière du Nigeria, 110 km	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	
27	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest	EAU	ÉTUDE	PACT	CER	BASSE
28	Renforcement du centre de prévisions inter-États (CPI) de l'Autorité du Bassin du Niger et appui aux autres organisations de bassin fluvial nouvelles et existantes	EAU	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	Non-CER	NORMALE



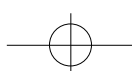


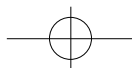
### PLAN D'ACTION À COURT TERME – ORDRE DE PRIORITÉ : IGAD

N°	PROJET	SECTEUR	TYPE	STATUT	CATÉGORIE	PRIORITÉ
1	Port de Djibouti et port sec d'Addis-Abeba	TRANSPORT MARITIME	INVESTISSEMENT	PACT	CER	HAUTE
2	Djibouti-Addis (nord)	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	HAUTE
3	Mise en œuvre des contrôles de surcharge	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
4	Renforcement de l'Association de parties prenantes pour la facilitation des échanges commerciaux	TRANSPORT ROUTIER	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	PACT	CER	MED.
5	Cycle hydrologique de l'IGAD	EAU	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE

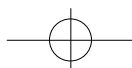
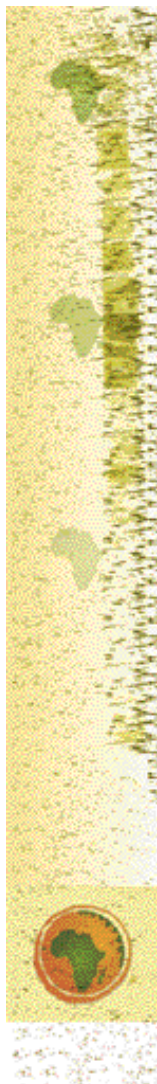
### PLAN D'ACTION À COURT TERME – ORDRE DE PRIORITÉ : SADC

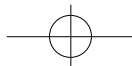
N°	PROJET	SECTEUR	TYPE	STATUT	CATÉGORIE	PRIORITÉ
1	Système global de navigation par satellite	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
2	Développement de la coopération pour le Programme de sûreté de l'exploitation et d'amélioration de la navigabilité (COSCAP)	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
3	Appui institutionnel à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
4	Centre régional de contrôle de l'espace aérien supérieur	TRANSPORT AÉRIEN	INVESTISSEMENT	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
5	Étude de l'interconnexion RDC-Angola Namibie (DRCANSA)	ÉNERGIE	ÉTUDE	PACT	PAYS À PAYS	HAUTE
6	RDC - RDC - étude d'intégration du Grand Inga	ÉNERGIE	ÉTUDE	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
7	Projet hydroélectrique de Mepanda Uncua	ÉNERGIE	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	NORMALE
8	Projet d'intercommunication de Mozambique-Malawi	ÉNERGIE	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	NORMALE
9	Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP)	ÉNERGIE	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
10	Initiative cadre à vocation continentale visant à faciliter l'utilisation et l'exploitation des infrastructures de TIC dans les pays africains	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
11	Politique et cadre réglementaire en matière de TIC au niveau régional	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
12	Projet d'infrastructure de l'information au sein de la région de la SADC (SRIL)	TIC	INVESTISSEMENT	PACT	CER	HAUTE
13	Services consultatifs pour les affaires maritimes	MARITIME	FACILITATION	PACT	CER	BASSE
14	Sécurité maritime et facilitation de la					





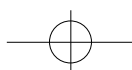
	navigation maritime	MARITIME	FACILITATION	PACT	CER	BASSE
15	Modernisation du Port de Nacala (Mozambique)	MARITIME	INVESTISSEMENT	PACT	Non-CER	HAUTE
16	Stratégie régionale pour le traitement des déchets maritimes provenant des navires	MARITIME	FACILITATION	PACT	CER	BASSE
17	Sécurité de la navigation sur le lac Tanganyika et les lacs Malawi/Niassa/Nyasa	TRANSPORT MARITIME	FACILITATION	PACT	PAYS-pays	HAUTE
18	Appui institutionnel à la concession des chemins de fer	TRANSPORT FERROVIAIRE	RENFORCEMENT DE CAPACITÉ	PACT	CER	NORMALE
19	Harmonisation des documents de déclaration en douane et de cautionnement de garantie au sein de COMESA/SADC	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
20	Création de postes frontières à guichet unique	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
21	Mise en œuvre des contrôles de surcharge le long des corridors routiers	TRANSPORT ROUTIER	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
22	Renforcement des associations de parties prenantes pour la facilitation des échanges commerciaux	TRANSPORT ROUTIER	RENFORCEMENT DE CAPACITÉ	PACT	CER	BASSE
23	Évaluation des ressources en eau de surface	EAU	FACILITATION	PACT	CER	
24	Développement et mise en œuvre du système d'observation du cycle hydrologique de la SADC (SADC HYCOS)	EAU	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
25	Programme de gestion des eaux souterraines pour la région de la SADC	EAU	FACILITATION	PACT	CER	HAUTE
26	Directives et appui en matière de politique sectorielle de l'eau et stratégie de formulation ou de revue dans les États membres	EAU	FACILITATION	PACT	CER	NORMALE

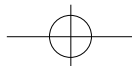




## PLAN D'ACTION À COURT TERME – ORDRE DE PRIORITÉ : UMA

N°	PROJET	SECTEUR	TYPE	STATUT	CATÉGORIE	PRIORITÉ
1	Système global de navigation par satellite	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	BASSE
2	Appui institutionnel à la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro concernant la libéralisation du transport aérien en Afrique	TRANSPORT AÉRIEN	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	HAUTE
3	Projet de centrale électrique à gaz de l'Algérie et d'interconnexion Algérie-Espagne	ÉNERGIE	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	HAUTE
4	Étude relative à la construction du gazoduc Nigeria-Algérie	ÉNERGIE	ÉTUDE	PACT	PAYS À PAYS	BASSE
5	Renforcement du projet d'interconnexion Algérie-Maroc-Espagne	ÉNERGIE	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	HAUTE
6	Projet de construction du gazoduc Tunisie -Libye	ÉNERGIE	INVESTISSEMENT	PACT	PAYS À PAYS	NORMALE
7	Politique en matière de TIC et cadre réglementaire au niveau régional	TIC	FACILITATION	PACT	CONTINENTAL	NORMALE
8	Projet d'interconnexion de télécommunications à fibres optiques au Maghreb	TIC	INVESTISSEMENT	NOUVEAU	CER	HAUTE
9	Étude de faisabilité du chemin de fer trans-Maghrébin	TRANSPORT FERROVIAIRE	ÉTUDE	PACT	CER	HAUTE
10	Étude de faisabilité du système ferroviaire (à grande vitesse) trans-Maghrébin	TRANSPORT FERROVIAIRE	ÉTUDE	NOUVEAU	CER	HAUTE
11	Projet de grande route du Maghreb	TRANSPORT ROUTIER	INVESTISSEMENT	NOUVEAU	CER	HAUTE





## annexe 2

### Un exemple de renforcement des capacités de CER au titre du NEPAD : Le programme de renforcement des capacités institutionnelles de la CEDEAO - Plan d'action à court terme

#### 1 Contexte

Instituée en mai 1975 par un Traité qui sera révisé en 1993, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait pour but de créer un marché commun entre les pays membres. Le Traité prévoit l'élimination graduelle des barrières tarifaires et non-tarifaires pour les produits intra-communautaires ; l'établissement d'un tarif extérieur commun; l'harmonisation des politiques budgétaires et monétaires ; la mise en place d'une zone monétaire unique et une étroite collaboration dans tous les domaines de l'activité économique. Elle regroupe 15 pays – Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo – et comptait, en 2000, une population de 236 millions d'habitants, avec un PIB global de ..... millions de dollars.

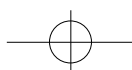
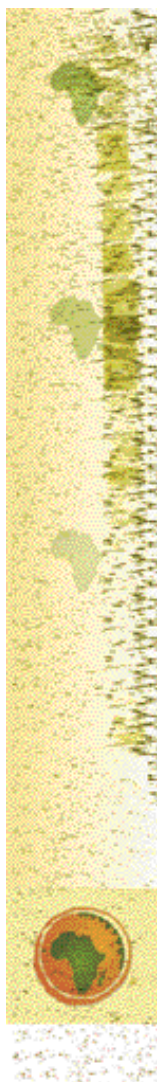
La CEDEAO s'est particulièrement attachée à jouer un rôle clé dans la prévention et la résolution de conflits dans la région, et a enregistré un certain nombre de succès à cet égard. Les récents événements en Côte d'Ivoire démontrent à quel point son rôle dans ce domaine demeure capital.

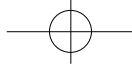
Au titre de l'intégration régionale, des progrès importants ont été réalisés au sein du sous-groupe de huit pays de la CEDEAO qui composent l'UEMOA. Faisant fond sur l'Union monétaire déjà existante, ces pays ont mis en place une Union douanière qui prévoit un tarif extérieur commun et des réductions tarifaires générales. L'UEMOA a également enregistré des progrès en ce qui concerne les questions de convergence économique et commence à tendre vers l'harmonisation des politiques économiques dans des domaines tels que le code d'investissement commun.

Le défi qu'a à relever la CEDEAO dans son ensemble consiste à s'appuyer sur les succès de l'UEMOA et à s'inspirer des enseignements tirés de cette expérience pour créer, à l'échelle de la communauté, une Union douanière et monétaire, soutenue par une harmonisation de politiques tant dans le domaine économique que dans d'autres, notamment l'infrastructure et l'agriculture.

Les perspectives d'une telle évolution ont commencé à s'éclaircir au cours des dernières années, précisément depuis la fin des années 90 lorsque les gouvernements ont réaffirmé leur engagement politique vis-à-vis de la CEDEAO, et que le Nigeria, le plus grand pays de la région, a montré des signes d'une volonté de jouer un rôle moteur plus important. Des segments du secteur privé se prononcent de plus en plus ouvertement en faveur de l'intégration, et les représentants de la société civile commencent à s'exprimer dans ce débat.

En dépit de ces efforts, beaucoup reste à faire pour réaliser une intégration plus poussée, mettre en place les infrastructures matérielles nécessaires pour favoriser l'accroissement des





échanges commerciaux intérieurs, et pour lever les obstacles à une plus grande compétitivité de la région vis-à-vis du reste du monde. Dans ce contexte, des sollicitations importantes sont adressées au Secrétariat exécutif, qui est la principale instance administrative chargée de relever les défis de demain en exécutant les décisions prises par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement et en appliquant les règlements édités par le Conseil de Ministres.

## 2 Objectifs du Secrétariat de la CEDEAO

L'objectif à long terme de la CEDEAO est d'assurer la paix et la prospérité dans les 15 États membres de l'Afrique de l'Ouest, à travers des programmes visant à créer une économie régionale développée et intégrée. Ces programmes contribuent directement soit à la mise en place d'un marché commun et d'une union monétaire, soit à la création des conditions et de l'environnement nécessaires au bon fonctionnement de l'union économique et monétaire.

Les programmes de la CEDEAO se répartissent en trois domaines stratégiques intimement liés qui ont été retenus comme prioritaires : résolution des conflits, programmation sectorielle et en matière d'infrastructure, et intégration économique régionale. Chaque domaine est géré par un des trois départements techniques du Secrétariat de la CEDEAO, coiffé par un Secrétaire exécutif adjoint : Affaires politiques, défense et sécurité, et maintien de la paix ; Programmes d'intégration et Harmonisation des politiques.

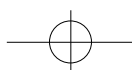
### 2.1 Affaires politiques, défense et sécurité

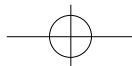
Ce département contribue à la stratégie de base de maintien de la stabilité politique dans la région. La résolution des conflits, la bonne gouvernance et l'Etat de droit sont des conditions préalables à la réduction de la pauvreté, à la sécurité et au bien-être.

L'objectif de stabilité politique et de paix dans la région est poursuivi à travers différents programmes et instruments régionaux de la CEDEAO, tels que le mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères, le protocole relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance, et les protocoles relatifs à la lutte contre la corruption et à la protection des enfants. Ces programmes visent à enraciner la démocratie et l'Etat de droit, à renforcer la paix et la sécurité au sein de la région grâce à un système d'alerte précoce, un mécanisme d'examen par les pairs, une diplomatie préventive, et à éliminer la criminalité transfrontalière.

### 2.2 Programmes d'intégration

Des programmes de portée régionale et intégrés, dans les secteurs de l'infrastructure (énergie, transport, et communications), de l'éducation, de l'agriculture et de l'industrie, sont nécessaires pour créer un environnement propice au développement du secteur privé, notamment par la réduction des coûts des facteurs de production et le renforcement de la compétitivité. En ce qui concerne les infrastructures, les objectifs du programme consistent à développer un réseau régional moderne d'infrastructures et à faire émerger un marché régional libéralisé dans ces secteurs par l'har-





monisation du cadre réglementaire et juridique, ainsi que par des mesures de facilitation susceptibles d'améliorer la prestation des services.

Parmi les programmes de ces types en cours d'exécution, il y a lieu de citer le pool énergétique d'Afrique de l'Ouest, le projet de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, l'harmonisation des télécommunications, la libéralisation du transport aérien et la facilitation du transport routier - qui bénéficient tous de l'appui de divers organismes de financement.

Dans le domaine de la production, les programmes visent à donner une orientation régionale au développement des activités agricoles et industrielles, par l'adoption de politiques sectorielles communes. Les objectifs sectoriels poursuivis comprennent la réalisation de la sécurité alimentaire régionale, la gestion rationnelle et intégrée des ressources communes en eau, le développement durable d'autres ressources naturelles et le renforcement de l'équilibre écologique et la diversification de la production par une industrialisation grande consommatrice de ressources.

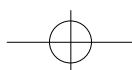
## 2.3 Harmonisation des politiques

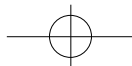
L'union monétaire et douanière est en train d'être réalisée à travers des programmes d'harmonisation des politiques douanières, commerciales et économiques. Dans le domaine des douanes, les programmes visent à favoriser la libre circulation des biens au sein de la CEDEAO et l'adoption d'une politique commune en matière de commerce extérieur. Les objectifs poursuivis étant, notamment, la création d'une zone de libre-échange à travers le programme de libéralisation des échanges au sein de la CEDEAO, l'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure, l'harmonisation des documents, des règlements et des formalités de douane, et l'adoption d'un tarif extérieur commun. Ces programmes prévoient également la facilitation des échanges et le renforcement de la capacité des États membres à négocier les accords commerciaux internationaux.

L'union monétaire est envisagée à travers le programme de convergence des politiques macroéconomiques, qui comprend un mécanisme de surveillance multilatérale qui suit les efforts déployés par les pays pour réaliser des résultats solides en ce qui concerne des agrégats économiques comme le PIB, l'équilibre budgétaire, la stabilité des prix (taux d'inflation, taux d'intérêt, d'intérêt de change), et les réserves de change.

## 3 NEPAD

La pauvreté et le sous-développement qui caractérisent l'Afrique sont d'une ampleur sans pareille et appellent une attention particulière. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comporte une évaluation exhaustive de la situation actuelle de l'Afrique, et un plan détaillé visant à surmonter les difficultés d'ordre social, politique et économique, auxquelles sont confrontées les populations africaines. Il s'agit d'un plan stratégique intégré conçu par certains des dirigeants africains les plus progressistes, qui met l'accent sur le rôle clé que doit jouer l'Afrique elle-même pour faire reculer la pauvreté, soutenir une croissance et un développement durables, et prendre une part active dans l'économie mondiale et dans le concert des nations.





Le programme du NEPAD s'articule autour de l'intégration régionale, de la bonne gouvernance, du partenariat public-privé et de la prévention des conflits. Tous ces objectifs sont en conformité avec les programmes de la CEDEAO. De même, il existe un lien étroit entre les programmes de la CEDEAO le programme à vocation continentale du NEPAD, dans la mesure où ils visent à améliorer l'environnement socioéconomique à travers l'intégration régionale, la bonne gouvernance et le renforcement du partenariat public-privé en Afrique de l'Ouest. Bref, les programmes de la CEDEAO constituent l'expression des objectifs du NEPAD en Afrique de l'Ouest.

## 4 Mise en œuvre de l'initiative du NEPAD

C'est dans ce contexte que les chefs d'État de la CEDEAO ont organisé, en mai 2002, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), un sommet sur la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. À cette occasion, ils ont décidé de convoquer un autre sommet expressément destiné à donner une impulsion au programme d'action du NEPAD en Afrique de l'Ouest, démontrant ainsi le soutien dont jouit le NEPAD dans la sous-région.

À ce sommet, les chefs d'État ont débattu de la mise en œuvre du programme d'action du NEPAD en Afrique de l'Ouest, et ont rendu publique une déclaration dans laquelle ils ont :

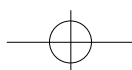
- donné mandat à la CEDEAO pour assurer la coordination et le suivi de la mise des programmes du NEPAD, et convenu de fournir à la CEDEAO les ressources nécessaires ;
- décidé de créer une interface NEPAD au sein du Secrétariat exécutif de la CEDEAO ;
- invité chaque Etat à créer une interface NEPAD ;
- créé un Comité interministériel ad-hoc chargé de superviser la mise en oeuvre.

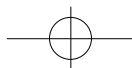
L'importance de cette décision a été rehaussée par les événements qui ont eu lieu lors de la réunion du G8 tenue les 26 et 27 juin 2002 à Kananaskis (Canada). Les dirigeants du G8 ont adopté le Plan d'action en faveur de l'Afrique comme cadre d'action pour l'appui au NEPAD. Les présidents du Nigeria, de l'Algérie, du Sénégal et de l'Afrique du Sud ont pris part aux discussions sur les défis qui se posent à l'Afrique et la réaction des pays du G8 au NEPAD. Si le Plan d'action en faveur de l'Afrique du G8 constitue une réponse politique à une initiative politique, plutôt qu'un document d'annonce de contributions, les dirigeants du G8 ont admis la nécessité d'apporter des ressources additionnelles afin d'aider à donner corps au NEPAD.

Ces événements ont encouragé la communauté des bailleurs de fonds à examiner en profondeur les voies et moyens d'appuyer la CEDEAO afin de lui permettre de jouer le rôle étendu et capital qui est le sien au titre du NEPAD.

## 5 Questions Institutionnelles qui se posent au Secrétariat de la CEDEAO

Même si nombre des domaines prioritaires du NEPAD sont déjà couverts par les programmes de la CEDEAO, la décision des chefs d'État faisant du Secrétariat l'interface régionale pour la mise en œuvre du NEPAD implique un surcroît d'activités pour le Secrétariat. En tant qu'interface





NEPAD, celui-ci sera appelé à prendre part aux activités du NEPAD organisées à l'échelon continental, en particulier pour s'assurer que les composantes ouest-africaines sont prises en compte convenablement. Il aura également à entreprendre des activités en vue de favoriser l'appropriation du NEPAD et la participation à ses programmes en Afrique de l'Ouest si l'on veut que les différents segments du secteur public comme du secteur privé s'impliquent dans la formulation et l'exécution des programmes du NEPAD intéressant ces secteurs en Afrique de l'Ouest. Étant donné le champ d'action du NEPAD et la multiplicité des acteurs, le Secrétariat devra planifier et assurer une coordination efficace de ces programmes. Enfin, il devra s'impliquer dans la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources du NEPAD.

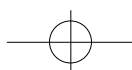
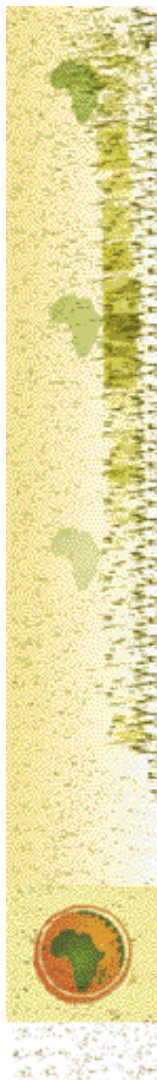
C'est donc dire que la Déclaration chefs d'État de Yamoussoukro place la CEDEAO au centre du programme d'action du NEPAD en Afrique de l'Ouest. Cependant, le Secrétariat admet qu'il manque actuellement de capacité institutionnelle pour jouer le rôle qui lui a été assigné. En raison de contraintes financières, dues en grande partie à des retards de paiements de la part des États membres avant l'introduction du prélèvement communautaire, la CEDEAO a dû geler le recrutement, d'où le grave problème de sous-effectif qu'il connaît actuellement. Un nouveau système de financement destiné à renflouer la CEDEAO et fondé sur un prélèvement de 0,5 % sur les importations devrait devenir pleinement opérationnel en janvier 2003. La CEDEAO devrait alors être dans une meilleure situation financière et, avec l'accumulation des produits du prélèvement, pouvoir s'autofinancer d'ici à la fin de 2005.

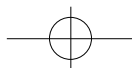
Le Secrétariat de la CEDEAO a lancé, en 1999, un vaste plan de restructuration, qui a donné lieu à la création de quatre postes de Secrétaire exécutif adjoint et à une évaluation, par le cabinet Ernst and Young, des effectifs de la catégorie professionnelle en poste et des besoins en personnel. Cette évaluation a abouti à l'élaboration d'un plan de dotation en personnel (voir Tableau 1) qui fait apparaître la nécessité de recruter a) 35 fonctionnaires pour pourvoir les postes vacants et ramener l'effectif au niveau autorisé d'avant le gel de 1999 et ; b) 50 fonctionnaires supplémentaires à l'horizon 2005, si l'on veut que l'institution puisse accomplir la mission qui lui a été confiée par les chefs d'État. La première série de recrutements a déjà fait été approuvée par le Conseil des Ministres, contrairement à la seconde, pour laquelle un complément de justifications a été demandé par le Conseil.

Cependant, même si la totalité des 50 postes n'est pas autorisée, il est évident que des nouveaux postes seront nécessaires pour aider à la gestion des programmes, appuyer les programmes en cours et en élaborer dans les secteurs qui accusent du retard.

TABLEAU 1  
SECRÉTARIAT DE LA CEDEAO : POSTES DE LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Unité administrative		Organigramme approuvé (1999)	Effectif actuel (2002)	Organigramme approuvé (2005)	Consultants pris en charge par les donateurs
1	Cabinet	1	1	1	2
2	Département juridique	3	1	4	0
3	Vérification interne des comptes	2	1	3	0
4	Communications	3	2	4	0





5	Administration	21	10	26	0
6	Finances	4	4	8	0
7	Développement agricole/rural	7	4	12	1
8	Infrastructure et industrie	5	7	12	3
9	Développement humain	4	1	7	1
10	Centre informatique	5	5	12	0
11	Commerce et douanes	6	5	10	1
12	Politique économique	8	4	14	1
13	Affaires politiques	3	0	3	1
14	Affaires humanitaires	3	0	3	0
15	Défense et sécurité	4	0	4	0
16	Centre de contrôle	7	5	10	0
17	Contrôleur financier	0	0	2	0
TOTAL		86	50	135	10

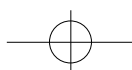
## 6 Demande d'assistance à la communauté des bailleurs de fonds

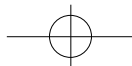
Le Secrétariat de la CEDEAO, à la faveur de la réunion CEDEAO-Commission européenne tenue à Dakar en juin 2002, a sollicité auprès de la communauté des bailleurs de fonds une aide de court à moyen terme sur les 3 à 4 prochaines années, afin de renforcer ses capacités pour la gestion du programme du NEPAD et le renforcement de ses propres programmes qui sont complémentaires à ceux du NEPAD. Les organismes de financement présents ont donné leur accord de principe pour apporter une assistance, mais demandé au Secrétariat de procéder à une révision plus globale de ses besoins afin de leur permettre d'avoir une meilleure idée de l'ensemble des programmes de l'institution, de ses besoins en ressources comparé aux disponibilités actuelles, et des déficits qui nécessitent un financement. Le présent rapport répond à cette préoccupation.

Pour relever les nouveaux défis qui se posent à elle et devenir une institution efficace, la CEDEAO devra prendre un certain nombre de mesures de fond afin de s'attaquer à ses problèmes essentiels ; parmi ces mesures figurent notamment :

- la consolidation de sa structure interne et la rationalisation du nombre de niveaux hiérarchiques ;
- le renforcement du cabinet du Secrétaire exécutif afin de mieux définir la stratégie, le plan d'activités et les priorités générales de l'institution, et d'harmoniser systématiquement ses programmes avec celui du NEPAD de manière à obtenir une vue globale systématique des activités et des indicateurs de performance clé de l'institution ;
- la mise en place d'un système d'information efficient, ce qui nécessite l'acquisition d'équipements, de nouveaux logiciels, mais surtout, un cadre institutionnel pour s'as-

<sup>6</sup> Commission européenne, Banque mondiale, Canada, le Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, France et Banque africaine de développement.





- surer que les sous-systèmes sont cohérents et communiquent aisément entre eux ;
- le renforcement de la capacité de communication de la CEDEAO pour qu'elle puisse informer la société civile des États membres en ce qui concerne le contenu du NEPAD et la mise en œuvre de ses programmes ;
- la mise en place de procédures administratives et financières plus transparentes et rationnelles ;
- le développement d'une nouvelle culture de gestion axée sur l'action et les résultats ;
- la révision du régime d'incitations et du système d'évaluation du personnel.

Consciente qu'il s'agit là d'un programme ambitieux dont la réalisation s'étendra sur des années, la CEDEAO a élaboré un plan d'action à court terme, c'est-à-dire pour les trois prochaines années. Ce plan d'action à court terme couvre les besoins prioritaires de dotation en personnel en appoint au propre plan de recrutement de la CEDEAO, les besoins essentiels en termes d'études et d'équipement, et d'études visant à expliciter les activités devant être réalisées dans le futur, telles que la modernisation du système informatique et d'Intranet de la CEDEAO.

C'est pour répondre à ces besoins à court terme, dont une description détaillée est donnée ci-dessous, que la CEDEAO va solliciter le concours financier de la communauté des bailleurs de fonds à la réunion du 5 novembre 2002.

## 7 Plan d'action à court terme pour le renforcement des capacités

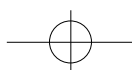
### 7.1 Appui institutionnel au cabinet du Secrétaire exécutif

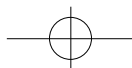
#### 7.1.1 Interface NEPAD au sein du Secrétariat de la CEDEAO

Le Secrétariat envisage de créer un poste d'interface NEPAD au sein du cabinet du Secrétaire exécutif. Étant donné la compatibilité des programmes de la CEDEAO et du NEPAD, l'exécution effective du programme CEDEAO-NEPAD sera assurée par les États membres avec l'appui des différents départements compétents du Secrétariat. La nomination d'une interface NEPAD au sein du cabinet du Secrétaire exécutif constituera un signal fort à l'endroit du personnel du Secrétariat et des États membres que l'institution considère le NEPAD comme une priorité de premier plan, décrétée comme telle par les chefs d'État. L'interface sera chargée des fonctions suivantes :

- harmonisation/rationalisation des programmes du NEPAD et de la CEDEAO et coordination de leur mise en œuvre ;
- suivi des activités des interfaces nationales ;
- participation aux réunions techniques du NEPAD avec le Secrétariat du NEPAD et les organismes chefs de file afin d'assurer la cohérence avec les options prises à l'échelle continentale ;
- recherche de ressources pour les programmes du NEPAD en étroite collaboration avec le Département des finances.

Le coût du coordonnateur pour les trois ans, y compris des indemnités, la logistique et les frais de voyage est estimé à 240 000 \$ EU.





### 7.1.2 Étude des interfaces CEDEAO/NEPAD dans les États membres

Le Secrétariat de la CEDEAO estime qu'il y a lieu de revoir le mode de gestion aussi bien des programmes d'intégration régionale que ceux du NEPAD dans les États membres. Tous les États membres de la CEDEAO disposent de bureaux nationaux dont la responsabilité consiste à assurer la coordination et le suivi des activités communautaires. En dépit de l'importance apparente accordée à ces bureaux, comme en témoigne le nombre de décisions les concernant, leurs résultats sont au mieux mitigés. L'harmonisation et/ou la synchronisation des attributions et des lieux d'implantation de ces bureaux et des interfaces NEPAD pourraient contribuer au renforcement de l'efficacité et améliorer la gestion du programme d'intégration régionale dans les États membres, en ce sens que les politiques régionales seront correctement traduites dans les législations/les politiques nationales et que des ressources nationales appropriées seront affectées à des programmes régionaux.

Une étude sera menée en ce qui concerne les fonctions que les interfaces NEPAD seront appelées à accomplir et la possibilité pour les bureaux nationaux de la CEDEAO (renforcées, au besoin) d'assumer ces fonctions et, de ce fait, accroître les chances d'harmonisation ou de fusion de ces bureaux avec les interfaces NEPAD qu'il est prévu de créer dans les pays membres. Des consultants seront engagés pour :

- évaluer le cadre institutionnel dans des États membres ;
- évaluer la performance des bureaux nationaux de la CEDEAO en ce qui concerne la traduction du programme d'action régional en politiques et programmes nationaux ;
- examiner diverses formules possibles pour renforcer ou restructurer les bureaux nationaux ;
- examiner la possibilité d'harmoniser les bureaux nationaux de la CEDEAO et les interfaces NEPAD.

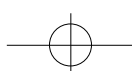
Le coût de cette étude devrait s'élever à 123 000 \$ EU.

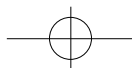
### 7.1.3 Appui au Comité interministériel ad hoc du NEPAD

Le plan d'action de Yamoussoukro appelle à la création d'un Comité interministériel ad hoc avec pour mission d'évaluer les capacités et d'élaborer un plan d'action pour l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire. Dans le cadre de cette mission, le Comité devrait être tenu informé et son appui sollicité pour l'étude proposée sur la mise en place des interfaces CEDEAO et nationales et, plus précisément, pour examiner les diverses options avant leur présentation à un Sommet des chefs d'État. Le coût de l'appui logistique requis pour couvrir les déplacements et les indemnités de subsistance pour les réunions du Comité est estimé à 56 000 \$ EU.

### 7.1.4 Planificateur stratégique institutionnel

La CEDEAO doit élaborer un nouveau programme de travail assorti d'un ordre de priorité qui reflète les exigences du NEPAD, et mettre en œuvre des stratégies efficaces dans le cadre d'un programme multisectoriel et multinational coordonné par le Secrétariat exécutif, mais exécuté par les États membres. Elle doit le faire dans un environnement administratif des plus difficiles.





Le Secrétaire exécutif a besoin d'assistance pour mettre en œuvre ces changements et se propose de recruter et d'affecter un planificateur stratégique institutionnel à son cabinet pour une période de trois ans. Cette personne, en collaboration avec le Directeur de cabinet, établira les priorités dans le travail afin de maintenir le personnel mobilisé autour des activités prioritaires concernant le NEPAD. Il travaillera avec la Direction et le personnel afin de cibler les plans de travail et d'éliminer les distractions, notamment les réunions et autres activités qui ne contribuent pas à la réalisation de la mission fondamentale du NEPAD. Il collaborera également avec le personnel technique et la Direction afin d'éliminer les procédures inutiles et fastidieuses, de moderniser les systèmes, particulièrement au niveau des services financiers, ainsi que les systèmes informatique et de communication de la CEDEAO. Le planificateur travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur du NEPAD. Le coût du planificateur sur une période de trois ans est estimé à 240 000 \$ EU.

#### 7.1.5 Formation des cadres

Dans la perspective du suivi du travail du planificateur, il sera nécessaire de procéder à une formation des cadres au sein du Secrétariat de la CEDEAO pour assurer que tous les directeurs sont à même d'appréhender les priorités institutionnelles, ainsi que de planifier et gérer les activités de leur département et division de manière à faire respecter ces priorités. Le Secrétariat devra également mettre en place des mécanismes en vue d'assurer que toutes les activités, y compris les attributions de tâches et les autorisations de voyage, s'inscrivent dans les priorités établies. Cette formation sera assurée sous la forme d'une série de modules sur une période d'un an. Le coût estimatif de cette formation est de 100 000\$ EU.

#### 7.1.6 Coordination avec l'UEMOA

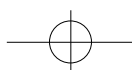
L'harmonisation des politiques et activités de la CEDEAO et de l'UEMOA nécessite le renforcement de la coordination entre les deux programmes, à travers l'amélioration de la communication et la mise en place d'équipes de travail conjointes. Les deux organisations ont décidé de tenir une réunion de coordination tous les six mois. Un appui logistique est requis pour permettre à la CEDEAO de participer à ces réunions. Le coût de cet appui est estimé à 78 000 \$ EU.

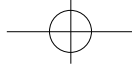
## 7.2 Appui aux départements techniques de la CEDEAO

La CEDEAO estime qu'il faudra huit postes, à pourvoir par des consultants engagés sur contrat de trois ans, pour appuyer les domaines du programme qui sont essentiels pour sa mission au titre du NEPAD. (Les termes de références pour les consultants sont présentés à l'Annexe 1).

### 7.2.1 Département de l'harmonisation des politiques

Deux des programmes prioritaires de ce département d'importance cruciale pour le programme d'intégration économique régionale sont la mise en place d'une union douanière et le ren-





forcement du processus de convergence économique. Le Secrétariat manque cruellement de personnel dans ces domaines et souhaiterait que les organismes de financement prennent en charge la création de deux postes : un économiste spécialiste en questions commerciales, pour appuyer le processus de création de l'union douanière et un macroéconomiste, pour appuyer le processus de convergence économique. Le coût de chaque expert est estimé à 240 000 \$ EU pour trois ans.

### 7.2.2 Département des programmes d'intégration

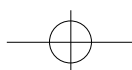
Des progrès appréciables sont enregistrés au niveau d'un certain nombre de programmes d'intégration dans le secteur de l'infrastructure, notamment l'énergie, les télécommunications, le transport routier et aérien. Ces secteurs sont particulièrement importants car ils constituent souvent l'expression la plus tangible du progrès pour les populations concernées dans la région. Les sous-secteurs de l'énergie et du transport aérien bénéficiant déjà d'un appui substantiel de la communauté des bailleurs de fonds, aucune demande de ressources additionnelles n'est formulée.

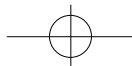
En ce qui concerne les télécommunications, des progrès significatifs ont été enregistrés au plan des aspects matériels de l'intégration régionale, notamment la modernisation et l'harmonisation des équipements. L'étape suivante consiste à évoluer vers l'harmonisation des politiques de télécommunications en prélude à la création d'un marché régional de télécommunications. Le Secrétariat ne disposant pas de capacité nécessaire pour accomplir cette tâche, sollicite un financement pour le recrutement d'un expert en politiques et marché de télécommunications pour une durée de deux ans, à cette fin. Vu que cet expert pourrait être recruté au plan international, le coût estimatif comprend une provision budgétaire de 450 000 \$ EU pour deux ans<sup>7</sup>.

En outre, le Secrétariat de la CEDEAO souhaiterait saisir l'opportunité qu'offre le nouvel élan imprimé par le NEPAD pour renforcer les processus d'harmonisation des réformes en matière de télécommunications, et d'élaboration d'une politique régionale à l'échelle de la CEDEAO. Le Secrétariat (grâce à un don PPIAF d'un montant de 279 000 \$ EU) entreprend une étude sur l'harmonisation des politiques sectorielles et le cadre réglementaire du secteur des télécommunications. Des rapports préliminaires de l'étude ont été transmis aux parties prenantes internationales (African Connection, Union internationale des télécommunications, Union européenne, et Banque mondiale) et examinées avec elles. L'étape suivante consistera à discuter des conclusions avec les représentants des États membres.

La CEDEAO estime qu'il est essentiel d'organiser des ateliers en vue de discuter, d'amender et d'approuver les conclusions de l'étude de manière à assurer une mise en œuvre efficace de la politique régionale en matière de télécommunication, une fois l'étude achevée. Ces rencontres offriront l'occasion d'instruire les dirigeants et les parties prenantes des problèmes du secteur des télécommunications et de dégager un consensus sur l'harmonisation des réglementations et des structures de marché des télécommunications avec pour objectif la mise en place d'un marché régional des télécommunications à l'horizon 2007. Le coût estimatif de deux ateliers plus les coûts additionnels pour les consultants chargés de préparer l'atelier est de 63 000 \$ EU.

<sup>7</sup> Pour tenir compte de l'éventualité que l'un des experts pourrait être recruté en dehors de l'Afrique, une provision pour imprévu de l'ordre de 145 000 \$ EU par an a été ajoutée au budget afin de parer à tout problème budgétaire.





Le deuxième domaine qui nécessite un appui est celui de la facilitation du transport routier. Le transport routier en Afrique de l'Ouest est sérieusement entravé par un certain nombre d'obstacles à la circulation des personnes et des biens, qui vont de l'absence d'harmonisation des documents d'assurance et de douane à la persistance de barrages routiers officiels et officieux.

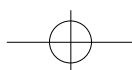
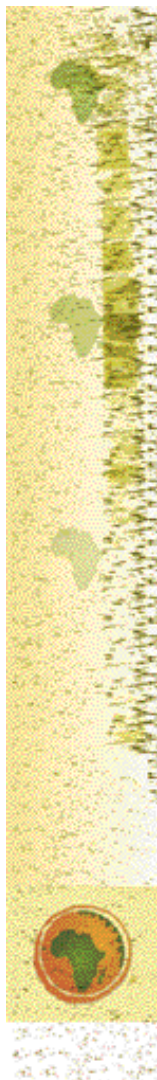
La CEDEAO s'est associée à l'UEMOA pour entreprendre un programme d'observation le long des principaux corridors – Lagos-Abidjan, en ce qui concerne la CEDEAO – aux fins de collecter des données et des preuves palpables qui peuvent être présentées aux autorités politiques dans le but de les soutenir dans leurs efforts visant à éliminer les obstacles au transport routier. Le Secrétariat a besoin d'un expert en facilitation du transport routier pour mener à bien cette mission. Le coût estimatif pour le recrutement d'un expert africain à ce poste pour un contrat de trois ans est de 240 000 \$ EU.

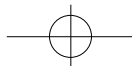
Contrairement aux programmes d'infrastructure, les programmes de développement de l'agriculture et des ressources humaines de la CEDEAO sont moins avancés. Le Secrétariat a besoin d'un expert en matière de formulation de politiques et de programmes agricoles, ainsi que d'un expert en matière de valorisation des ressources humaines pour une période de trois ans, afin de l'aider à élaborer des programmes cohérents qui soutiennent les objectifs du NEPAD. Concernant l'agriculture, il est important que le programme traduise l'objectif du NEPAD axé sur le renforcement de la compétitivité et la réduction de la marginalisation économique ; cela implique que l'on accorde davantage d'importance au rôle du secteur privé dans la production et à l'identification des marchés, qui constitue un préalable au progrès dans ce secteur.

Pour ce qui est de la valorisation des ressources humaines, il est important de s'attacher aux questions d'intégration régionale des systèmes d'enseignement supérieur, et de relèvement des taux de scolarisation dans les pays de la CEDEAO, dont certains figurent parmi les lanternes rouges au niveau mondial dans ce domaine. Le coût estimatif de ces prestations pour une période de trois ans est de 240 000 \$ EU chacun.

Enfin, il est urgent de procéder à la révision de tous les programmes de la CEDEAO à la lumière de l'objectif du NEPAD qui consiste à mettre davantage à contribution le secteur privé. Cela est particulièrement important dans le domaine de l'infrastructure où les acteurs du secteur privé sont souvent à la fois les fournisseurs et les consommateurs des services d'infrastructure. Cet objectif est également important dans le domaine de la politique macroéconomique, où la CEDEAO s'emploie à favoriser la création d'un environnement économique favorable à l'initiative privée, dans le secteur agricole, où pratiquement toute la production est le fait du secteur privé, stimulé par l'environnement réglementaire, et même dans le secteur des ressources humaines, où des possibilités existent pour le secteur privé de jouer un rôle beaucoup plus important.

La CEDEAO envisage de recruter un spécialiste du secteur privé qui travaillerait avec tous ses départements pour assurer que les programmes en cours d'élaboration et d'exécution tiennent compte des besoins et du potentiel du secteur privé. Bien qu'affecté à la Division de l'industrie, on s'attend à ce que cet expert consacre la moitié de son temps aux activités de cette division et l'autre moitié aux autres divisions et départements afin de les aider à élaborer des programmes qui tiennent mieux compte des besoins du secteur privé. Ce volet devra faire l'objet d'une coordination étroite par le Coordonnateur du NEPAD. Le coût de cet expert est estimé à 240 000 \$ EU pour une période de trois ans.





### 7.2.3 Département des Affaires politiques, défense et sécurité

Parmi les objectifs essentiels du NEPAD figure la promotion de la bonne gouvernance. Un des aspects importants de cette mission consiste à veiller à la mise en œuvre effective des décisions à caractère communautaire de la CEDEAO dans les États membres, à consolider l'Etat de droit et les systèmes juridiques, ainsi qu'à renforcer la participation de la société civile. La CEDEAO recherche un financement pour procéder au recrutement d'un expert en gouvernance politique afin d'imprimer un nouvel élan à ce domaine dans le cadre de ses activités. Tout comme son collègue du secteur privé, on s'attend à ce que cet expert intervienne dans tous les services intéressés de l'organisation. En particulier, il travaillera en étroite collaboration avec le Département juridique. Le coût de cet expert est estimé à 240 000 \$ EU pour une période de trois ans.

### 7.2.4 Soutien aux consultants

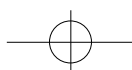
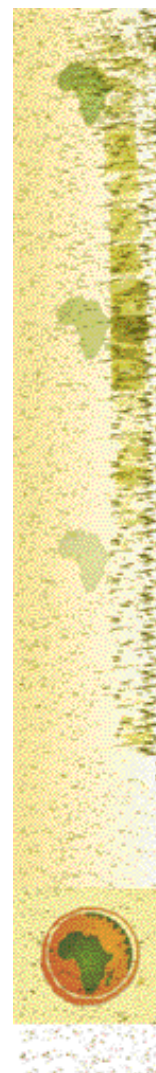
Pour éviter que le travail des consultants ne soit entravé par le manque de soutien, la CEDEAO envisage de mettre en place une unité d'appui dotée de trois agents, qui seront chargés d'apporter un soutien logistique - fax, photocopie, etc. - et en matière de secrétariat aux consultants. Le coût de cette unité est estimé à 180 000 \$ EU pour une période de trois ans, en ce qui concerne le personnel, plus 30 000 \$ EU, pour l'acquisition de l'équipement initial. Il sera également mis à la disposition de chaque consultant le matériel informatique nécessaire, dont le coût est estimé à 10 000 \$ EU.

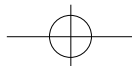
### 7.2.5 Articulations avec le personnel de la CEDEAO

L'assistance technique à une institution peut être vouée à l'échec si le personnel n'est pas suffisamment associé au travail du consultant, parfois parce qu'il manque simplement de moyens - en termes d'équipement ou de formation.- pour suivre ce travail. Pour éviter cette situation dans le cas du plan d'action à court terme pour le renforcement des capacités, le Secrétariat envisage de constituer, autour de chaque consultant, un noyau technique comprenant du personnel technique et d'encadrement avec qui l'expert devra travailler. Une vingtaine de membres du personnel du Secrétariat devrait y participer. Il est prévu d'affecter à chacun des membres du noyau un nouvel ordinateur, qui serait mis en réseau au niveau du noyau, et de leur donner une formation de base sur l'utilisation de l'outil informatique, notamment des logiciels Word, Excel, PowerPoint, d'Internet et du courrier électronique. Le coût estimatif de cette activité est de 200 000 \$ EU pour l'équipement, et de 40 000 \$ EU pour la formation.

### 7.2.5 Département des communications

La communication constitue un volet essentiel, mais négligé, du programme de la CEDEAO, qui ne pourra que gagner en importance et en difficulté, maintenant que celle-ci a pris en charge la mise en œuvre du programme du NEPAD, dont on ne sait pas grand-chose dans la région. Consciente de cette réalité, la CEDEAO a procédé au renforcement du personnel affecté à l'unité de communications en transformant un poste temporaire en permanent, et en autorisant la création de trois nouveaux postes, ce qui répond aux besoins immédiats de ce service en personnel. Il existe





cependant un besoin urgent d'équipement supplémentaire. La communication est un domaine qui nécessite un ordinateur puissant et récent pour l'édition de bureau et les montages audio et vidéo ; l'équipement de l'unité est, à cet égard, largement dépassé. Des fonds sont recherchés pour l'achat du matériel suivant : deux ordinateurs, des écrans, des logiciels, deux imprimantes professionnelles, des appareils photos et des caméras vidéo numériques, un équipement de montage numérique, dont le coût total est estimé à 20 000 \$ EU.

### 7.3 Renforcement des systèmes

Le Secrétariat voudrait également saisir l'occasion pour renforcer ses principaux services et systèmes, notamment moderniser son système informatique et d'information, rationaliser ses procédures administratives, et améliorer la qualité de sa comptabilité financière, de son système de gestion et d'établissement de rapports. Il s'agit de projets ambitieux qui ne peuvent être réalisés que dans la durée. À court terme, il sera nécessaire de mener des études en ce qui concerne a) la modernisation du système informatique, y compris l'accès à Internet et l'Intranet, et b) la modernisation des systèmes administratifs, dont la gestion du personnel - recrutement, évaluation et rémunération -. L'objectif de chaque étude consistera à établir un plan de modernisation bien articulé et chiffré pour chaque domaine. Le coût estimatif de chaque étude est de 50 000 \$ EU.

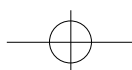
En outre, il s'impose de moderniser les systèmes financiers du Secrétariat, notamment par l'informatisation des systèmes de comptabilité financière, de gestion et d'établissement des rapports. Selon les estimations, il faudra 20 000 \$ EU pour l'analyse de la situation et l'élaboration du plan de modernisation, 25 000 \$ EU pour l'acquisition des ordinateurs et des logiciels et 20 000 \$ EU pour la formation. Étant donné que d'autres prestations ponctuelles de consultants à court terme, mais non encore identifiées, risquent de se révéler nécessaires, une provision pour imprévus de 50 000 \$ EU par an a été inscrite au budget au titre des services de consultants à court terme, ainsi qu'un montant de 30 000 \$ EU d'imprévus pour le volet équipement.

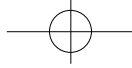
## 8 Gestion du plan d'action

La mise en œuvre du Plan d'action à court terme nécessitera la coordination d'un grand nombre d'activités, exécutées chacune par une équipe différente du Secrétariat de la CEDEAO et, peut-être, financées par des bailleurs de fonds différents. Il importe par conséquent d'harmoniser les procédures autant que faire se peut. Il s'agira d'améliorer et de rationaliser, dans la mesure du possible, les procédures liées à l'exécution du Plan d'action.

### 8.1 Établissement de rapports

L'établissement de rapports constitue le domaine où il est plus facile d'harmoniser les procédures. Il est proposé de produire et soumettre à tous les organismes de financement un rapport consolidé unique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action. Le contenu du rapport devra être convenu au départ avec tous les organismes, afin chacun d'eux reçoive l'information dont il a besoin. Par la suite, le directeur de cabinet du Secrétaire exécutif sera chargé de coordonner





la production du rapport consolidé tous les six mois. Chaque consultant-expert soumettra un rapport trimestriel sur l'état d'avancement. Ces rapports seront affichés sur un site Internet afin de les rendre accessibles à tous les organismes de financement.

## 8.2 Réunions

Il sera tenu, chaque année, une réunion avec les organismes de financement afin de passer en revue les progrès accomplis et les questions de financement. Pour permettre à tous ces organismes d'exprimer leur avis sur la mise en œuvre du programme aussi souvent qu'ils le souhaitent sans devoir se réunir, le site Internet sur lequel seront affichés les rapports offrira la possibilité à ces derniers d'entretenir un dialogue continu avec les responsables. Cette formule renforcera la communication tout en évitant des réunions coûteuses. Le coût estimatif de ce solution est de 50 000 \$ EU par an.

## 8.3 Passation des marchés

Il est indispensable que des procédures de passation de marchés soient harmonisées autant que possible. La CEDEAO pourrait convenir avec les organismes de financement d'une série unique de procédures d'acquisition des biens et services, incluant la formulation des avis d'appel d'offres, l'énoncé des qualifications et expérience requises, un système et des critères d'évaluation des offres pour l'attribution de marchés. Une fois l'accord conclu, la CEDEAO n'aurait plus qu'à appliquer le système, sans en référer préalablement aux bailleurs de fonds.

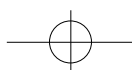
## 8.4 Gestion financière

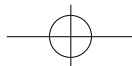
La CEDEAO et plusieurs organismes de financement ont exprimé le souhait de voir les fonds destinés au Plan d'action à court terme transiter par un fonds spécial, l'objectif étant de rationaliser les procédures et d'éviter que la CEDEAO ait à traiter avec de multiples organismes de financement aux multiples procédures.

Les organismes de financement participants pourraient convenir des activités à financer sur les ressources du Fonds et des fins auxquelles celles-ci seraient utilisées, ainsi que des modalités de décaissement et de reconstitution. Toute modification aux activités inscrites dans le programme ferait l'objet de discussion à l'occasion de la réunion annuelle avec les bailleurs de fonds.

Les décaissements seront décidés par la CEDEAO et effectués selon des règles de procédure pour le recrutement d'experts et l'acquisition de matériel, conformément aux meilleures pratiques d'appel d'offres international, tel que convenu avec les organismes de financement. Les opérations quotidiennes seront assurées par le personnel du Secrétariat de la CEDEAO.

Les ressources du Fonds seront en tout temps détenues, utilisées, engagées et décaissées tout à fait indépendamment de toutes autres ressources confiée au Secrétariat. Elles seront détenues dans la devise et sur le compte bancaire spécial éventuellement convenus par les





organismes de financement. Des comptes séparés seront tenus afin de permettre l'identification des revenus, des actifs, des coûts et des dépenses au titre du Fonds, par rapport à toutes autres opérations du Secrétariat. Ces dispositions comptables devraient garantir l'identification des ressources apportées par chaque donateur au Fonds. Étant donné que les contributions seront mises ensemble, il ne sera pas possible de déterminer les contrats précis financés par les apports de chaque donateur. Par contre, chaque donateur participant pourrait financer un pourcentage convenu d'avance du coût total des activités prises en charge par le Fonds.

La CEDEAO est consciente que, pour des raisons de procédure, certains organismes de financement ne pourront pas contribuer à ce Fonds. Elle encourage néanmoins le maximum de donateurs à le faire.

## 9 Résumé des demandes de financemnt

Les besoins financiers décrits ci-dessus sont récapitulés dans le tableau du budget ci-après. Pour des raisons de commodité, les activités sont classées par type de dépenses.

## 10 Financement déjà confirmé

La Banque mondiale a déjà approuvé un don au développement institutionnel, qui permettra de couvrir les coûts du coordonnateur du NEPAD sur une période de deux ans, de l'étude sur les interfaces NEPAD, de l'appui logistique au Comité interministériel ad hoc, de l'appui pour la liaison avec l'UEMOA, des ateliers sur les politiques en matière des télécommunications, et de l'équipement pour le Département des communications.

Le Canada a, à titre conservatoire, approuvé également une contribution de 500 000 \$ CAN, pour couvrir le financement de la première année de contrat de trois consultants. La France a aussi indiqué sa volonté d'apporter une contribution de l'ordre de 100 000 à 500 000 euros.

